

La Conférence de La Haye de 1907 entre Paris et New York: diplomatie, médias, débats

Justine Blanchon

▶ To cite this version:

Justine Blanchon. La Conférence de La Haye de 1907 entre Paris et New York: diplomatie, médias, débats. Histoire. 2022. dumas-03881528

HAL Id: dumas-03881528 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03881528

Submitted on 1 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





Justine BLANCHON

La Conférence de La Haye de 1907 entre Paris et New York : diplomatie, médias, débats

Mémoire de Master 2 « Sciences humaines et sociales »

Mention: Histoire

Parcours : Histoire culturelle, politique et des échanges internationaux du Moyen âge à nos

jours

Sous la direction de M. Sylvain VENAYRE

Année universitaire 2021-2022



Justine BLANCHON

La Conférence de La Haye de 1907 entre Paris et New York : diplomatie, médias, débats

Mémoire de Master 2 « Sciences humaines et sociales »

Mention: Histoire

Parcours : Histoire culturelle, politique et des échanges internationaux du Moyen âge à nos

jours

Sous la direction de M. Sylvain VENAYRE

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussignée Justine Blanchon déclare sur l'honneur :

- être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un

document publiés sur toutes formes de support, y compris l'Internet, constitue une violation des

droits d'auteur et un délit de contrefaçon, sanctionné, d'une part, par l'article L335-2 du Code

de la Propriété intellectuelle et, d'autre part, par l'université;

- que ce mémoire est inédit et de ma composition, hormis les éléments utilisés pour

illustrer mon propos (courtes citations, photographies, illustrations, etc.) pour lesquels je

m'engage à citer la source;

- que mon texte ne viole aucun droit d'auteur, ni celui d'aucune personne et qu'il ne

contient aucun propos diffamatoire;

- que les analyses et les conclusions de ce mémoire n'engagent pas la responsabilité de

mon université de soutenance;

Fait à : Caluire-et-Cuire

Le vendredi 27 mai 2022

Signature:

Justine Blanchon

3

Remerciements

Tous mes remerciements à mon directeur de mémoire Monsieur Sylvain Venayre, enseignant-chercheur en Histoire contemporaine à l'Université Grenoble Alpes, pour son accompagnement efficace et bienveillant tout au long de ces deux années de master d'histoire.

Je remercie également mes parents pour leur soutien et leurs relectures attentives.

De même, je tiens à remercier tous mes camarades de la faculté d'histoire pour leur écoute et leurs précieux conseils.

Je souhaite aussi remercier Céline Poulmane, doctorante à l'Université Grenoble Alpes, pour sa disponibilité et ses recommandations bibliographiques concernant la presse des États-Unis.

Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude à Jérôme Manin pour sa présence apaisante et encourageante.

Sommaire

Introduction	6
PARTIE 1 - UNE CONFERENCE SINGULIERE ?	16
Chapitre $1-D$ 'une initiative americaine a une initiative russe	18
L'initiative de Theodore Roosevelt	18
La réception de l'initiative	22
Les réelles intentions de Theodore Roosevelt	29
Chapitre 2 – La conference de 1907 : continuite ou rupture par rapport a 1899 ?	36
La conférence de 1899 : quels résultats ?	36
D'une conférence européenne à une conférence internationale	41
Le programme de 1907 : tirer des leçons du passé	47
Chapitre 3 – Une conference parmi tant d'autres ?	53
L'ère du pacifisme	53
Une conférence sans cesse ajournée	57
PARTIE 2 - UNE CONFERENCE MEDIATISEE	64
Chapitre 4 – La presse et la Conference de La Haye	66
L'âge d'or de la presse	66
Analyse quantitative de la production journalistique sur la Conférence de La Haye	70
Chapitre 5 – La presse a la Conference de La Haye	78
La question de l'admission de la presse à la Conférence	78
Les pratiques journalistiques	82
PARTIE 3 - DEBATS ET TENSIONS AUTOUR DE LA CONFERENCE	89
Chapitre 6 – Un programme tres discute	91
La question de la limitation des armements	91
Les questions annexes	98
Le voyage de M. de Martens	
Chapitre 7 – Les commissions : entre alliances et oppositions	110
L'arbitrage	110
La guerre terrestre	115
La guerre maritime	119
Le droit maritime international	124
Chapitre 8 – Une conference contestee	129
La presse et ses articles d'opinion	129
Les délégués : entre dîners, réceptions et excursions	136
Des résultats mitigés et non approuvés par tous	140
Conclusion	147

Introduction

Je souhaite que cette conférence n'ait été qu'un commencement, et qu'elle soit suivie de plusieurs autres réunions semblables, dans l'intérêt de la civilisation et de la paix¹.

Voici le discours tenu par Paul d'Estournelles de Constant le 29 juillet 1899 à la séance de clôture de la première Conférence de La Haye. Paul d'Estournelles de Constant est un diplomate et homme politique français, né à La Flèche le 22 novembre 1852, et mort à Paris le 15 mai 1924. Il est d'abord député puis sénateur de la Sarthe. Il est surtout connu comme étant le troisième Français distingué par le comité Nobel, après Frédéric Passy et Louis Renault : il est en effet lauréat du prix Nobel de la paix en 1909. Il est également délégué français à la Conférence de La Haye de 1899, au côté de Léon Bourgeois, où il se donne pour but d'œuvrer au règlement pacifique des conflits internationaux par la promotion de la médiation, et surtout de l'arbitrage international. La Conférence de La Haye, également intitulée « Conférence internationale de la Paix », a lieu du 18 mai au 29 juillet 1899 à La Haye, aux Pays-Bas. Elle est due à l'initiative du tsar russe Nicolas II. Elle a pour ambition de « rechercher les moyens les plus efficaces d'assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable et de mettre avant tout un terme au développement progressif des armements actuels² ». Trois sujets sont à l'ordre du jour de la conférence : la limitation des armements, des effectifs et des budgets militaires ; la mise en place de conventions visant à réduire, en temps de guerre, l'usage des armes les plus meurtrières et les souffrances inutiles ; la reconnaissance, pour les cas qui s'y prêtent, du principe de l'arbitrage dans le but de prévenir des conflits armés entre nations. Pendant soixante-douze jours, les représentants de vingt-six États, dont la plupart sont européens, se réunissent afin d'étudier les propositions du tsar Nicolas II, visant au désarmement et à la paix perpétuelle dans le monde. La Conférence de La Haye se termine avec la signature de trois conventions : la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, la convention sur les lois et coutumes de la guerre sur terre et la convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève. La conférence parvient à humaniser la guerre et décide la création d'une Cour permanente d'arbitrage, première institution internationale ayant pour but le règlement juridique des différends entre les États. Mais elle ne parvient pas à résoudre la question du désarmement des puissances.

¹ Paul D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Discours de clôture de la première Conférence de La Haye, 29 juillet

² Seconde circulaire russe du 30 décembre 1898/11 janvier 1899.

Afin de poursuivre les travaux initialement réalisés lors de la première Conférence de La Haye, les membres de la Conférence interparlementaire de Saint Louis demandent au président des États-Unis de convoquer les puissances à une seconde conférence de la paix. C'est ainsi que le 21 octobre 1904, Theodore Roosevelt adresse aux gouvernements signataires de l'Acte général de La Haye du 29 juillet 1899 une circulaire pour leur proposer de se réunir en une nouvelle conférence. Parmi les questions que mentionne cette circulaire, on trouve celles des droits et des devoirs des neutres ; de l'inviolabilité de la propriété privée dans les guerres maritimes ; du bombardement des ports, villes et villages non fortifiés ; et enfin celles de la distinction à établir entre les différentes sortes de contrebandes de guerre. Assez rapidement, le gouvernement américain reçoit des réponses favorables de la part des puissances, hormis de la Russie, qui demande que la conférence soit ajournée, en raison de la guerre russo-japonaise. Le Traité de Portsmouth, signé en septembre 1905, marque la fin de la guerre russo-japonaise. Par la suite, le tsar Nicolas II envoie un message personnel à Roosevelt, où il lui exprime le désir qu'il éprouve, ayant convoqué la première Conférence de La Haye, de convoquer la deuxième. Theodore Roosevelt accepte et dès la fin du mois de septembre, le gouvernement russe envoie aux puissances une circulaire d'invitation dans laquelle il se réserve le droit de présenter ultérieurement le programme détaillé des questions à soumettre à la conférence. Le programme est communiqué aux puissances le 4 avril 1906 par les ambassadeurs de Russie. C'est seulement le 11 mai 1907 que le gouvernement des Pays-Bas envoie les invitations officielles fixant la séance d'ouverture de la conférence au 15 juin 1907. La deuxième Conférence de La Haye regroupe les plénipotentiaires de quarante-huit puissances et se termine le 18 octobre 1907.

La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, et plus précisément la période 1889-1914, sont connus comme étant l'âge d'or du pacifisme ou « l'âge d'or de la sécurité³ », comme le prouve la convocation de la première Conférence de La Haye en 1899 et de la deuxième Conférence de La Haye, huit ans plus tard. L'âge d'or du pacifisme coïncide avec « l'âge d'or de la presse française⁴ ». La loi française du 29 juillet 1881 favorise l'expansion de la presse en France. Sous réserve de quelques formalités administratives (déclaration, dépôt ...), elle garantit la liberté de publication et de diffusion et enlève pratiquement aux autorités tout moyen d'action sur les journaux⁵. Les années 1871-1914 représentent la « belle époque⁶ » de la presse française. Jamais la presse n'a été aussi présente à tous les instants et dans tous les secteurs de

³ Stefan ZWEIG, Le Monde d'hier. Souvenirs d'un Européen, Paris, Belfond, 1982, p. 16.

⁴ Pierre Albert, *Histoire de la presse*, Paris, PUF, 2010, p. 64.

⁵ *Ibid.*, p. 67.

⁶ *Ibid.*, p. 64.

la vie française, jamais elle n'a été aussi suivie. La presse écrite est alors le seul moyen d'information collectif. En 1914, la presse française est la première presse au monde et représente neuf millions d'exemplaires quotidiens. L'âge d'or du pacifisme coïncide également avec l'âge d'or de la presse étatsunienne. Après la guerre de Sécession, la presse des États-Unis connaît un véritable développement. En 1910, les États-Unis comptent plus de 2 430 quotidiens et leur tirage total dépasse vingt-quatre millions d'exemplaires⁷.

Nous allons étudier la presse française et la presse étatsunienne au temps du premier pacifisme, en nous focalisant sur la couverture de la deuxième Conférence de La Haye. Tout comme la Conférence de 1899, la Conférence de 1907 a été peu étudiée par les historiens en tant que telle : elle est souvent analysée dans l'ensemble plus vaste des conférences internationales de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. De même, le mouvement pour la paix d'avant 1914 a été très peu étudié en France. L'étude des mouvements pour la paix s'inscrit dans le cadre des peace studies. L'histoire des peace studies est encore relativement succincte et liée aux évènements contemporains. Née aux États-Unis après la seconde guerre mondiale, ce genre historiographique a connu un grand succès dans le sillage des mouvements d'opposition à la guerre du Viêt-Nam. Les peace studies se sont ensuite développées en Europe, principalement en Allemagne, où Jost Duellfer s'est intéressé aux Conférences de La Haye⁸; et en Angleterre, où A.C.F Beales publie en 1931 une première histoire du mouvement pacifiste⁹. C'est seulement dans les années 1960 qu'apparaissent les premières recherches françaises sur la paix. Raymond Aron publie la première édition de Paix et guerre entre les nations en 1962. En 1966, Marcel Merle publie un recueil de textes consacrés au pacifisme et à l'internationalisme 10. Depuis une trentaine d'années, l'étude du pacifisme et de ses courants, des pacifistes et de leurs moyens d'action connaît un réel essor¹¹. Ce dernier commence au milieu des années 1990 avec la parution de l'ouvrage dirigé par Maurice Vaïsse intitulé Le pacifisme en Europe des années 1920 aux années 195012, dont Rachel Mazuy parle en ces mots:

_

⁷ *Ibid.*, p. 60.

⁸ Jost DUELLFER, Regeln gegen den Krieg? Die Haager Friedenskonferenzen von 1899 bis 1907 in der internationalen Politik, Berlin, Frankfurt, Ullstein, 1981.

⁹ Arthur Charles Frederick BEALES, A Short Account of the Organised Movements for International Peace, London, Bell, 1931.

¹⁰ Marcel MERLE, *Pacifisme et internationalisme*, Paris, A. Colin, 1966.

¹¹ Alexandre Niess, « Introduction », Parlement[s], Revue d'histoire politique, vol. 26, n° 2, 2017, p. 12.

¹² Maurice VAÏSSE (dir.), Le Pacifisme en Europe des années 1920 aux années 1950, Bruxelles, Bruylant, 1993.

« Cet ouvrage [...] témoigne de l'intérêt aujourd'hui largement partagé par presque tous les historiens des relations internationales pour l'étude du mouvement pacifiste. Si la perspective européenne et l'ouverture aux chercheurs étrangers sont anciennes chez les historiens des relations internationales, l'intérêt pour le pacifisme est plus récent¹³. »

Des spécialistes de la question du pacifisme émergent comme Verdiana Grossi¹⁴ qui étudie l'histoire sociale du pacifisme, Laurent Barcelo¹⁵ qui analyse les structures du pacifisme, Yves Santamaria¹⁶ qui étudie les hommes et Jean-Michel Guieu¹⁷ qui étudie l'aspect international du pacifisme. Ces auteurs nous permettent d'aborder le mouvement pacifiste dans son ensemble pour en comprendre les caractéristiques, les enjeux et les mouvances¹⁸.

Notre étude s'inscrit également dans l'historiographie des relations internationales. Cette dernière a longtemps été basée sur les travaux de Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle¹⁹. Cependant, depuis plusieurs décennies, nous assistons à une remise en cause permanente de l'ordre mondial et, plus généralement, à de profonds bouleversements des conditions de la vie internationale²⁰. Le renouvellement de l'histoire des relations internationales permet un élargissement de la discipline, réclamé en faveur d'une histoire renouvelée des rapports entre les États. C'est ainsi que des facteurs d'ordre matériels, géographiques ou économiques ont été pris en considération par les thèses de Jacques Thobie, Pierre Guillen, Raymond Poidevin, René Girault ou Pierre Milza²¹. Plus récemment, l'ouverture disciplinaire a produit ses effets au bénéfice d'une approche des relations internationales et de ses acteurs tenant de l'histoire sociale, voire de l'anthropologie²². L'historien Georges-Henri Soutou s'interroge tout particulièrement sur le système international

-

¹³ Alexandre NIESS, op. cit., p. 10.

¹⁴ Verdiana GROSSI, Le Pacifisme européen, 1889-1914, Bruxelles, Bruylant, 1994.

¹⁵ Laurent BARCELO, « "Pro Patria Per Orbis Concordiam" Paul d'Estournelles de Constant et la conciliation internationale », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 100, n° 1, 1993. pp. 129-141.

¹⁶ Yves SANTAMARIA, Le Pacifisme, une passion française, Paris, Armand Colin, 2005.

¹⁷ Jean-Michel GUIEU, « De la "paix armée" à la paix "tout court", la contribution des pacifistes français à une réforme du système international, 1871-1914 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin, vol. 32, n° 2,* 2010, p. 81-109.

¹⁸ Alexandre NIESS, *op. cit.*, p. 12.

¹⁹ Pierre RENOUVIN & Jean-Baptiste DUROSELLE, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964.

²⁰ Stanislas JEANNESSON, « Diplomatie et politique étrangère de la France contemporaine : un bilan historiographique depuis 1990 », *Histoire, économie & société*, vol. 31 année, n° 2, 2012, pp. 87-98.

²¹ Renaud MELTZ & Isabelle DASQUE, « Pour une histoire culturelle de la diplomatie. Pratiques et normes diplomatiques au XIXe siècle », *Histoire*, économie & société, vol. 33 année, n° 2, 2014, p. 4. ²² *Ibid.*, p. 5.

et les évolutions de l'ordre européen²³, tout comme François-Charles Mougel et de Séverine Pacteau²⁴. Cette historiographie permet de contextualiser l'émergence de l'idéal pacifiste, au sein d'une Europe où règne une stratégie de paix armée et des ambitions coloniales fortes.

Ce travail s'intéresse particulièrement à la manière dont la presse française et la presse étatsunienne ont pu couvrir la deuxième Conférence de La Haye. Ainsi, notre étude s'inscrit dans l'historiographie de la presse française où nous prendrons pour base le tome 3 de *l'Histoire générale de la presse française* de Claude Bellanger²⁵ et l'ouvrage collectif *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, rédigé sous la direction de Dominique Kalifa, Philippe Régnier, Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant²⁶. Notre étude s'inscrit également dans l'historiographie de la presse étatsunienne qui s'étend de l'ouvrage *The Press and America. An Interpretative History of the Mass Media* de Edwin Emery²⁷, datant de 1972, à l'ouvrage *A Narrative History of the American Press* de Gregory Borchard²⁸, datant de 2018. Ces livres permettent de retracer l'histoire technique de la presse français et étatsunienne du XIX^e siècle, en étudiant les processus de récolte des informations internationales. Ils donnent également une vision politique de l'histoire de la presse du début du XX^e siècle, ce qui permet d'étudier les positions des différents journaux sur la deuxième Conférence de La Haye en fonction de leur orientation politique.

Notre corpus de sources est composé des articles tirés de cinq journaux quotidiens français et de quatre journaux quotidiens étatsuniens. Le bornage chronologique du sujet a été établi de la manière suivante : du 21 octobre 1904, date à laquelle Theodore Roosevelt, président des États-Unis, adresse aux gouvernements signataires de l'Acte général de La Haye du 29 juillet 1899 une circulaire pour leur proposer la réunion d'une nouvelle conférence de la Paix ; au 18 octobre 1907, date de clôture de la Conférence de La Haye. Ces quotidiens ont été choisis selon trois critères : leur intérêt pour les nouvelles étrangères, leur audience et leur appartenance politique.

Commençons par la présentation des quotidiens français. Plusieurs typologies de la presse française sous la Troisième République existent mais nous retiendrons celle de

²³ Georges-Henri SOUTOU, L'Europe de 1815 à nos jours, Paris, PUF, 2009.

²⁴ François-Charles MOUGEL & Séverine PACTEAU, *Histoire des relations internationales, de 1815 à nos jours*, Paris, PUF, 2018.

²⁵ Claude BELLANGER, *Histoire générale de la presse française, tome 3 : de 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1972.

Dominique Kalifa, Philippe Regnier, Marie-Ève Therenty & Alain Vaillant [dir.], La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.
 Edwin Emery, The Press and America, An Interpretative History of the Mass Media, Upper Saddle River, Prentiss Hall, 1972.

²⁸ Gregory A. BORCHARD, A Narrative History of the American Press, Londres, Routledge, 2018.

Christophe Charle, présentée dans son ouvrage *Le Siècle de la presse (1830 – 1939)*. Nous nous consacrons ici à des quotidiens parisiens, Paris étant le centre de convergence de la presse en France.

Il y a tout d'abord les grands quotidiens populaires, qui ont pour objectif de viser le lectorat le plus large²⁹. On peut également les appeler les journaux grand public. Au sein de cette catégorie, j'ai sélectionné *Le Petit Journal*, fondé le 1^{er} février 1863 par Moïse Millaud, comme un quotidien non politique, au format réduit, vendu 5 centimes le numéro³⁰. Le *Petit Journal* a un succès extraordinaire, il est diffusé à Paris et dans les provinces grâce à un remarquable réseau de distribution. Le *Petit Journal* augmente régulièrement ses tirages jusqu'en 1890 où il dépasse le million d'exemplaires³¹. Quotidien généraliste, il se veut informatif et distrayant. Il apporte les nouvelles officielles et les nouvelles générales, raconte les faits saillants et accorde une large place au fait divers et au roman-feuilleton³². Ainsi, le journal *Le Petit Journal* permet de connaître les informations diffusées à l'ensemble de la population française à propos de la Conférence de La Haye. Le corpus du journal *Le Petit Journal* contient 139 articles.

Il y a ensuite les feuilles de qualité, destinées au public bourgeois dont *Le Temps* fait partie. Christophe Charle y inclus également *Le Gaulois*. D'orientation conservatrice ou modérée, elles s'intéressent davantage aux pays étrangers, aux questions économiques et financières³³. *Le Temps* est un quotidien français fondé en 1861 par Auguste Neffzer. Il traite de l'actualité internationale avec un soin particulier. Ce journal offre une large place à l'analyse des faits. De plus, *Le Temps* est un journal dont les informations sont très qualitatives et sûres, même celles provenant de l'étranger, grâce à son réseau de correspondants. Ceci fait partie du programme éditorial du journal, qui a été publié dans le premier numéro du quotidien, le 24 avril 1861. L'objectif est de « ne rien négliger pour donner la vérité sur les faits » et de servir « les intérêts de l'industrie nationale » en publiant « les renseignements les plus prompts et les plus authentiques sur les industries étrangères ». De même, *Le Temps* bénéficie d'excellentes relations avec le quai d'Orsay, ce qui lui doit son surnom de « père des journaux³⁴ ». Il est

²⁹ Christophe CHARLE, Le Siècle de la presse (1830-1939), Paris, Le Seuil, 2004, p. 157.

³⁰ « Lecteurs et lectures : les usages de la presse au XIX^e siècle », in Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Ève THERENTY & Alain VAILLANT [dir.], *op. cit.*, p. 45.

³¹ Pierre ALBERT, op. cit., p. 69.

³² « Lecteurs et lectures : les usages de la presse au XIX^e siècle », in Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Ève THERENTY & Alain VAILLANT [dir.], *op. cit.*, p. 46.

³³ Christophe CHARLE, op. cit., p. 158.

³⁴ Robert VINCENT, « Paysages politiques, cohérences médiatiques », in Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Ève THERENTY & Alain VAILLANT [dir.], *op. cit.*, p. 243.

l'organe officieux de la diplomatie française et permet d'obtenir des informations précises à propos de la Conférence internationale de la Paix. Le corpus du journal *Le Temps* contient 287 articles. Quant à lui, *Le Gaulois* a été fondé en 1868 par Edmond Tarbé des Sablons et Henri de Pène puis abandonné. Il a été repris en 1882 par le monarchiste Arthur Meyer, qui en a fait le quotidien préféré de Saint-Germain-des-Prés : *Le Gaulois* est un journal mondain influent parmi la noblesse et la haute bourgeoisie³⁵. *Le Gaulois* est rallié à la cause légitimiste et fait donc partie de la presse conservatrice. Le corpus du journal *Le Gaulois* contient 95 articles.

Il y a également les feuilles idéologiquement marquées mais aux publics divers grâce à un réseau d'abonnés à l'échelle nationale, dont le journal *La Croix* de droite catholique et antisémite qui parvient à dépasser les 100 000 exemplaires³⁶. Initialement, *La Croix* est un mensuel fondé en le 1^{er} avril 1880 par les Assomptionnistes, qui devient un quotidien dès le 16 juin 1883. *La Croix* se définit comme un « journal catholique, uniquement catholique, apostolique et romain³⁷ ». L'un de ses objectifs majeurs consiste en « la lutte contre la francmaçonnerie et la juiverie ». *La Croix* se développe comme un journal militant de masse et de droite mais sa ligne politique reste discrète, essentiellement religieuse. *La Croix* adopte le style et le contenu de la presse populaire et s'est constitué en une dizaine d'années un noyau de 150 000 à 170 000 lecteurs. *La Croix* pratique peu l'interview, la liberté de pensée et de parole étant probablement peu compatible avec le discours d'une autorité institutionnelle. Le corpus du journal *La Croix* contient 192 articles.

Christophe Charle distingue également les feuilles politiques populaires d'orientation radicale, héritières de la montée en puissance de la presse des années 1870-1880. Elles s'adressent à la petite bourgeoisie et aux classes populaires parisiennes de gauche, dominantes dans les villes jusqu'à l'affaire Dreyfus³⁸. On y trouve *Le Rappel*, fondé en 1869 par l'entourage de Victor Hugo et dirigé par Auguste Vacquerie. *Le Rappel* rencontre rapidement un grand succès parmi un public d'étudiants, d'ouvriers et d'artisans. Républicain et fortement anticlérical, le journal se caractérise par son radicalisme et son ton tranché : *Le Rappel* est un quotidien d'extrême gauche. La rubrique « Nouvelles du dehors » regroupe chaque jour de très nombreuses données, politiques et autres, mises en forme dans la brièveté et une apparente

25

³⁵ *Ibid*.

³⁶ Christophe CHARLE, op. cit., p. 158.

³⁷ Philippe REGNIER, « Le journal militant », in Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Ève THERENTY & Alain VAILLANT [dir.], *op. cit.*, p. 303.

³⁸ Christophe CHARLE, op. cit., p. 159.

précision³⁹. Le corpus du journal *Le Rappel* contient 141 articles. Ainsi, le corpus des quotidiens parisien est composé de 854 articles.

Concernant la presse américaine, nous axons notre étude sur des quotidiens newyorkais. En effet, selon Pierre Albert, New York est le centre le plus important d'édition de quotidiens aux États-Unis au début du XX^e siècle⁴⁰. Nous avons sélectionné quatre journaux en fonction de leur orientation politique et de leur type de contenu.

Il y a tout d'abord le *New York Times*, qui illustre la pensée du parti Démocrate. Le *New York Times* est fondé le 18 septembre 1851 par George Jones et Henry J. Raymond avec pour intention d'être un journal pour les masses⁴¹. L'un des points forts du *New York Times* est l'interprétation des nouvelles étrangères. En effet, Henry J. Raymond cherchait à exceller dans le reportage des événements européens⁴². De plus, la devise du journal « *All the News That's Fit to Print* » (« Toutes les nouvelles qui méritent d'être imprimées ») fait référence à sa volonté de se différencier des quotidiens qui pratiquaient le journalisme à sensation, comme le *New York World*⁴³. Henry J. Raymond s'est rapidement forgé une réputation d'éditeur raisonnable et objectif. Le *New York Times* est considéré comme un journal de référence par les démocrates et les républicains modérés. Le corpus du journal le *New York Times* contient 196 articles.

Il y a ensuite le *New York Post*, qui, quant à lui, illustre la pensée du parti Républicain. Le *New York Post*, créé sous le nom de *New-York Evening Post*, est l'un des plus anciens journaux américains. Il est fondé en 1801, un an après la défaite du parti Républicain, par Alexander Hamilton. Ce dernier souhaite créer un journal de parti réputé afin d'endiguer la vague de popularité pour le parti Républicain⁴⁴. Sa ligne éditoriale est conservatrice. Le journal milite en faveur des politiques expansionnistes des gouvernements américains. En 1881, Henry Villard prit le contrôle du journal. À sa mort, en 1900, son fils, Oswald G. Villard, devient éditeur et responsable éditorial⁴⁵. Avec le *New York Times*, il est l'un des journaux d'investigation les plus sérieux et les plus respectés aux États-Unis. Le corpus du journal le *New York Post* contient 64 articles.

Quant à lui, le *New York Sun* est caractéristique de la « *penny press* », qui réussit à drainer une audience plus importante en abaissant fortement ses prix de vente, et en adaptant

³⁹ Dominique Kalifa, Philippe REGNIER & Alain Valllant, « Le quotidien », in Dominique Kalifa, Philippe REGNIER, Marie-Ève THERENTY & Alain Valllant [dir.], *op. cit.*, p. 291.

⁴⁰ Pierre ALBERT, op. cit., p. 60.

⁴¹ Edwin EMERY, *op. cit.*, p. 181.

⁴² *Ibid*.

⁴³ Elmer H. DAVIS, *History of the New York Times, 1851-1921*, New York, The New York Times, 1921, p. 155.

⁴⁴ Edwin EMERY, op. cit., p. 130.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 273.

son contenu à un public urbain et populaire. Il est fondé le 3 septembre 1833 par Benjamin H. Day. Sa devise « It Shines for ALL » (« Il brille pour tout le monde ») illustre son ambition de « diffuser le savoir parmi les classes laborieuses de la société⁴⁶ ». Sous la direction de Charles A. Dana, le journal a pour cible les New-Yorkais moyens, d'ouvriers et de petits marchands⁴⁷. De même, le New York Sun est l'un des six fondateurs de la New York Associated Press. Cette agence de presse américaine, fondée en 1848, permet de mutualiser les coûts d'acheminement des nouvelles et ainsi d'augmenter le nombre de nouvelles en provenance de l'étranger présentes dans les journaux. Le corpus du journal le New York Sun contient 204 articles. Le New York Herald, également membre fondateur de la New York Associated Press, est un journal réputé au début du XX^e siècle. Néanmoins, le New York Herald est non-consultable sur internet.

Enfin, le *New York World* est l'un des deux journaux new-yorkais incarnant le *« yellow journalism* » (« journalisme jaune »), une sorte de presse à sensation à publicité tapageuse⁴⁸. Son concurrent, le *New York Journal* de William Randolf Hearst, est non-consultable sur internet. Le *New York World* est fondé en 1860. Après plusieurs années difficiles, le journal est racheté par Joseph Pulitzer en mai 1883 pour la somme de 346 000 \$⁴⁹. Joseph Pulitzer y dénonce l'aristocratie de Park Avenue, l'aristocratie des classes aisées et ceux qui, selon lui, imitent la noblesse étrangère. Pulitzer croit en la nécessité d'une réforme économique et sociale⁵⁰. En matière d'affaires étrangères, le *New York World* soutient le mouvement international et la politique d'arbitrage pacifique des problèmes du monde⁵¹. Le *New York World* est connu pour ses nombreux et remarquables reporters, chroniqueurs, rédacteurs et caricaturistes. Il est l'un des favoris du monde de la presse que l'on appelle les *"newpapermen's newspapers*⁵²" ("journaux des nouveaux papetiers"). Le corpus du journal le *New York World* contient 34 articles. Ainsi, le corpus des quotidiens new-yorkais est composé de 498 articles.

L'étude de ces historiographies et des articles issus des quotidiens parisiens et newyorkais a fait émerger une série de questions. Tout d'abord, quelle place pouvons-nous attribuer à la deuxième Conférence de La Haye ? Est-elle la suite logique de la première Conférence de La Haye ou bien se différencie-t-elle de celle-ci ? Pouvons-nous parler d'une conférence singulière ?

⁴⁶ Andie TUCHER, Froth and Scum: Truth, Beauty, Goodness, and the Ax Murder in America's First Mass Medium, University of North Carolina Press, 1994, p. 12.

⁴⁷ Edwin EMERY, op. cit., p. 268.

⁴⁸ Edmond KAMGUIA KOUMCHOU, *Le journalisme du carton rouge*, L'Etincelle d'Afrique, 2003, p. 115.

⁴⁹ EMERY, Edwin, op. cit., p. 314.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 315.

⁵¹ *Ibid.*, p. 384.

⁵² *Ibid.*, p. 431.

La presse parisienne et la presse new-yorkaise s'intéressent de près à la deuxième Conférence de La Haye. Mais quelle relation la Conférence entretient-elle avec la presse et les journalistes? Comment les quotidiens s'informent-ils sur la Conférence, qui a lieu à La Haye, aux Pays-Bas? Quelles sont les pratiques journalistiques mises en place pour le recueil des informations à l'international?

La deuxième Conférence de La Haye ne fait pas l'unanimité : comment la presse parisienne et la presse new-yorkaise retransmettent les débats et les tensions liés à la Conférence ? Quelles puissances s'opposent au sein des travaux de la Conférence ?

En d'autres termes, nous comparerons la représentation de la deuxième Conférence de La Haye et de ses enjeux par la presse parisienne et par la presse new-yorkaise.

Ainsi, dans une première partie, nous mettrons en parallèle la première et la deuxième Conférence de La Haye.

Dans une deuxième partie, nous étudierons la médiatisation de la deuxième Conférence de La Haye par la presse parisienne et la presse new-yorkaise ainsi que la relation ambivalente qu'entretient la Conférence vis-à-vis de la presse.

Enfin, nous verrons comment la presse française et la presse new-yorkaise transmettent les débats et les tensions qui entourent la deuxième Conférence de La Haye, que ce soit au niveau du programme, du travail des commissions ou encore des résultats.

Partie 1

_

Une conférence singulière ?

La première Conférence de La Haye se termine le 29 juillet 1899 en émettant une série de vœux :

La Conférence émet le vœu que la question des droits et des devoirs des neutres soit inscrite au programme d'une prochaine conférence.

La Conférence émet le vœu que la proposition tendant à déclarer l'inviolabilité de la propriété privée dans la guerre sur mer soit renvoyée à l'examen d'une conférence ultérieure.

La Conférence émet le vœu que la proposition de régler la question du bombardement des ports, villes et villages par une force navale soit renvoyée à l'examen d'une conférence ultérieure¹.

Ces vœux suggèrent la convocation d'une nouvelle conférence pour discuter des problèmes qui n'ont pas pu être réglés par la première Conférence de La Haye. Ils se concrétisent lorsque le président des États-Unis, Theodore Roosevelt, prend l'initiative, en octobre 1904, de proposer la tenue d'une nouvelle conférence pour la paix. Cette dernière est finalement convoquée par le tsar Nicolas II à la fin de la guerre russo-japonaise.

Il est alors intéressant de s'interroger sur le déroulement de la deuxième Conférence de La Haye : a-t-elle appris des erreurs de la conférence de 1899 ? A-t-elle trouvé des solutions aux problèmes non résolus lors de la première conférence ? S'inscrit-elle dans la continuité ou au contraire rompt-elle avec la première conférence ? Il s'agit donc d'analyser les ressemblances et les différences entre les deux Conférences de La Haye.

La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle sont rythmés par une série de conférences pour la paix. La deuxième Conférence de La Haye est-elle une conférence pour la paix parmi tant d'autres ? Se distingue-t-elle des autres conférences par son ampleur, son programme ?

Finalement, la deuxième Conférence de La Haye est-elle singulière?

¹ Acte final de la Conférence de La Haye de 1899, 29 juillet 1899.

Chapitre 1 – D'une initiative américaine à une initiative russe

Afin de poursuivre les travaux initialement réalisés lors de la Conférence de La Haye de 1899, la Conférence interparlementaire de Saint Louis vote une résolution visant à demander à Theodore Roosevelt, président des États-Unis, d'inviter les puissances à une nouvelle Conférence de La Haye. Theodore Roosevelt accepte et envoie les invitations aux gouvernements signataires de l'Acte général de La Haye du 29 juillet 1899 à la fin du mois d'octobre 1904. Cette initiative reçoit un accueil chaleureux de la part de la plupart des puissances. Seuls la Russie et le Japon, enlisés dans une guerre en Mandchourie, sont réticents face à une telle proposition. Néanmoins, il est important de se questionner sur les réelles intentions de Theodore Roosevelt quant à la convocation d'une conférence pour la paix.

L'initiative de Theodore Roosevelt

On croit savoir que dans la réunion du Congrès parlementaire international qui aura lieu prochainement à Saint-Louis, il sera présenté un vœu tendant à la convocation d'une nouvelle Conférence d'arbitrage international, analogue à celle de La Haye. Il est possible qu'il soit demandé officiellement au président Roosevelt de lancer une invitation aux puissances à participer de ce nouveau Congrès de la paix¹.

Le 8 septembre 1904, le journal *Le Temps* fait part des rumeurs dont il a connaissance concernant la réunion prochaine de la conférence interparlementaire de Saint-Louis. Il serait question de la convocation d'une nouvelle conférence de La Haye. Le journal *The Sun* partage les mêmes bruits : Richard Bartholdt, membre du Congrès des États-Unis, a annoncé qu'au congrès interparlementaire qui se tiendra à Saint-Louis du 12 au 14 septembre 1904, « il sera demandé au président Roosevelt de convoquer une deuxième conférence de paix semblable à celle de La Haye² ».

Le congrès interparlementaire de Saint-Louis (1904)

L'Union interparlementaire, créée en 1889, est l'organisation mondiale des parlements des États souverains. Cette institution internationale promeut la paix et recherche les moyens

¹ « États-Unis », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 15788, 8 septembre 1904.

² "At the interparliamentary congress in St. Louis this week President Roosevelt will be asked to call a second peace conference similar to that held at The Hague.", "Plan new Peace Conference", *The Sun*, 7 septembre 1904.

de régler les différends entre États autrement que par la force. Dans ce sens, elle est supportrice du principe de l'arbitrage international. L'Union interparlementaire organise dix-huit conférences avant la Première Guerre mondiale pour discuter des problèmes qui pèsent sur l'humanité. La première conférence a eu lieu à l'hôtel Continental à Paris en 1889, sous l'impulsion de William Randal Cremer, pacifiste britannique, lauréat du prix Nobel de la paix en 1903, et Frédéric Passy, pacifiste français, lauréat du premier prix Nobel de la Paix en 1901³.

La douzième conférence interparlementaire est exceptionnellement tenue hors Europe, à Saint-Louis, Missouri, États-Unis, à cause de l'Exposition universelle qui avait lieu dans cette même ville. Selon André Tardieu, principal chroniqueur de politique étrangère du journal *Le Temps*, l'Exposition de Saint-Louis offre « un cadre admirable à la pacifique activité des peuples⁴ ». En effet, dès la première Exposition Universelle, les Expositions universelles sont pensées comme des lieux d'enseignements et d'échanges. La première Exposition Universelle, organisée en 1851 à Londres, avait pour objectif d'éduquer les Britanniques, assurer la paix mondiale grâce au libre-échange ainsi que d'exhiber la puissance de l'industrie, de l'empire et de l'ordre social britannique. Fort de son succès, avec plus de six millions d'entrées, le concept se développa à travers le monde. Les Expositions Universelles sont organisées autour de thèmes visant à améliorer les connaissances, à répondre aux aspirations humaines et sociales et à promouvoir le progrès scientifique, technologique, économique et social. L'Exposition Universelle de Saint-Louis est alors l'endroit idéal pour partager les ambitions pacifistes.

Les travaux de la conférence interparlementaire portent sur une potentielle intervention diplomatique dans la guerre russo-japonaise⁵, sur la révision de la convention de Genève ainsi que sur la protection de la propriété privée sur mer en temps de guerre. La question de la convocation d'une nouvelle Conférence de La Haye est amenée par Theodore Burton, membre du Congrès des États-Unis, qui présente une résolution demandant au président Roosevelt de convoquer une deuxième session de cette conférence⁶. La douzième conférence interparlementaire de la paix adopte à l'unanimité la résolution suivante :

Considérant que l'opinion publique éclairée et l'esprit de la civilisation moderne exigent que les différends entre nations soient réglés de la même manière que

³ Yves SANTAMARIA, op. cit., p. 41.

⁴ André TARDIEU, « La Conférence de La Haye », Revue des Deux Mondes, tome 39, 1907, p. 804.

⁵ "To ask Powers to intervene", *The New York Times*, 11 septembre 1904, n° 17063.

⁶ "Congressman Burton of Cleveland presented a resolution asking President Roosevelt to call a second session of The Hague Conference. The resolution was enthusiastically.", "Powers Asked to Stop Russo-Japanese War", *The New York Times*, 14 septembre 1904, n° 17066.

les contestations entre individus, c'est-à-dire par des cours de justice et conformément à des principes légaux reconnus,

La conférence demande que les divers gouvernements du monde entier délèguent des représentants à une Conférence internationale qui devra se réunir à l'époque et au lieu désignés par eux pour délibérer sur les questions suivantes, savoir :

- (a) Les points ajournés par la conférence de La Haye,
- (b) La négociation de traités d'arbitrage entre les nations qui seront représentées à cette conférence,
- (c) L'opportunité de créer un congrès international qui se réunirait périodiquement pour discuter les questions internationales,

Et décide de prier respectueusement et instamment le Président des États-Unis d'inviter toutes les nations à se faire représenter à cette conférence⁷.

Les rumeurs répandues par la presse parisienne et newyorkaise en amont de la conférence interparlementaire étaient donc vraies. L'assemblée de la conférence interparlementaire de Saint-Louis décide de demander à Theodore Roosevelt, président des États-Unis, de convoquer les puissances à une seconde conférence de la paix⁸.

Theodore Roosevelt et l'idée d'une nouvelle Conférence de La Haye

Le 24 septembre 1904, Theodore Roosevelt reçoit les membres de l'Union interparlementaire à la Maison Blanche⁹. Les délégués lui remettent la résolution le priant d'inviter les puissances à envoyer des représentants à une seconde session de la Conférence de La Haye¹⁰. M. Roosevelt fit bon accueil à ce vœu ; il s'engagea à y donner suite¹¹. En effet, en recevant cette résolution, le président a prononcé l'allocution suivante :

Je demanderai probablement à d'autres nations de participer à un second congrès à la Haye. Je sens, comme vous le sentez vous-mêmes que nos efforts doivent tendre à faire aboutir l'œuvre commencée à la Haye. Une période s'est maintenant écoulée et je sens que votre union a fait preuve d'un jugement sain en décidant qu'une seconde conférence devrait être réunie pour poursuivre l'œuvre commencée par le premier congrès¹².

⁷ Compte rendu du la XII^e conférence de l'Union interparlementaire (12-14 septembre 1904).

⁸ André TARDIEU, *op. cit.*, p. 804.

⁹ « La Conférence interparlementaire pour la paix », *Le Rappel*, « À travers les Congrès », 19 septembre 1904, n° 12610.

¹⁰ "Roosevelt to Call Congress at Hague", *The New York Times*, 25 septembre 1904, n° 17075.

¹¹ André TARDIEU, op. cit., p. 804.

¹² « Les Pacifistes », *Le Rappel*, « À l'Étranger », 26 septembre 1904, n° 12617.

Les membres de l'Union interparlementaire accueillent avec enthousiasme le discours du président, notamment son intention de promouvoir la paix dans le monde en invitant toutes les nations à participer à cette seconde conférence de paix¹³.

La circulaire de M. Hay

Suite à l'acceptation de Theodore Roosevelt de convoquer une nouvelle conférence de la paix, le secrétaire du département d'État, John Hay, soumet au cabine le texte de l'invitation le 21 octobre 1904. Cette dernière sera adressée par le président des États-Unis aux gouvernements signataires de l'Acte général de La Haye du 29 juillet 1899 pour les inviter à envoyer des délégués à la nouvelle conférence de la Paix. Les puissances désigneront elles-mêmes la date de la réunion qui conviendrait le mieux¹⁴. C'est le 31 octobre 1904 que John Hay fait parvenir la proposition tendant à provoquer la réunion d'une nouvelle conférence de la Haye aux ambassadeurs américains près de toutes les puissances¹⁵. La circulaire est remise le 9 novembre 1904, à. M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, par M. Horace Porter, ambassadeur des États-Unis, au cours de la réception diplomatique. La circulaire écrite en anglais est retranscrite par l'édition du 23 décembre du journal *The Evening Post* (voir *Annexe 1 – Circulaire du 31 octobre 1904 de John Hay*)¹⁶.

La circulaire américaine fait observer que bien que les circonstances actuelles paraissent peu propices, en raison de la guerre qui oppose la Russie et le Japon, la Conférence pourrait s'avérer être utile¹⁷. La réunion de cette conférence permettrait d'étudier à nouveau les questions mentionnées spécifiquement par la première Conférence de La Haye, mais encore des projets de traités d'arbitrage et la constitution d'un congrès international qui devra se réunir périodiquement¹⁸. Parmi les questions que mentionne cette circulaire, on trouve celles des droits et des devoirs des neutres, de l'inviolabilité de la propriété privée dans les guerres maritimes, du bombardement des ports, villes et villages non fortifiés, celle enfin de la distinction à établir

_

¹³ "The President's acceptance of the terms of the resolution and the announcement of his purpose to promote the peace of the world by inviting all nations to participate in a second peace conference whose work should be supplemental to that of The Hague Conference was received by those present with enthusiastic applause. The delegates cheered and clapped their hands for nearly a full minute, and at the conclusion of the President's address they embraced the opportunity personally and individually to congratulate him very cordially", "Roosevelt to Call Congress at Hague", *The New York Times*, 25 septembre 1904, n° 17075.

¹⁴ « La conférence de la paix », Le Petit Journal, « Dernières nouvelles », n° 15275, 22 octobre 1904.

¹⁵ « La circulaire de M. Hay », *Le Temps*, « Bulletin de l'Étranger », n° 15853, 12 novembre 1904.

¹⁶ "Next Peace Conference", *The Evening Post*, 23 décembre 1904.

¹⁷ « La nouvelle conférence de la paix », Le Temps, n° 15837, 27 octobre 1904.

¹⁸ « La nouvelle conférence de la Haye », Le Petit Journal, « Aux États-Unis », nº 15285, 1er novembre 1904.

entre les différentes sortes de contrebandes de guerre¹⁹. La note américaine est parvenue à la plupart des gouvernements courant novembre. Il est désormais important d'étudier la réception de l'initiative de Theodore Roosevelt. Comment les grandes puissances réagissent-elles à cette invitation à une nouvelle Conférence de La Haye ?

La réception de l'initiative

Theodore Roosevelt accepte officiellement le 24 septembre 1904 de convoquer une nouvelle conférence de la paix. Cette initiative est vivement commentée par l'ensemble de la presse parisienne et new-yorkaise. Nous allons procéder à une analyse quantitative des articles portant sur l'initiative du président des États-Unis puis nous étudierons plus précisément le contenu de ces articles et la réaction des différentes puissances vis-à-vis de cette proposition.

Analyse quantitative de la réception de l'initiative de Theodore Roosevelt

Dans un premier temps, analysons le nombre d'articles publiés par l'ensemble de la presse parisienne et new-yorkaise en fonction de la date, et plus précisément du mois de publication.

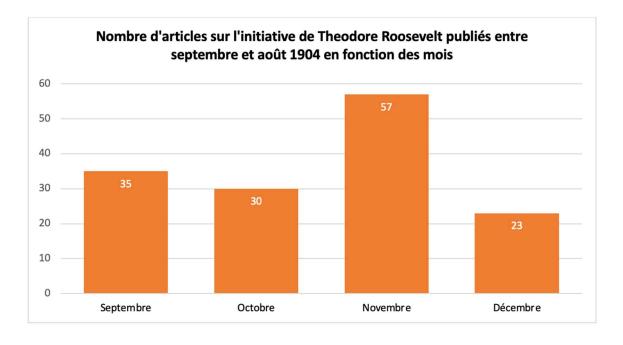


Figure 1 – Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et décembre 1904 en fonction des mois

_

¹⁹ André TARDIEU, op. cit., p. 804.

Les mois de septembre et d'octobre 1904 correspondent à l'origine de l'initiative de Theodore Roosevelt, porteuse d'intérêt pour la presse parisienne et new-yorkaise. Un pic de publication se fait constater au mois de novembre, qui correspond à l'envoi et à la réception de la circulaire de John Hay, secrétaire du département d'État des États-Unis²⁰. Nous observons un essoufflement de l'intérêt pour la question durant le mois de décembre.

Il est également important d'analyser le nombre d'articles publiés en fonction des titres de journaux.

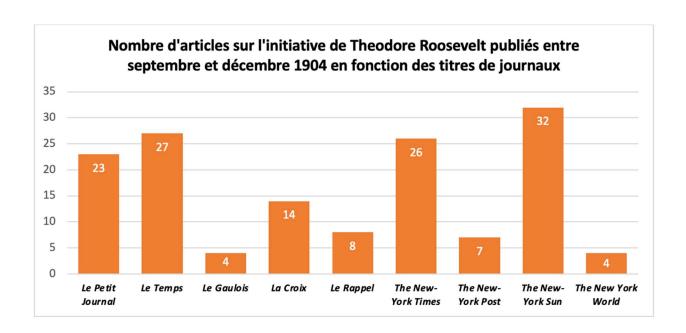


Figure 2 – Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et décembre 1904 en fonction des titres de journaux

Du côté de la presse parisienne, ce sont *Le Temps* et *Le Petit Journal* qui publient le plus d'articles. *Le Temps*, journal sérieux, considéré comme l'organe officieux du ministère des Affaires étrangères²¹, publie vingt-sept articles entre septembre et décembre 1904. *Le Petit Journal*, qui se veut le quotidien de toutes les informations²², publie vingt-trois articles durant la même période.

Du côté de la presse new-yorkaise, ce sont *The New-York Times* et *The New-York Sun* qui publient le plus d'articles. *The New-York Times*, dont la devise est « *All the News That's Fit*

²¹ Marie-Ève Therenty, *La littérature au quotidien, Poétiques journalistiques au XIX^e siècle, Paris, Le Seuil,* 2007, p. 42.

²⁰ « La circulaire de M. Hay », Le Temps, « Bulletin de l'Étranger », n° 15853, 12 novembre 1904.

²² Christian DELPORTE, Claire BLANDIN & François ROBINET, *Histoire de la presse en France XX^e – XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 14.

to Print » (« Toutes les nouvelles qui méritent d'être imprimées »)²³, publie vingt-six articles entre septembre et décembre 1904. *The New-York Sun*, quotidien caractéristique de la « penny press », publie trente-deux articles entre septembre et décembre 1904.

Parmi les quatre journaux qui publient le plus d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt, nous retrouvons trois journaux d'informations sérieux et, à notre plus grand étonnement, un journal populaire au contenu urbain : *The New-York Sun*. Alors que la Conférence de La Haye concerne principalement les diplomates et les intellectuels, les journaux de grande diffusion, tels que *Le Petit Journal* et *The New-York Sun*, écrivent des articles à ce sujet à destination de l'ensemble du peuple. La Conférence de La Haye dépasse ainsi le cadre des seuls pacifistes.

Les deux graphiques suivants représentent le nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt en fonction du mois de publication et des titres de journaux.

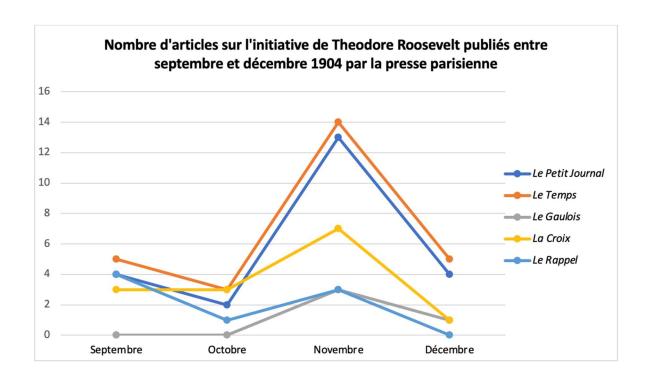


Figure 3 – Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et décembre 1904 par la presse parisienne

Ce graphique valide les tendances identifiées par la Figure 1 et la Figure 2 dans le cas de la presse parisienne. En effet, le mois de novembre représente un pic dans la publication des

_

²³ Elmer H. DAVIS, *op. cit.*, p. 155.

articles. De même, les journaux les plus intéressées par l'initiative de Theodore Roosevelt sont les journaux d'informations générales.

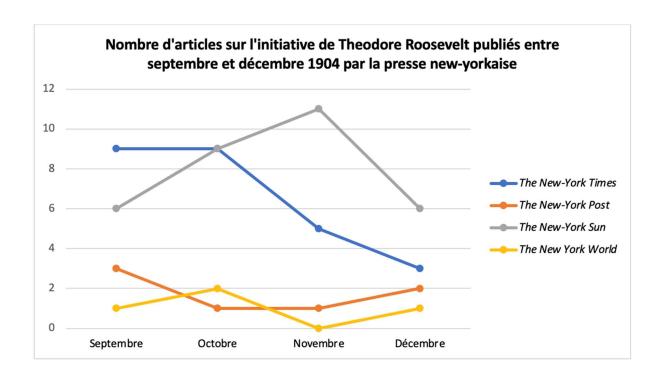


Figure 4 – Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et décembre 1904 par la presse new-vorkaise

Ce deuxième graphique ne valide pas totalement les tendances identifiées par la *Figure 1* et la *Figure 2* dans le cas de la presse new-yorkaise. En effet, nous observons un accroissement du nombre d'articles au mois de novembre 1904 seulement de la part du journal *The New-York Sun*. Les trois autres journaux enregistrent un déclin, c'est-à-dire un amoindrissement de l'intérêt pour l'initiative de Theodore Roosevelt.

Au travers de ces articles, les journaux relatent les opinions des différentes puissances quant à la convocation d'une nouvelle Conférence de La Haye. Certains États adhèrent à la proposition avec empressement quand d'autres montrent de nombreuses réticences.

Les adhésions : entre enthousiasme et perplexité

L'Autriche-Hongrie est le premier État à adhérer officiellement à l'invitation lancée par Theodore Roosevelt²⁴. L'ambassadeur des États-Unis à Vienne répond par télégraphe dès le 17

 24 « La seconde conférence de la Paix », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 15301, 17 novembre 1904.

novembre 1904. Quelques jours plus tard, ce sont les gouvernements suédois et mexicain qui acceptent l'invitation à une deuxième conférence de la Haye²⁵. C'est ensuite la Chine qui « accède officiellement à la proposition d'une seconde conférence de la paix à la Haye²⁶ ». Ces États acceptent sans réticence la proposition du président des États-Unis, ce qui n'est pas le cas de toutes les puissances. En effet, l'Italie accepte les propositions du président Roosevelt concernant une deuxième conférence de paix à La Haye avec quelques réserves. Le ministre italien des Affaires étrangères, Tommaso Tittoni, émet une réserve sur les questions relatives à la date de la conférence et au programme à examiner²⁷. La France exprime son « entière sympathie²⁸ » pour l'invitation du Président Roosevelt à une seconde Conférence de La Haye. Cependant, elle la trouve embarrassante par rapport au conflit en Extrême-Orient et suggère que la discussion reste sur une base purement judiciaire sans référence à ces événements²⁹.

La Russie, le Japon et la Mandchourie

Le cas de la Russie et du Japon est particulier. En effet, ces deux puissances s'affrontent depuis le début de l'année 1904 en Extrême-Orient, à propos du contrôle de la Mandchourie et de la Corée³⁰. Les deux empires convoitent ces territoires pour leurs nombreuses ressources minières. Le Japon compte installer en Mandchourie des colons, en importer les produits agricoles dont il a besoin et y trouver le fer et le charbon nécessaires à son industrie³¹. De son côté, la Russie souhaite étendre le Transsibérien à travers la Mandchourie, ce qui permettrait aux Russes de raccourcir le trajet d'Irkoutsk à Vladivostok. La Russie disposerait donc d'un port ouvert en permanence sur le Pacifique. En prenant pied en Mandchourie, le Japon s'est mis en travers des projets d'expansion de la Russie qui entendait bien étendre son influence à partir de Port-Arthur sur toute cette province de la Chine³². Le 13 janvier 1904, le Japon adresse un ultimatum à la Russie au sujet de la Mandchourie. N'ayant pas obtenu de réponse, le Japon

²⁵ « La nouvelle conférence de la Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 15307, 23 novembre 1904.

²⁷ "Italia would reserve her answer, however, on the questions as to the date of the conference and the programme to be considered", "May Delay Peace Conference", *The Sun*, 20 novembre 1904.

²⁸ "France expresses entire sympathy with the spirit of the proposal.", *Ibid*.

²⁹ "France is finding President Roosevelt's invitation to a second Hague conference somewhat embarrassing. She suggests that the discussion be kept purely on a judicial basis without reference to events in the Far East.", *Ibid*.

³⁰ Olivier COSSON, *Préparer la Grande Guerre. L'armée française et la guerre russo-japonaise (1899-1914)*, Paris, Indes savantes, 2013.

³¹ Jacques-Alain de SEDOUY, *Le Concert européen, Aux origines de l'Europe, 1814-1914*, Paris, Fayard, 2009, p. 427.

³² *Ibid*.

attaque par surprise l'escadre navale de Port-Arthur le 8 février 1904 et l'empereur du Japon déclare la guerre à la Russie le 10 février³³.

Ainsi, dans de telles circonstances, la Russie et le Japon n'accueillent pas avec enthousiasme la proposition du président des États-Unis. En effet, dans les cercles officiels russes, la proposition de Theodore Roosevelt n'est pas considérée comme tout à fait opportune³⁴. Dans des circonstances ordinaires, la Russie accueillerait favorablement cette proposition, ayant été elle-même initiatrice de la première Conférence de La Haye. Mais pendant la guerre qui ravage l'Extrême-Orient, une telle proposition n'est pas accueillie favorablement. De plus, les cercles officiels russes traitent « avec suspicion³⁵ » l'initiative du président Roosevelt. Selon eux, même si la conférence cherche au début à s'en tenir au principe général de la paix universelle, « elle se transformera inévitablement en un instrument d'intervention dans la guerre actuelle, défavorable aux intérêts de la Russie³⁶ ». C'est ce que confirme *The New-York Times*, avec l'article suivant :

Les puissances neutres souhaiteraient, bien entendu, limiter l'activité des belligérants. La Russie admet qu'il y a de nombreuses questions découlant de la guerre en Extrême-Orient que toutes les puissances auraient intérêt à régler définitivement, et elle est favorable à une conférence à la fin de la guerre. Cependant, tant que la guerre durera, la Russie ne sera probablement pas disposée à participer à une conférence où les neutres auraient la prépondérance et pourraient restreindre les belligérants. Par conséquent, il est probable que la Russie refusera d'envoyer un représentant³⁷.

Le ministre russe des affaires étrangères, le comte Lamsdorff, informe officiellement M. Cormick, ambassadeur des États-Unis à Saint-Pétersbourg, que le gouvernement impérial russe accepte, en principe, l'initiative du président Roosevelt. Mais cette nouvelle conférence

_

³³ *Ibid*.

³⁴ "In official circles the proposition is not considered to be exactly opportune.", "Peace Congress Unwelcome", *The New York Times*, 30 septembre 1904, n° 17080.

³⁵ "All officially inspired opinion here treats President Roosevelt's initiative in the matter of summoning another conference of the Hague peace tribunal with the greatest suspicion.", "Russia Distrusts Roosevelt", *The Sun*, 2 octobre 1904.

³⁶ "All officially inspired opinion here treats President Roosevelt's initiative in the matter of summoning another conference of the Hague peace tribunal with the greatest suspicion. In various forms the writers all adopt the view that however much the conference might at the commencement seek to confine itself to the general principle of universal peace, it would inevitably develop into an instrument of intervention in the present war unfavorable to Russia's interest.", *Ibid.*

³⁷ "The neutral powers would, of course, desire to limit the activity of the belligerents. Russia admits that there are many questions growing out of the war in the Far East which it would profit all the powers definitely to settle, and she is in favor of a conference at the close of the war. While the war lasts, however, Russia will probably be unwilling to be a party to a conference at which the neutrals would have a preponderance, and could restrict the belligerents. Therefore, it is likely that Russia would decline to send a representative.", "Peace Congress Unwelcome", *The New York Times*, 30 septembre 1904, n° 17080.

internationale ne devant interférer en aucune façon sur les événements se déroulant en Extrême-Orient, il est demandé que la convocation de cette conférence ne se fasse qu'à la fin de la guerre russo-japonaise³⁸. En effet, la Russie ne souhaite pas participer à la conférence tant qu'elle sera en état de guerre³⁹.

Quant à lui, le Japon accueille cette proposition avec « un mélange de doute et de perplexité⁴⁰ ». Le Chargé d'Affaires de la Légation du Japon informe, le 9 décembre 1904, le Secrétaire d'État Hay que le gouvernement japonais est en accord avec les objectifs de cette invitation :

Le Gouvernement japonais ne voit dans le fait que le Japon est engagé dans une guerre aucune raison suffisante pour qu'il ne prenne pas part à la conférence proposée, à condition que la conférence ne prenne ni ne suppose prendre aucune mesure relative au conflit actuel ou l'affectant de quelque manière que ce soit. Sous ces réserves, le gouvernement impérial accepte volontiers l'invitation et sera en tout temps prêt à échanger des vues avec le gouvernement des États-Unis sur les questions à examiner par la conférence⁴¹.

Ainsi, le Japon accepte l'invitation des États-Unis de prendre part à la seconde conférence de la Haye, sous réserve que cette conférence ne fera pas preuve d'ingérence dans le conflit russo-japonais⁴².

La guerre russo-japonaise est au cœur de la préoccupation des puissances européennes. En ce sens, la France conseille de retarder la convocation de cette deuxième conférence⁴³. En Angleterre, les cercles officiels estiment que ce serait « une grave erreur, dans l'intérêt véritable de la cause de la paix, de faire quoi que ce soit pour mettre fin prématurément ou sans résultat

_

³⁸ « Une nouvelle conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, « La guerre russo-japonaise », n° 15297, 13 novembre 1904.

³⁹ « Étranger », *La Croix*, « La journée », n° 6630, 17 novembre 1904.

⁴⁰ "A dispatch to the *Standard* from Tokio says the news of President Roosevelt's proposition for calling another peace conference at The Hague next year, without waiting for the end of the war, has been received with mingled doubt and bewilderment. The people are asking what the step implies", "Not ready for Peace Talk", *The Sun*, 3 octobre 1904.

⁴¹ "The Japanese Government did not find in the fact that Japan was engaged in war any sufficient reason why it should not take part in the proposed conference, provided that the conference did not take or assume to take any action relative to or affecting in any way the present conflict. Subject to these reservations, the Imperial Government gladly accepted the invitation and would at all times be prepared to exchange views with the Government of the United States as to matters to be considered by the conference.", "Welcomes Hague Meeting", *The New York Times*, 9 décembre 1904, n° 17140.

⁴² « La nouvelle conférence de la Haye », Le Petit Journal, « Dernières nouvelles », n° 15323, 9 décembre 1904.

⁴³ "France advises that there be some delay in reconvening the conference.", "May Delay Peace Conference", *The Sun*, 20 novembre 1904.

à la lutte actuelle⁴⁴ ». Selon eux, une résolution prématurée du conflit entre la Russie et le Japon entraînerait de nombreuses complications⁴⁵.

Ainsi, l'initiative de Theodore Roosevelt est très commentée par la presse parisienne et new-yorkaise. Néanmoins, l'annonce est ignorée par la plupart des journaux londoniens, et lorsqu'elle est discutée, elle n'est pas traitée sérieusement, mais plutôt comme un élément de jeu politique lié à la campagne présidentielle américaine⁴⁶. Il est donc important de s'interroger sur les réelles intentions du président des États-Unis.

Les réelles intentions de Theodore Roosevelt

Suite à la publication de l'initiative de Theodore Roosevelt, de nombreuses questions émergent. Certains journaux se demandent si la convocation d'une nouvelle Conférence de La Haye ne serait pas une ruse politique du président des États-Unis, en pleine campagne présidentielle. D'autres pensent à une manœuvre de politique étrangère, qui consisterait à asseoir la puissance pacifique des États-Unis dans le monde. Néanmoins, toutes ces suppositions s'avèrent fausses puisque Theodore Roosevelt accepte de s'effacer face au tsar Nicolas II, initiateur de la première conférence de La Haye. Ce dernier prend donc l'initiative de convoquer une nouvelle Conférence de La Haye.

Une manœuvre électorale?

Le 4 mars 1901, Theodore Roosevelt est nommé vice-président des États-Unis. Suite à l'assassinat du président des États-Unis William McKinley, Theodore Roosevelt est nommé président des États-Unis, le 14 septembre 1901.

L'année 1904 est marquée par la campagne présidentielle, en vue des prochaines élections présidentielles du 8 novembre 1904. Le candidat du parti démocrate est Alton Parker.

⁴⁴ "In England it is felt in the official circles that it would be the greatest mistake in the true interests of the cause of peace to do anything to bring the present struggle to a premature or inconclusive end.", "May Delay Peace Conference", *The Sun*, 20 novembre 1904.

⁴⁵ "In England it is felt in the official circles that it would be the greatest mistake in the true interests of the cause of peace to do anything to bring the present struggle to a premature or inconclusive end. Peace between Russia and Japan at the present moment would be followed by a long series of grave complications.", *Ibid.*

⁴⁶ "The announcement is ignored in editorial comment by most of the London papers, and where discussed is not treated seriously, but rather as a bit of political play incident to the Presidential campaign.", "Europe Skeptical About Peace Congress", *The New York Times*, 27 septembre 1904, n° 17077.

Le candidat du parti républicain est Theodore Roosevelt, actuellement président en fonction, mais dont la charge arrive à son terme le 4 mars 1905⁴⁷.

À la veille des élections, le gouvernement des États-Unis annonce que le président souhaite sonder les puissances étrangères sur l'opportunité de convoquer une deuxième Conférence de La Haye afin « de travailler à la cause de la justice internationale⁴⁸ ». Le journal Le Gaulois perçoit cette initiative comme « une habile manœuvre électorale destinée à rassurer une notable fraction de l'opinion américaine sur les sentiments pacifiques du candidat républicain⁴⁹ ». En effet, la politique extérieure de Theodore Roosevelt « plaît aux impérialistes par sa vigueur, par la fermeté de son attitude à l'égard des puissances étrangères, par la volonté manifeste de garder et d'étendre le récent domaine colonial de la République, par sa prétention de faire de l'océan Pacifique un lac américain, par son interprétation offensive de la doctrine de Monroe⁵⁰ ». L'impérialisme américain prend ses origines à la suite de la guerre hispanoaméricaine⁵¹. Cette guerre est significative puisqu'elle représente une rupture dans la représentation que la nation américaine se fait d'elle même. Sa victoire contre une puissance du Vieux monde fait réaliser aux dirigeants américains leur capacité à s'opposer aux autres puissances dans le jeu géopolitique. Cet impérialisme américain se caractérise par une politique étrangère interventionniste et expansionniste, soutenue idéologiquement pas des discours humanistes et démocratiques. Il a un caractère territorial, économique et mystique et vise à former un réseau de stations navales et commerciales sur la route qui mène vers le marché chinois, influencé par la politique de la « porte ouverte ». Cette expression désigne une expansion commerciale sans intervention militaire. La guerre étant une atteinte manifeste au commerce, il est préférable de gagner les marchés étrangers avec le moins de violence possible, en laissant se déverser capitaux et investissements sans exercer de contrôle direct du territoire concerné.

Grâce au projet d'une nouvelle Conférence de La Haye, Theodore Roosevelt attire la sympathie des pacifistes, ennemis des conquêtes et de l'impérialisme américain naissant⁵². Ainsi, par la convocation d'une nouvelle Conférence de La Haye, le président des États-Unis sortant s'assure une grande part de l'électorat.

⁴⁷ « La campagne présidentielle », *Le Petit Journal*, « Aux États-Unis », n° 15236, 13 septembre 1904.

⁴⁸ « Le triomphe de Roosevelt », *Le Petit Journal*, n° 15294, 10 novembre 1904.

⁴⁹ « Une nouvelle Conférence de La Haye », Le Gaulois, n° 9891, 12 novembre 1904.

⁵⁰ « L'élection présidentielle américaine », Le Temps, « Bulletin de l'Étranger », n° 15851, 10 novembre 1904.

⁵¹ Jean David AVENEL, *La guerre Hispano-Américaine de 1898. La naissance de l'Impérialisme américain*, Paris, Economica, 2007.

⁵² « L'élection présidentielle américaine », *Le Temps*, « Bulletin de l'Étranger », n° 15851, 10 novembre 1904.

Finalement, Theodore Roosevelt est « triomphalement élu⁵³ ». Il emporte 56,42 % des votes populaires contre 37,59 % pour Alton Parker et 70,59 % des votes du collège électoral contre 29,41 % pour Alton Parker. Si la convocation d'une nouvelle Conférence de La Haye se révélait être une ruse électorale de Theodore Roosevelt, cette dernière s'est révélée efficace.

Une manœuvre politique?

Certains journaux, notamment ceux issus de la presse démocrate américaine, pensent que l'initiative du président répond « au désir de réduire à néant les accusations de ses adversaires qui le représentent comme nourrissant des tendances belliqueuses⁵⁴ ». En effet, Theodore Roosevelt est connu comme étant le champion du *big stick*, c'est-à-dire de la politique du gourdin à l'égard des faibles⁵⁵. La doctrine du gros bâton (*big stick*) caractérise la politique étrangère de Theodore Roosevelt, qui vise à faire assumer aux États-Unis une place de véritable police internationale. Elle se traduit ainsi : « Parlez doucement, mais ayez un gros bâton dans la main, et vous irez loin⁵⁶ ». En 1904, les États-Unis officialisent leur droit d'intervention en Amérique latine au travers du corollaire Roosevelt de la doctrine Monroe : « Dans l'hémisphère occidental l'adhésion des États-Unis à la doctrine Monroe peut forcer les États-Unis, quoiqu'avec réticence, à exercer un pouvoir de police internationale dans des cas flagrants de dysfonctionnements chroniques ou d'impuissance⁵⁷ ». Le corollaire Roosevelt permet de justifier en grande partie les volontés d'expansion américaines vers les Philippines, Panama et Cuba, et de confirmer la place de l'Amérique latine dans la sphère d'influence des États-Unis⁵⁸.

L'expansion américaine des États-Unis s'accélère à la suite de la guerre hispanoaméricaine⁵⁹. Avec le traité de Paris, les États-Unis prennent contrôle d'anciennes colonies espagnoles dans les Caraïbes et l'océan Pacifique, à savoir les Philippines, Porto Rico et Guam, en échange d'un versement de 20 millions de dollars américain⁶⁰. De plus, l'indépendance de Cuba est proclamée mais, dans les faits, l'amendement Platt, adopté en juin 1901, établit *de* facto un protectorat américain sur l'île et octroie à Washington les bases de Guantánamo et de

⁵³ *Ibid*.

⁵⁴ « États-Unis », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 15808, 28 septembre 1904.

⁵⁵ « Le triomphe de Roosevelt », *Le Petit Journal*, n° 15294, 10 novembre 1904.

⁵⁶ Maxime LEFEBVRE, La politique étrangère américaine, Paris, PUF, 2018, p. 15.

⁵⁷ "In the Western Hemisphere the adherence of the United States to the Monroe Doctrine may force the United States, however reluctantly, in flagrant cases of such wrongdoing or impotence, to the exercise of an international police power.", Theodore ROOSEVELT, Corollaire Roosevelt, 6 décembre 1904.

⁵⁸ Maxime LEFEBVRE, *op. cit.*, 2018, p. 15.

⁵⁹ Jean-Michel LACROIX, *Histoire des États-Unis*, Paris, PUF, 2006, p. 337.

⁶⁰ Ibid.

Bahia Honda. Les troupes américaines sont retirées en 1902 mais investissent à nouveau le pays en 1906 pour mettre fin à des troubles politiques. En ce qui concerne le Panama, les États-Unis soutiennent les indépendantistes qui déclarent l'indépendance du Panama de la Colombie le 3 novembre 1903. Les navires de guerre américains ancrés à l'abord des côtes interdisent toute intervention de l'armée colombienne. Le 18 novembre 1903, à New York, est signé le Traité Hay-Bunau-Varilla, faisant du Panama un protectorat américain⁶¹. Cette politique expansionniste effraie les puissances européennes, qui se méfient des États-Unis.

Prendre une telle initiative pour promouvoir la paix dans le monde ne peut que faire taire les puissances adversaires. Theodore Roosevelt est alors perçu comme un homme pacifiste. L'initiative de Theodore Roosevelt témoigne « des sentiments pacifiques de la part du représentant d'une nation dont la puissance militaire devient un danger pour l'Europe et de ce qu'elle montre que l'idée de la paix, dans tous les pays, gagne chaque jour du terrain⁶² ». En effet, depuis la victoire écrasante des États-Unis contre l'Espagne en 1898, l'Europe prend conscience de la puissance militaire des États-Unis. Promouvoir la paix est alors une manœuvre politique, qui permet aux États-Unis de s'illustrer comme une nation pacifiste aux yeux de l'Europe.

Une manœuvre commerciale?

« La victoire japonaise me ravit absolument, car le Japon joue notre jeu⁶³. » Voilà ce qu'écrit Theodore Roosevelt à son fils aîné, deux jours après l'attaque surprise lancée par les forces nippones sur Port-Arthur. Il traduit ici le mécontentement des États-Unis devant la menace russe de fermer la Mandchourie au commerce américain⁶⁴. Cet exemple illustre la volonté du gouvernement des États-Unis de préserver leur puissance économique et commerciale.

Quel est l'objectif du gouvernement américain en convoquant une nouvelle conférence d'arbitrage? Selon le journal *Le Gaulois*, cela consiste surtout à « obtenir que les droits des belligérants soient limités de telle sorte que le libre exercice du commerce des neutres ne puisse plus être entravé par l'état de guerre et que les causes de complications soient diminuées

-

⁶¹ *Ibid.*, p. 339.

^{62 «} Une nouvelle Conférence de La Haye », Le Gaulois, n° 9891, 12 novembre 1904.

⁶³ Theodore ROOSEVELT, *Lettre à son fils*, 10 février 1904, cité par Yves-Henry NOUAILHAT dans *Les États-Unis et le monde de 1898 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 52.

⁶⁴ Yves-Henry NOUAILHAT, *ibid*.

d'autant⁶⁵ ». La priorité du gouvernement américain est de garantir politiquement la liberté du commerce⁶⁶.

Manœuvre électorale, manœuvre politique, manœuvre commerciale? Voilà trois hypothèses sur les réelles intentions de Theodore Roosevelt, qui ne s'excluent pas l'une l'autre.

Une initiative russe?

La réponse de la Russie à l'initiative de Theodore Roosevelt soulignait l'opportunité d'ajourner la réunion de la conférence jusqu'à la fin de la guerre dans laquelle elle est alors engagée avec le Japon⁶⁷.

Les Japonais n'obtenant pas l'évacuation de la Mandchourie ont attaqué la flotte russe de Port-Arthur le 8 février 1904 et l'ont détruite. En mars, les forces armées du Japon débarquent en Corée et conquièrent rapidement le pays. Les Russes, quant à eux, se replient sur la ville de Moukden, qui tombe après une bataille meurtrière en mars 1905. Contrairement au Japon qui bénéficie de la supériorité technique, de la connaissance du terrain, de la possibilité d'acheminer des renforts, la Russie est pénalisée par l'éloignement de ses bases. La flotte russe de la Baltique, arrivée après un périple de huit mois autour de l'Afrique, se fait anéantir le 27 mai 1905 dans le détroit de Tsushima⁶⁸. L'armée russe est encore en état de résister mais des mouvements révolutionnaires à Saint-Pétersbourg obligent le gouvernement à négocier. Il saisit l'offre de médiation des États-Unis, qui prennent une position dominante dans la diplomatie mondiale. Le Japon de son côté ne veut pas la repousser, conscient que la poursuite des hostilités entraînerait des difficultés économiques et financières pour son pays⁶⁹. Un accord est conclu le 29 août, et le traité de Portsmouth est signé le 5 septembre 1905⁷⁰. Le traité de Portsmouth accorde au Japon Port-Arthur et le chemin de fer sud-mandchourien, la partie méridionale de l'île de Sakhaline et la confirmation de son protectorat sur la Corée⁷¹. La défaite russe produit un double choc. Premièrement, c'est la première fois qu'une puissance européenne est battue par une puissance non européenne. Deuxièmement, c'est la première fois que le règlement d'un

^{65 «} Une nouvelle Conférence de La Haye », Le Gaulois, n° 9891, 12 novembre 1904.

⁶⁶ Maxime LEFEBVRE, op. cit., 2018, p. 13.

⁶⁷ "The Czar's New Peace Appeal", *The New York Times*, 20 septembre 1905, n° 17406.

⁶⁸ Jean-Baptiste DUROSELLE, *L'Europe de 1815 à nos jours, Vie politique et relations internationales*, Paris, PUF, 1992, p. 157.

⁶⁹ Jacques-Alain de SEDOUY, op. cit., p. 427.

⁷⁰ Yves-Henry NOUAILHAT, op. cit., p. 52.

⁷¹ Jacques-Alain de SEDOUY, *op. cit.*, p. 427.

conflit a pour médiateur une puissance non européenne, à savoir les États-Unis. La guerre russojaponaise illustre une Europe qui, peu à peu, disparaît du jeu géopolitique mondial.

La guerre russo-japonaise étant terminée, les discussions concernant la convocation d'une deuxième Conférence de La Haye peuvent reprendre. Dès 13 septembre 1905, soit seulement une semaine après la signature du traité de Portsmouth, le baron Roman Rosen, ambassadeur russe aux États-Unis, rencontre le président Roosevelt pour l'informer du désir du tsar de convoquer une deuxième conférence de La Haye⁷². La visite du baron de Rosen a pour but de savoir si le président Roosevelt serait disposé à abandonner son intention de convoquer la conférence lui-même. Le président Roosevelt se déclare « enchanté de faire droit au désir du tsar⁷³ ». Le journal *The Sun* pense que personne ne contestera « le caractère gracieux de cet acte d'effacement⁷⁴ ». Ce dernier met fin à l'idée selon laquelle M. Roosevelt cherche à tout prix à être sur le devant de la scène. Il n'aurait pu démontrer de façon plus convaincante la sincérité de son amitié pour la Russie. De plus, par cet acte, Theodore Roosevelt donne une chance au tsar Nicolas II de retrouver dans la paix le prestige qu'il a perdu dans la guerre. Par la même occasion, il donne au tsar l'opportunité de convoquer une seconde conférence pour la paix, lui qui a été à l'origine de la tenue de la première Conférence de La Haye⁷⁵.

La Russie, malgré le peu d'empressement et de conviction manifestés vis-à-vis des idées émises en 1899, convoque la seconde Conférence de La Haye. Elle craignait, en effet, que les États-Unis n'en prennent l'initiative à sa place⁷⁶. Les deux questions soumises par l'empereur de Russie aux délibérations de la Conférence sont les suivantes : droits des neutres et nécessité de rendre à l'avenir les guerres plus humaines⁷⁷. Ces deux questions prennent leur origine dans de précédents conflits. La question des droits des neutres émerge à la suite de la guerre hispano-américaine de 1898. Durant ce conflit, les États-Unis ont coupé des câbles sous-marins du télégraphe afin d'empêcher l'Espagne de pouvoir communiquer⁷⁸. Néanmoins, ces câbles appartenaient une nation neutre, le Royaume-Uni. De même, lors de la guerre des Boers, le

⁷² « La prochaine conférence à La Haye », *La Croix*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 6895, 23 septembre 1905.

⁷³ *Ibid*.

⁷⁴ "We imagine that nobody will dispute the graciousness of this act of self-effacement.", "The Czar and a New Hague Conference", *The Sun*, 21 septembre 1905.

⁷⁵ "Nor can it be denied that there is a peculiar propriety in conceding the function of convoking a second peace conference at The Hague to the sovereign at whose suggestion the first conference was brought together.", *Ibid.* ⁷⁶ Verdiana GROSSI, *op. cit.*, p. 406.

⁷⁷ « La deuxième conférence de la Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 15619, 1^{er} octobre 1905.

⁷⁸ Daniel HEADRICK, « Le rôle stratégique des câbles sous-marins intercontinentaux, 1854-1945 », in Pascal GRISET (dir.), Les ingénieurs des Télécommunications dans la France contemporaine : Réseaux, innovation et territoires (XIXe-XXe siècles). Colloque des 21 et 22 octobre 2010, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2013, p. 64.

Royaume-Uni a souhaité rompre les câbles sous-marins à destination de l'Afrique du Sud afin de l'isoler⁷⁹. La question des puissances neutres prend alors tout son sens. Quant à l'idée de l'humanisation de la guerre, elle prend suite aux atrocités de la campagne d'Italie de 1859. En effet, la Bataille de Solférino (1859), qui opposait les Franco-Piémontais aux armées autrichiennes d'Italie du Nord, a engendré l'agonie de 40 000 soldats blessés abandonnés sur le champ de bataille à cause du manque de moyens et de personnel et le refus de trêves pour permettre de leur porter secours. Par la suite, Henri Dunant milite en faveur d'un code de lois international régissant le traitement et le soin aux soldats blessés et aux prisonniers de guerre. En 1863, il créé le Comité international de secours aux blessés, qui deviendra Comité International de la Croix-Rouge, qui a pour ambition de prendre en charge les militaires mis hors de combat lors de conflits. Un an plus tard, la première Convention de Genève du 22 août 1864 est signé par douze États, pour l'amélioration de la condition des blessés des armées combattantes.

La deuxième conférence a lieu en 1907, un an et demi après la fin de la guerre russojaponaise. L'initiative du président Roosevelt, reprise par le tsar Nicolas II, permet de réunir, du 15 juin au 18 octobre 1907, quarante-quatre États à La Haye⁸⁰. Néanmoins, cette conférence s'inscrit-elle dans la lignée de la première Conférence de La Haye?

⁷⁹ *Ibid*.

⁸⁰ Stéphane TISON, *Paul d'Estournelles de Constant – Concilier les nations pour éviter la guerre (1878-1924)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 42.

Chapitre 2 – La conférence de 1907 : continuité ou rupture par rapport à 1899 ?

Initialement entreprise par Theodore Roosevelt, puis convoquée par le tsar Nicolas II, la deuxième conférence de La Haye réunit, huit ans après la première, plus d'une quarantaine d'États. Il est important de s'interroger sur cette deuxième conférence : est-elle la suite logique de la première conférence de 1899 ou bien marque-t-elle une rupture? Quels sont les permanences et les changements entre les deux conférences de La Haye? Pour répondre au mieux à ces questionnements, il est nécessaire d'étudier les résultats de la première conférence de La Haye, puis d'analyser le rayonnement international ainsi que le programme de la deuxième conférence.

La conférence de 1899 : quels résultats ?

Un bref examen de ce qui a été fait et de ce qui n'a pas été fait par la première Conférence de La Haye peut servir pour répondre à l'avance à la question de savoir pourquoi une deuxième conférence est convoquée et quel travail il lui reste à faire¹.

Cette citation, extraite de l'édition du 20 septembre 1905 du journal *The New York Times*, guide notre réflexion au sein de cette sous-partie. La plupart des journaux étudiés, et plus particulièrement les journaux new-yorkais (et surtout *The New York Times*), retrace l'histoire de la première Conférence de La Haye et analyse la portée des résultats de cette dernière, ce que nous allons faire à présent.

Historique de la conférence de 1899

La première conférence de La Haye s'est réunie du 18 mai au 29 juillet 1899 à La Haye, aux Pays-Bas. Elle avait pour ambition de « rechercher les moyens les plus efficaces d'assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable et de mettre avant tout un terme au développement progressif des armements actuels² ». Comme le rappelle le journal *The New York Times*, cette conférence pour le désarmement a été convoquée dès le mois d'août 1898 à

36

¹ "A brief review of what was done and what left undone by the first Hague Conference may serve to answer in advance the question why a second conference is called, and what work remains for it to do.", "The Czar's New Peace Appeal", *The New York Times*, 20 septembre 1905, n° 17406.

² Seconde circulaire russe du 30 décembre 1898/11 janvier 1899.

l'initiative du tsar Nicolas II³. La tenue d'une telle conférence est motivée par l'état précaire des finances de la Russie et par la recherche sans risque d'une expansion économique à l'Est⁴.

Les réactions à la proposition du tsar Nicolas II sont complexes. D'un côté, les milieux diplomatiques français sont peu favorables à la réunion des Conférences de La Haye. De l'autre, les pacifistes espèrent que les milieux politiques reconnaîtront progressivement d'autres méthodes que celle utilisées par la diplomatie traditionnelle et le système des alliances secrètes. C'est donc avec enthousiasme qu'ils accueillent l'invitation lancée par le tsar aux principaux États industrialisés, d'organiser une Conférence de la paix à La Haye pour discuter les moyens de réduire les armements⁵.

Devant l'accueil réservé des gouvernements, le tsar Nicolas II propose, le 11 janvier 1899, d'élargir le programme à la prévention des conflits armés par des moyens pacifiques⁶. Les sujets présents sur l'ordre du jour de la conférence sont alors les suivants : un accord stipulant la non-augmentation des armées et des marines permanentes pendant une période déterminée et l'examen des moyens de réduire ces forces militaires, l'interdiction de nouvelles armes à feu de toutes sortes ou l'invention et l'utilisation de nouveaux explosifs, l'interdiction des ballons de guerre et des chauffeurs de sous-marins, la neutralisation de tous les bateaux utilisés pour le sauvetage des naufragés pendant ou après des engagements navals, et l'acceptation des bons offices offerts en cas de différends internationaux dans le but de remplacer la guerre par l'arbitrage⁷. Ainsi, la première Conférence de 1899 s'est ouverte le 18 mai 1899 dans une atmosphère de méfiance générale⁸.

Les résultats

Après soixante-douze jours de discussion, les délégués parviennent à des résultats pratiques. Les conclusions de la conférence sont consignées au sein de l'acte final soumis à la signature des délégués le 29 juillet 1899. Cet acte comprend trois conventions, trois déclarations

³ "Czar Calls Nations to Peace Congress", *The New York Times*, 19 septembre 1905, n° 17405.

⁴ Stéphane TISON, op. cit., p. 41.

⁵ Verdiana GROSSI, op. cit., p. 405.

⁶ Stéphane TISON, op. cit., p. 41.

⁷ "[...] an understanding stipulating the non-augmentation of standing armies and navies for a stated period and the consideration of means for the reduction of such military forces; the interdiction of new firearms of all sorts or the invention and use of new explosives; the prohibition of war balloons and submarine heats; the neutralization of all boats used for the rescue of the shipwrecked during or after naval engagements, and the acceptance of tendered good offices in the event of international disputes with the aim of substitution of arbitration for war.", "Czar Calls Nations to Peace Congress", *The New York Times*, 19 septembre 1905, n° 17405.

⁸ Verdiana GROSSI, op. cit., p. 327.

et sept résolutions⁹. Les conventions concernent les lois et coutumes de la guerre sur terre, l'adaptation à la guerre maritime de la convention de Genève de 1864 et le règlement pacifique des conflits internationaux¹⁰. La première déclaration interdit le lancement de projectiles et d'explosifs à partir de ballons ou par d'autres méthodes nouvelles et analogues, cette disposition devant être effective pendant cinq ans, la deuxième interdit l'utilisation d'obus destinés à diffuser des gaz asphyxiants, et la dernière interdit l'utilisation de balles à expansion¹¹. La première des sept résolutions déclare que « la limitation des charges militaires qui oppriment tant le monde à l'heure actuelle est grandement souhaitable, pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité¹² ». La deuxième résolution porte sur une révision de la Convention de Genève. La troisième résolution exprime « le désir que les questions relatives aux droits et aux devoirs des neutres soient examinées par une autre conférence¹³ ». La quatrième recommande l'étude par les différents gouvernements des questions relatives aux mousquets et à l'artillerie de marine. La cinquième recommande l'étude de « la possibilité d'un accord concernant la limitation des forces armées sur terre et sur mer, et des budgets de guerre 14 ». L'immunité en temps de guerre de la propriété privée en haute mer est le sujet de la sixième résolution, et la septième concerne la question du bombardement des ports, villes ou villages par une force navale, suggérant qu'elle soit renvoyée pour examen à une autre conférence.

La Conférence de La Haye est fructueuse en ce qui concerne le règlement pacifique des conflits internationaux¹⁵. Elle pose quatre étapes à suivre lors de conflits : la diplomatie, la médiation (non obligatoire), la nomination d'une commission d'enquête (laissant une liberté entière quant aux suites à donner), enfin, le recours à un tribunal arbitral¹⁶. Le résultat le plus

9 6

⁹ "The conclusions of the conference took definite shape in a final act laid before the delegates for their signature on July 29. This act embodied three conventions, three declaration, and seven resolutions.", "The Czar's New Peace Appeal", *The New York Times*, 20 septembre 1905, n° 17406.

¹⁰ Stéphane TISON, op. cit., p. 41.

¹¹ "The first prohibited the throwing of projectiles and explosives from balloons or by other new and analogous methods, the provision to be effective for five years; the second declaration prohibited the use of shells intended to diffuse asphyxiating gases; the third declaration prohibited the use of expanding bullets.", "The Czar's New Peace Appeal", *The New York Times*, 20 septembre 1905, n° 17406.

¹² "The limitation of the military charges which at present so oppress the world is greatly to be desired, for the increase of the material and moral welfare of mankind.", *Ibid*.

¹³ "The wish that the questions of rights and duties of neutrals should be considered at another conference.", "The Czar's New Peace Appeal", *Ibid*.

¹⁴ "The possibility of an agreement concerning the limitation of armed forces on land and sea, and of war budgets.", "The Czar's New Peace Appeal", *Ibid*.

¹⁵ Jacques-Alain de SEDOUY, op. cit., p. 424.

¹⁶ Stéphane TISON, op. cit., p. 42.

important de la conférence est l'établissement de la Cour d'arbitrage de La Haye¹⁷. Le délégué américain, Frederick Williams Holls, a écrit à la suite de la première Conférence de La Haye l'ouvrage *The Peace Conference at The Hague and Its Bearings on International Law and Policy*. Dans la préface, il affirme sa conviction que la conférence « a accompli un résultat grand et glorieux, non seulement en humanisant la guerre et en certifiant les lois de la guerre, mais surtout en promulguant la Magnus Charta du droit international, en liant les puissances civilisées dans une fédération pour la justice et en établissant une Cour internationale d'arbitrage permanente¹⁸ ». Ainsi, la première Conférence de La Haye a des résultats concrets, qui permettent une avancée pour l'humanité.

Néanmoins, la Conférence de La Haye de 1899, qui avait pour objectif premier de limiter les armements et de proposer des pistes pour un éventuel désarmement, ne traite pas de la limitation des armements¹⁹. Comme attendu, la question du désarmement échoue car les puissances n'arrivent pas à s'accorder. En effet, aucun progrès n'est enregistré sur la question de la limitation des armements et les délégués se séparent en notant simplement que « la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien- être matériel et moral de l'humanité²⁰ ». Les délégués de 1899 ont laissé une grande partie de leur travail inachevé²¹.

La première Conférence de La Haye n'ayant pu régler toutes les questions dont elle était saisie, a recommandé l'examen et le règlement d'un certain nombre de questions importantes par une autre conférence. Ces questions étaient les suivantes : (1) les droits et devoirs des neutres ; (2) la limitation des forces armées sur terre et sur mer, et des budgets militaires ; (3) l'utilisation de nouveaux types et calibres de canons militaires et navals ; (4) l'inviolabilité de la propriété privée en mer en temps de guerre ; (5) le bombardement des ports, villes et villages par les forces navales²². Autant de questions reprises par le programme de la deuxième Conférence de La Haye, que nous étudierons plus loin dans ce chapitre.

¹⁷ "The most important result of the conference was the establishment of The Hague Court of Arbitration.", "Czar Calls Nations to Peace Congress", *The New York Times*, 19 septembre 1905, n° 17405.

¹⁸ "The conference accomplished a great and glorious result, not only in the humanizing or warfare and the certification of the laws of war, but, above all, in the promulgation of the Magnus Charta of International Law, the binding together of the civilized Powers in a federation for justice and the establishment of a permanent international Court of Arbitration.", "Questions and answers", *The Sun*, 27 novembre 1904.

¹⁹ Stéphane TISON, op. cit., p. 41.

²⁰ Jacques-Alain de SEDOUY, op. cit., p. 423.

²¹ "The delegates of 1899 were forced to leave much of their work unfinished.", "A second Peace Conference", *The Evening Post*, 26 septembre 1904.

²² "The first Conference of Nations held at The Hague in 1899, being unable to dispose of all the business before it, recommended the consideration and settlement of a number of important questions by another conference. These

La remise en cause

A quoi donc avait servi la Conférence de La Haye si, quelques mois plus tard, les Anglais déclaraient une guerre²³ ?

Malgré les résolutions adoptées lors de la Conférence de La Haye de 1899, l'Angleterre déclare la guerre aux Républiques du Transvaal et de l'Orange le 11 octobre 1899²⁴. En réalité, la première Conférence de La Haye est suivie, à très peu d'intervalle, de la guerre anglo-boer, de l'expédition de Chine, de la campagne de Mandchourie²⁵. Ces différents événements démentent les dispositions pacifiques dont les puissances avaient témoigné pendant la Conférence de La Haye²⁶. En effet, lors de ces événements, les grandes puissances n'eurent jamais recours aux principes de l'arbitrage²⁷. Les espoirs pacifistes tournent vite à la déception en raison des événements internationaux et de la conduite diplomatique des grandes puissances.

La première Conférence de La Haye adopte quelques résultats concrets, notamment concernant le règlement pacifique des conflits internationaux. Mais ces derniers ne sont pas approuvés par toutes les puissances, dont certaines refusent de signer les conventions ou les déclarations. Seize États ont signé la convention d'arbitrage. Quinze ont signé les deux autres conventions ; dix-sept ont signé la déclaration concernant le lancement des projectiles du haut des ballons ; seize ont signé la déclaration contre l'emploi de projectiles à gaz asphyxiants ; quinze ont signé la déclaration relative à l'interdiction de balles qui s'épanouissent²⁸. Le rôle des États est essentiel dans la promotion de la paix dans le monde. C'est par eux que sont pris les décisions les plus importantes. Si un État ne signe pas une convention ou une déclaration, cela peut avoir des répercussions sur l'ordre du monde.

Afin de comprendre les enjeux liés à la convocation de la deuxième Conférence de La Haye, il est important de s'intéresser aux États invités à débattre à cette dernière. Les États invités en 1899 le sont-ils en 1907 ? Quels États ont été ajoutés à la liste des invités ?

questions were the following: (1) The rights and duties of neutrals; (2) the limitation of the armed forces on land and sea, and of military budgets; (3) the use of new types and calibres of military and naval guns; (4) the inviolability of private property at sea in times of war; (5) the bombardment of ports, cities, and villages by naval forces.", "The Hague Conference", *The Evening Post*, "Text of the Message", 5 décembre 1905.

²³ Verdiana GROSSI, op. cit., p. 233.

²⁴ *Ibid.*, p. 405.

²⁵ « La seconde conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, n° 16172, 7 avril 1907.

²⁶ *Ibid*.

²⁷ Verdiana GROSSI, op. cit., p. 321.

²⁸ *Ibid.*, p. 405.

D'une conférence européenne à une conférence internationale

Comme le rappelle l'édition du 19 septembre 1905 du journal *The New York Times*, les nations représentées à la première Conférence de La Haye sont les suivantes : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Siam, Suède et Norvège, Suisse et Turquie²⁹. La conférence regroupa au total vingt-six États dont vingt européens, quatre asiatiques (Chine, Japon, Perse, Siam) et deux américains (États-Unis d'Amérique et Mexique)³⁰. La première Conférence de La Haye correspond en réalité « au concert européen élargi aux limites du monde³¹ ».

La conférence de 1907 : une conférence internationale ?

Les invitations à la deuxième Conférence de La Haye sont au nombre de quarante-sept³². Le journal *The Evening Post* communique la liste des États invités : Allemagne, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Corée, Costa Rica, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Grande Bretagne, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Perse, Pérou, Portugal, République Dominicaine, Roumanie, Salvador, Serbie, Siam, Suède, Suisse, Turquie, Uruguay, Venezuela³³. Au total, vingt nations européennes, cinq nations asiatiques, vingt-et-une nations américaines et une nation africaine sont conviées à apporter leur contribution à l'établissement de normes de justice internationale, censées être l'objectif du monde civilisé³⁴. De même, ce journal nous apprend que le Panama a décliné l'invitation et que la Corée, l'Équateur, le Nicaragua, l'Uruguay et le Venezuela n'ont pas répondu à l'invitation en date du 30 mars 1907³⁵.

Analysons désormais la répartition géographique des invitations à la deuxième Conférence de La Haye.

²⁹ "Czar Calls Nations to Peace Congress", *The New York Times*, 19 septembre 1905, n° 17405.

³⁰ Jean-Michel GUIEU, op. cit., p. 101.

³¹ Jacques-Alain de SEDOUY, op. cit., p. 423.

³² « La Conférence de La Haye », *La Croix*, n° 7371, 11 avril 1907.

³³ "The Hague Conference", *The Evening Post*, 30 mars 1907.

³⁴ Ibid

³⁵ "The Hague Conference", *The Evening Post*, 30 mars 1907.

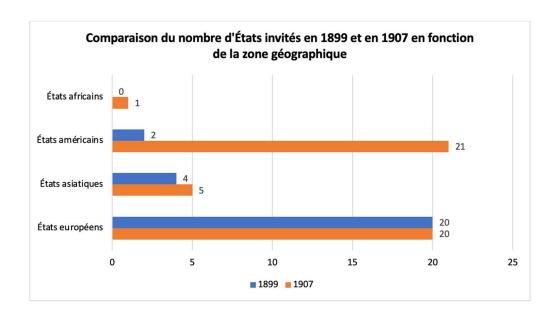


Figure 5 – Comparaison du nombre d'États invités en 1899 et en 1907 en fonction de la zone géographique

Le nombre de nations européennes invitées en 1907 correspond à celui de 1899. En ce qui concerne les pays asiatiques, il y a une invitation en plus par rapport à la conférence de 1899, qui correspond à celle de la Corée³⁶. Le nombre d'États africains est passé de zéro à un, avec l'invitation de l'Éthiopie. Néanmoins, c'est en analysant les États américains que nous remarquons le plus de changements. En effet, nous passons de deux États invités en 1899, à savoir les États-Unis d'Amérique et le Mexique, à vingt-et-un États en 1907.

Ainsi, en plus des pays qui ont participé à la première Conférence, la Corée, l'Éthiopie et les Républiques du Sud de l'Amérique ont été invitées à participer à cette deuxième Conférence de La Haye³⁷. Comment se fait-il que toutes les républiques d'Amérique du Sud soient invitées par le tsar à participer à la deuxième conférence de paix de La Haye alors qu'elles ne l'avaient pas été en 1899³⁸ ?

Un élargissement américain

Dans son édition du 15 avril 1906, le journal parisien Le Temps écrit ceci :

³⁶ « La Conférence de La Haye », *La Croix*, n° 7371, 11 avril 1907.

³⁷ *Ibid*.

³⁸ "South American Republics Asked to Participate in Peace Conference", *The Sun*, 6 octobre 1905.

On s'efforce à Washington de faire admettre les délégués des Républiques sudaméricaines à la conférence de La Haye³⁹.

Le dictionnaire Larousse définit le verbe « s'efforcer » comme « tenter de faire quelque chose en employant tous les moyens dont on dispose ». Ainsi, le président Roosevelt et son gouvernement tentent de faire admettre, par tous les moyens, les Républiques sud-américaines à la deuxième Conférence de La Haye. Pourquoi ? Quels sont les intérêts de Theodore Roosevelt de voir représenter ces Républiques à la Conférence ?

Pour comprendre cela, il est important de s'intéresser au concept de « Destinée manifeste » (*Manifest Destiny*) des États-Unis. Ce concept apparaît en 1845 sous la plume du publiciste John O'Sullivan, directeur de la *Democratic Review*, qui écrit « notre destinée manifeste consiste à nous étendre sur tout le continent que nous a alloué la Providence pour le libre développement de nos millions d'habitants qui se multiplient chaque année⁴⁰ ». La nation américaine aurait donc pour mission divine de développer les valeurs de liberté, de justice et de progrès, de les étendre le plus possible et de les défendre contre toute tyrannie⁴¹. Cela passe alors par l'expansion de la civilisation vers l'Ouest, et à partir du XX^e siècle dans le monde entier. Theodore Roosevelt a repris le concept de « Destinée manifeste » afin de justifier l'expansionnisme et l'interventionnisme des États-Unis hors de ses frontières.

De même, la doctrine Monroe est reprise par Theodore Roosevelt afin de justifier son intérêt pour l'Amérique latine. En effet, la doctrine de Monroe est un principe de politique étrangère des États-Unis qui est apparu durant le XIX° et le XX° siècle. Elle condamne toute intervention européenne dans les affaires de l'Amérique comme celle des États-Unis dans les affaires européennes. Elle permet aux États-Unis de préserver leurs intérêts et leur sécurité dans le Nouveau Monde. Theodore Roosevelt attribue une finalité panaméricaine à la doctrine Monroe, en faisant «1'expression d'une solidarité des États-Unis avec leurs voisins du sud, désireux de s'affranchir de la vieille Europe⁴² ». En somme, ce qui est bon pour Washington l'est nécessairement pour l'ensemble de « l'hémisphère⁴³ ». En 1904, Theodore Roosevelt prononce le corollaire de la doctrine de Monroe. Par ce discours, il affirme le devoir des États-Unis à intervenir dans la zone des Caraïbes et de l'Amérique latine quand leurs intérêts seraient menacés. Il justifie ainsi ses désirs d'expansion vers l'Amérique latine. En effet, à la fin du XIX°

³⁹ « La conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16369, 15 avril 1906.

⁴⁰ Yves-Henry NOUAILHAT, op. cit., p. 23.

⁴¹ Yves LACOSTE, « Les États-Unis et le reste du monde », *Hérodote*, n° 109, 2003, p. 4.

⁴² Serge RICARD, *Théodore Roosevelt : principes et pratique d'une politique étrangère*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence Aix-Marseille, 1991, p. 214.

⁴³ *Ibid*.

siècle et au début du XX^e siècle, l'Amérique latine devient le champ d'expansion privilégié de la nouvelle puissance américaine, qui entend à la fois y conquérir des marchés, investir ses capitaux et préserver ses intérêts stratégiques⁴⁴.

C'est pour ces raisons que Theodore Roosevelt fait en sorte que les Républiques sudaméricaines soient représentées à la deuxième Conférence de La Haye, sur le même pied que ceux des autres puissances en permettant aux gouvernements sud-américains de faire adhésion formellement à la convention d'arbitrage de La Haye avant la réunion de la conférence⁴⁵.

Le choix des délégués

Les différents gouvernements se penchent sur la question du choix des délégués dès le début de l'année 1906, ce qui intéresse grandement les journaux. Il convient dans cette partie d'analyser la composition des principales délégations à savoir celle de l'Allemagne, de l'Angleterre, des États-Unis d'Amérique, de la France et de la Russie, au regard de la première Conférence de La Haye. Les puissances envoient-elles les mêmes délégués ou ont-elles changé de stratégie ?

La délégation allemande

L'Allemagne avait choisi d'envoyer quatre délégués à la première Conférence de La Haye. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie le 19 mai 1907 la liste des huit membres qui composent la délégation allemande à la deuxième Conférence de La Haye. L'ambassadeur Marshall de Bieberstein est nommé premier délégué plénipotentiaire. Le conseiller intime de légation Kriege est nommé deuxième délégué plénipotentiaire. De même, le général de brigade Von Guendel est nommé délégué militaire ; le conseiller de légation Goeppert, délégué adjoint ; le lieutenant de vaisseau Retzmann, de l'état-major général de la marine, délégué naval adjoint ; le vice-consul du consulat général à Pétersbourg M. Trautmann, secrétaire de la délégation⁴⁶. Deux délégués de la première Conférence sont appelés à la deuxième Conférence. Le professeur Zorn, caractérisé par son esprit militariste, est à nouveau nommé délégué scientifique. Le contre-amiral Siegel, vice-président de la section de la marine de la première commission de la première conférence, est nommé délégué naval pour la conférence de 1907.

Maxime Lefebvke, op.

⁴⁴ Maxime LEFEBVRE, *op. cit.*, 2018, p. 14.

⁴⁵ « La conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16369, 15 avril 1906.

⁴⁶ « La Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16214, 19 mai 1907.

La délégation anglaise

Les délégués anglais sont nommés à la Chambre des communes le 23 avril 1907. Il est question de Sir Edward Fry, Sir Ernest Mason Satow, Lord Reay et Sir Henry Howard. Le journal new-yorkais *The Sun* titre : « Des hommes d'importance secondaire sont choisis pour assister à la conférence de paix⁴⁷ ». En 1899, la délégation était composée de quatre membres.

La délégation des États-Unis d'Amérique

Le secrétaire d'État Elihu Root annonce dès le 21 janvier 1906 les représentants américains pour la conférence de La Haye. Il s'agit de Joseph H. Choate, ex-ambassadeur à Londres, le général Horace Porter, ex-ambassadeur en France, et le juge Rose, ex-président de l'American Bar Association. Le journal *The New York Times* précise qu'il aura peut-être d'autres délégués, leur nombre dépendant de la représentation russe⁴⁸. La délégation américaine à la conférence de la Haye est définitivement fixée le 28 avril 1907. Elle comprend également Jayne Hill, ministre à la Haye; le général Davis, le contre-amiral Sperry, et M. Buchanan, ancien ministre à Buenos-Aires, chargé de s'occuper spécialement de la doctrine de Drago. La délégation sera assistée de M. Ch. Hale, ancien secrétaire à Vienne, avec le titre d'expert de droit international, et de M. H. Butter, expert attaché⁴⁹. En 1899, la délégation était composée de six membres. La délégation est donc composée de deux membres de plus par rapport à celle de 1899.

La délégation française

Le conseil des ministres du 30 avril 1907 adopte le choix des délégués de la France à la conférence de la Paix à la Haye. Sont nommés : MM. Léon Bourgeois, d'Estournelles de Constant, tous deux sénateurs, et M. Louis Renault, professeur à la Faculté de droit de Paris, qui ont déjà représenté la France à la dernière conférence de la Haye⁵⁰. Cette fois, ils seront accompagnés du général de division Amourel, commandant la 24^e division d'infanterie, nommé délégué technique militaire ; de M. Fromageot, avocat à la cour d'appel de Paris, nommé délégué technique du ministère des affaires étrangères. S'ajoutent également les quatre secrétaires d'ambassade suivant : M. Delvincourt, M. André Ribot, M. Jarousse de Sillac (qui

⁴⁷ "Men of Secondary Prominence Chosen to Attend Peace Conference.", "England's Hague Envoys", *The Sun*, 23 avril 1907.

⁴⁸ "Our Envoys at The Hague", *The New York Times*, 21 janvier 1906, n° 17529.

⁴⁹ « La conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16745, 28 avril 1907.

⁵⁰ « Avant la Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16195, 30 avril 1907.

fut déjà secrétaire de la conférence en 1899) et le baron Clauzel⁵¹. En 1899, la délégation était composée de onze membres. La délégation française en 1907 comporte ainsi quinze membres, dont cinq militaires et deux juristes⁵². Elle compte donc quatre membres de plus que celle de 1899.

La délégation russe

La délégation russe, à la seconde conférence de La Haye, est ainsi constituée : premier plénipotentiaire, M. de Nelidoff, ambassadeur à Paris ; deuxième plénipotentiaire, M. de Martens, membre du conseil du ministère des affaires étrangères ; troisième plénipotentiaire, M. Tscharikow, envoyé à La Haye⁵³. Les délégués techniques sont MM. Prosor, envoyé au Brésil ; le major général Iermolow, agent militaire à Londres ; le colonel Michelson, agent militaire à Berlin ; le capitaine Beer, agent maritime à Londres ; le colonel Ovtchinnikov, professeur de droit international à l'Académie navale⁵⁴. M. de Martens et le colonel Ovtchinnikov avaient déjà été nommé délégué à la première conférence. En 1899, la délégation était composée de douze membres. La délégation russe en 1907 comporte ainsi quatorze membres, dont quatre militaires et quatre juristes, soit deux membres de plus que celle de 1907.

La composition de la plupart des délégations a changé entre la première et la deuxième Conférence de La Haye. La France quant à elle conserve les mêmes trois premiers plénipotentiaires. Les délégations sont essentiellement composées de diplomates, mais aussi, en nombre quasiment égal, d'experts, dont la présence est rendue indispensable par la nature parfois très technique des débats : militaires pour toutes les questions relatives au désarmement, tant sur terre que sur mer ; juristes pour les dispositions concernant l'arbitrage⁵⁵. Les Conférences de La Haye sont les premières conférences internationales qui recourent autant à des experts.

Au total, la deuxième Conférence de La Haye réunit deux-cent-trente-deux délégués, provenant de quarante-trois États. «Un véritable parlement international⁵⁶ » écrit M. de

⁵¹ « La conférence de la Haye », Le Temps, « Dernières heures », n° 16774, 27 mai 1907.

⁵² Stanislas JEANNESSON, « Les conférences internationales de La Haye, 1899 et 1907 », *Encyclopédie d'Histoire Numérique de l'Europe*, 2020.

⁵³ « Avant la Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16216, 21 mai 1907.

⁵⁴ *Ibid*.

⁵⁵ Stanilas JEANNESSON, *op. cit.*, 2020.

⁵⁶ "Truly an international parliament" in Vladimir V. POUSTOGAROV, Au service de la paix : Frédéric de Martens et les conférences internationales de la Paix de 1899 et 1907 : biographie d'un juriste et diplomate russe, traduit

Martens, deuxième plénipotentiaire russe, dans son journal. En effet, la deuxième Conférence de La Haye inaugure, à l'échelle mondiale, l'ère du multilatéralisme institutionnel⁵⁷, en mettant en scène de nouveaux acteurs, notamment les Républiques sud-américaines.

Le programme de 1907 : tirer des leçons du passé

À peine les diplomates se furent-ils séparés que l'Angleterre entreprit sa guerre de conquête contre les Boers. Quelques mois plus tard, ce fut l'expédition de Chine. Entre temps, les Américains continuèrent une véritable guerre d'extermination contre les Tagales aux Philippines. Enfin, l'initiateur de la Conférence lui-même se laissa entraîner dans la désastreuse aventure mandchourienne. A cause du Maroc, la France se vit mise à deux doigts d'une formidable conflagration européenne⁵⁸.

Depuis la fin de la première Conférence de La Haye, les intérêts économiques et les passions politiques du monde moderne se sont exacerbés. Il y a eu la guerre du Transvaal. Il y a eu la guerre russo-japonaise. Il y a eu la crise marocaine⁵⁹. Les intrigues et les contre-intrigues « bouleversent l'échiquier de la politique européenne, non pas en vue de réconcilier les peuples sans arrière-pensée, mais bien pour prendre position en face d'éventuelles complications futures⁶⁰ ».

Le programme de la deuxième Conférence de La Haye doit alors prendre en considération de nouveaux questionnements, engendrés par les différents événements qui ont eu lieu depuis la fin de la première Conférence de La Haye. Il doit également traiter des questions laissées en suspens par la première conférence. On peut par exemple citer les droits et devoirs des neutres, l'inviolabilité de la propriété privée et la guerre de voisinage, et le bombardement des ports, villes et villages par la force navale⁶¹.

La Russie étant à l'initiative de la convocation de la deuxième Conférence de La Haye, c'est au gouvernement du tsar Nicolas II qu'il revient de rédiger le programme de la

par Maud MABILLARD et al., École de traduction et d'interprétation de l'université de Genève, Genève, 1999, p.

⁵⁷ Stanislas JEANNESSON, Stanislas, op. cit., 2020.

⁵⁸ « La Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, n° 16237, 11 juin 1907.

⁵⁹ « Un article de Sir H. Campbell Bannerman », *Le Temps*, « Bulletin de l'Étranger », n° 16689, 3 mars 1907.

⁶⁰ « La Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, n° 16237, 11 juin 1907.

⁶¹ "Among the broader general questions left unsettled after the first Hague conference of 1899, were: The rights and duties of neutrals; the inviolability of private property and neighbor warfare; and the bombardment of ports, towns, and villages by the naval force.", "The Hague Conference", The Evening Post, 30 mars 1907.

conférence⁶², tâche qui s'avère très difficile. Étudions à présent les questionnements engendrés par les crises qui ont succédé à la première Conférence de La Haye.

La guerre des Boers

La guerre des Boers désigne le conflit intervenu en Afrique du Sud du 11 octobre 1899 au 31 mai 1902, entre les Britanniques et les habitants des deux principales républiques boers indépendantes : la République du Transvaal et l'État libre d'Orange. Elle met en avant un certain nombre de questions, dont la question des balles dum-dum. La balle dum-dum est une modification de la balle Lee-Metford. La différence se situe dans l'ajout d'une rupture dans la continuité de l'enveloppe de métal dur vers la pointe de la balle de façon à en laisser transparaître à ce point le noyau de plomb. Par ce moyen, la puissance de pénétration de la balle est fortement accrue, ce qui produit de graves blessures. La controverse autour des balles dum-dum commence en avril 1898 lorsque le chirurgien von Bruns présente au congrès des chirurgiens allemands les résultats de ses expériences avec des balles « expansives », prétendument identiques à la balle dum-dum⁶³. La critique des balles dum-dum se diffuse dans toute l'Europe à la fin du XIX^e siècle⁶⁴.

L'usage des balles dum-dum est interdit par la première Conférence de La Haye. En effet, cette dernière a adopté une résolution qui prohibe « l'emploi de balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que les balles à enveloppe dure dont l'enveloppe ne couvrirait pas entièrement le noyau ou serait pourvue d'incisions ». Cette résolution inclut les balles dum-dum.

Néanmoins, au cours de la guerre, l'armée anglaise, exaspérée par la résistance des Boers, emploie largement les balles dum-dum dans sa lutte contre ce peuple⁶⁵. Cela provoque une crise internationale et des réactions violentes de la part des opinions publiques européennes contre la Grande-Bretagne. Selon le journal *La Croix*, « le monde civilisé s'indigne lorsqu'il apprend l'emploi de balles dum-dum par l'Angleterre dans la guerre du Transvaal⁶⁶ ». Ainsi, la

⁶² "As Russia was the prime mover in bringing about the conference of the Hague, it was left to the Czar's government to draft the programme for the coming conference.", *Ibid*.

⁶³ Alexander OGSTON, « Continental Criticism of English Rifle Bullets », *The British Medical Journal*, vol. 1, n° 1995, 1899, p. 753.

⁶⁴ Ken DAIMARU, « Entre blessures de guerre et guerre des blessures : la "balle humanitaire" en débat en Europe et au Japon, 1890-1905 », *Le Mouvement Social*, vol. 257, n° 4, 2016, p. 105.

^{65 «} La Conférence de La Haye », Le Petit Journal, n° 16237, 11 juin 1907.

⁶⁶ « La balle dum-dum dans l'armée allemande », La Croix, n° 7072, 21 avril 1906.

guerre des Boers a illustré à nouveau les horreurs de la guerre⁶⁷. Une question que l'on pensait alors réglée ne l'est finalement pas ... La deuxième Conférence de La Haye doit alors se pencher à nouveau sur cette question.

La guerre russo-japonaise

La guerre russo-japonaise est d'un nouveau genre. Très meurtrière, elle témoigne d'une certaine modernisation des armes. Elle voit l'apparition en force de la mitrailleuse et du canon à tir rapide, qui donne au feu une importance capitale. Pour la première fois dans l'Histoire, l'explosif tue plus que la balle. De même, l'utilisation massive du Transsibérien permet d'acheminer des soldats et des armes. Les deux armées utilisent des artilleries modernes, qui entraînent environ 156 000 morts et 280 000 blessés au total. La guerre russo-japonaise témoigne également de la mise en place de nouvelles tactiques et stratégies de guerre. Ainsi, sans déclaration de guerre et sans aucun préavis, l'escadre japonaise de l'amiral Togo Heihachiro ouvre le feu et coule trois bâtiments russes au mouillage à Port-Arthur le 8 février 1904 au soir.

Cette guerre engendre de nombreux questionnements quant aux nouvelles pratiques de guerre. Faut-il interdire certains types d'armements ? Faut-il obliger une déclaration de guerre préalable ? Autant de questions que se posent les gouvernements à l'aube de la réunion de la deuxième Conférence de La Haye.

En effet, les États attendent de la deuxième Conférence de La Haye qu'elle résolve les questions soulevées par la guerre russo-japonaise. C'est le cas des États-Unis et de son président Theodore Roosevelt qui souhaite aborder les sujets suivants : l'emploi de la télégraphie sans fil, des mines et des navires sous-marins ; l'interdiction de lancer des explosifs du haut de ballons ; l'internement des navires de guerre et un grand nombre d'autres questions mises en relief par la guerre d'Extrême-Orient⁶⁸. De même, le tsar Nicolas II, dans sa note d'invitation à la deuxième Conférence de La Haye, informe que le programme de la conférence comportera un certain nombre de questions de droit international soulevées par la récente guerre⁶⁹.

Ainsi, le programme de la conférence comprendra tous les problèmes que la guerre de Mandchourie a mis en exergue et portera principalement sur le droit international maritime en

⁶⁷ "Since the first conference that bloody conflict and the Boer uprising against British rule in South Africa have tended to illustrate anew the horrors of war.", "The Peace Conference", *The New York Times*, 15 juin 1907, n° 18039.

⁶⁸ « Nouvelle conférence à La Haye », *La Croix*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 6891, 19 septembre 1905.

^{69 «} La conférence de La Haye », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16189, 16 octobre 1905.

cas de guerre, sur le traitement à appliquer aux navires neutres et sur la question de la contrebande de guerre⁷⁰.

L'incident de Hull : la question des navires neutres et de l'arbitrage

Pensant avoir affaire à la Marine impériale japonaise, la flotte de la Baltique de la marine impériale russe, en route vers l'Extrême-Orient dans le but de secourir Port-Arthur assiégé par les forces japonaises, ouvre le feu dans la nuit du 21 au 22 octobre 1904 sur des chalutiers britanniques du port de Hull. L'incident provoque un très grave incident diplomatique entre la Russie et la Grande-Bretagne, qui est alors alliée au Japon.

L'incident de Hull a lieu huit mois après l'ouverture des hostilités entre la Russie et le Japon. La presse parisienne le qualifie de « fâcheux incident⁷¹ ». Le 30 octobre, il est considéré comme clos mais une enquête est ouverte conformément aux règles de la Conférence de La Haye⁷². L'ambassadeur de Russie à Londres communique au Foreign Office une dépêche du comte Lamsdorff dans laquelle le gouvernement anglais est prié de soumettre l'incident à la conférence de La Haye. L'ambassadeur de Russie répond que le gouvernement anglais accepte la proposition⁷³. La Russie a l'intention de régler l'incident le plus rapidement possible⁷⁴.

La France n'a pas offert sa médiation mais les bons offices de la diplomatie française ont participé à la résolution de cet incident, ce qui est mis en avant par les journaux russes⁷⁵. Ces derniers rendent hommage à la France, qui a permis d'éviter un conflit généralisé à l'Europe⁷⁶. En effet, l'incident de Hull est réglé par une Commission internationale, qui se réunit à Paris du 9 au 25 février 1905. Selon Friedrich Martens, diplomate russe, la réunion de la commission de Paris a permis d'éviter une guerre anglo-russe, se greffant sur la guerre russo-japonaise⁷⁷. La cour d'arbitrage et les commissions internationales d'enquête ont rendu un grand service au lendemain de l'incident de Hull. Il est important de les fortifier et d'étudier leur champ d'action⁷⁸. Il est donc essentiel, pour la deuxième Conférence de La Haye, de travailler

⁷³ « L'incident de Hull », *La Croix*, n° 6617, 1^{er} novembre 1904.

⁷⁰ « La nouvelle conférence de La Haye », *Le Temps*, n° 16177, 4 octobre 1905.

⁷¹ « La guerre », *La Croix*, « La journée », n° 6616, 30 octobre 1904.

⁷² *Ibid*.

⁷⁴ « L'incident de Hull », *La Croix*, « La guerre russo-japonaise », n° 6616, 30 octobre 1904.

⁷⁵ *Ibid*.

⁷⁶ « L'incident de Hull », *La Croix*, n° 6617, 1^{er} novembre 1904.

⁷⁷ « Ce que fera la conférence de la Haye », *Le Temps*, « Propos diplomatique », n° 16669, 11 février 1907.

⁷⁸ « La chambre et la conférence de la Haye », Le Temps, « Bulletin de l'Étranger », n° 16787, 9 juin 1907.

sur la question de la commission d'enquête permanente, qui doit toujours être prête à entrer en action dans des cas imprévus, comme l'incident de Hull entre l'Angleterre et la Russie⁷⁹.

Le programme de la deuxième Conférence de La Haye, soumis par le gouvernement russe aux puissances, est alors le suivant :

1° Amélioration à apporter aux dispositions de la convention concernant le règlement pacifique des conflits internationaux et visant la cour d'arbitrage et la commission d'enquête internationale.

2° Dispositions complémentaires à ajouter aux dispositions de la convention de 1899 concernant les lois et usages de la guerre sur terre, et en particulier l'ouverture des hostilités et les droits des neutres, etc.; révision des déclarations faites en 1899, étant donné qu'une de ces déclarations est devenue surannée.

3° Élaboration d'une convention concernant les lois et usages de la guerre sur mer relativement aux points suivants :

Les opérations particulières de la guerre maritime, telles que le bombardement de ports, de villes, de villages, par la puissance belligérante; pose de mines, etc.;

La transformation de vaisseaux de commerce en vaisseaux de guerre ;

La propriété privée des belligérants sur mer ;

Le délai de faveur à accorder aux vaisseaux pour quitter les ports neutres ou les ports ennemis après l'ouverture des hostilités ;

Les droits et devoirs des neutres sur mer ; et en particulier : questions de la contrebande, dispositions réglant la façon dont les vaisseaux belligérants auront à se comporter dans les ports neutres, destruction par une autorité supérieure des vaisseaux de commerce neutres saisis comme prises.

Dans la convention indiquée et qui est à élaborer, il y aurait lieu d'adopter, pour la guerre sur terre, les dispositions qui trouveraient également leur application pour la

4° Dispositions additionnelles à la convention de 1892 d'après lesquelles les principes généraux de la convention de Genève de 1864 seraient appliqués pour la guerre maritime⁸⁰.

Ainsi, le programme de la deuxième Conférence de La Haye est profondément différent de celui de la première. En 1898, le comte Mouravief avait adressé à l'Europe un appel sentimental et philosophique pour « rechercher les moyens les plus efficaces d'assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable et de mettre avant tout un terme au développement progressif des armements actuels⁸¹ ». En 1906, le comte Lamsdorf invite les puissances à étudier les questions soulevées par la dernière guerre, la guerre russo-japonaise⁸². Il ne s'agit donc plus de faire le bonheur des peuples en supprimant la guerre ou les armements.

⁷⁹ « M. de Martens à Vienne », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16690, 4 mars 1907.

^{80 «} La seconde conférence de La Haye », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16364, 10 avril 1906.

⁸¹ Seconde circulaire russe du 30 décembre 1898/11 janvier 1899.

^{82 «} A la Haye », Le Temps, « Bulletin de l'Étranger », n° 16805, 27 juin 1907.

Il est question seulement d'éviter, en vue de luttes ultérieures dont chacun reconnaît la possibilité, des risques de complication dont on vient tout récemment de mesurer la gravité⁸³.

Dans son discours d'ouverture, M. de Nélidow, président de la deuxième Conférence de La Haye définit la tâche de la conférence en ces mots :

Cette tâche, messieurs, telle qu'elle résulte du programme de la conférence, accepté par tous les gouvernements, se compose de deux parties. Il s'agit d'un côté de rechercher les moyens de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir entre les États et de prévenir ainsi entre eux des ruptures et des conflits armés. Il faut tâcher d'autre part, si la guerre a éclaté, d'en adoucir les charges, tant pour les combattants que pour ceux qui pourraient en être indirectement atteints⁸⁴.

La première Conférence de La Haye, malgré quelques résultats concrets, eu des effets très limités. De nombreux conflits ont éclaté et les puissances n'ont pas respecté les dispositions votées lors de cette conférence. La deuxième Conférence de La Haye tente de poursuivre les travaux de la première. Elle s'ouvre aux pays d'Amérique et d'Asie et a pour objectif de tirer des leçons des conflits passés et non plus de désarmer les différentes nations du monde. Ainsi, la deuxième Conférence de La Haye continue l'œuvre de la première, tout en prenant sa propre direction.

⁸³ *Ibid*.

⁸⁴ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16795, 17 juin 1907.

Chapitre 3 – Une conférence parmi tant d'autres ?

La première Conférence de La Haye est suivie d'une deuxième en 1907. Ces conférences de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle s'insèrent dans un contexte international propice au pacifisme, où une multitude de conférences pour la paix se réunissent. Dès septembre 1904, Theodore Roosevelt prend l'initiative de la convocation d'une nouvelle conférence de la paix, initiative reprise en septembre 1905 par le tsar Nicolas II. Ce dernier transmet le programme de la conférence le 10 avril 1906¹. La séance d'ouverture de la conférence n'aura lieu que le 15 juin 1907. Pourquoi la convocation de la conférence a-t-elle été aussi retardée ? S'agit-il d'une simple conférence pour la paix parmi tant d'autres ?

L'ère du pacifisme

La fin du XIX^e siècle est perçue comme étant l'âge d'or du pacifisme ou « l'âge d'or de la sécurité² ». La période la plus riche du pacifisme s'épanouit entre les années 1870 et celles qui précèdent le déclenchement de la Première Guerre mondiale³. À partir de l'année 1889, le mouvement pacifiste prend une tout autre ampleur : il s'organise à travers les frontières et commence une phase d'institutionnalisation. En effet, au cours de l'Exposition universelle de 1889, se déroulent à Paris deux événements fondamentaux dans l'histoire du mouvement pacifiste : la première Conférence interparlementaire et le premier Congrès universel de la paix. Ces conférences donnent pour la première fois de la visibilité aux sociétés de paix, qui se sont multipliées sur le continent européen⁴. Désormais, parlementaires et pacifistes se réunissent de façon presque annuelle au travers de congrès universels de la paix et de conférences interparlementaires regroupant des représentants de tous les pays désireux de promouvoir l'arbitrage international et la paix⁵.

Les parlementaires et les conférences interparlementaires

Deux hommes, William Randal Cremer et Frédéric Passy, sont à l'origine de la parlementarisation du mouvement pacifiste à la fin du XIX^e siècle. Le premier est un pacifiste

¹ « La seconde conférence de La Haye », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16364, 10 avril 1906.

² Stefan ZWEIG, Stefan, op. cit, p. 16.

³ Jean-Michel GUIEU, op. cit., p. 82.

⁴ Yves SANTAMARIA, op. cit., p. 41.

⁵ Jean-Michel GUIEU, op. cit., p. 85.

britannique, membre de la Chambre des Communes de 1885 à 1895 puis de 1900 à 1908. Le second, issu d'une famille de grands bourgeois intellectuels français, est juriste, économiste, libéral, opposé au socialisme, adversaire déclaré du régime impérial, fondateur en 1867 de la Ligue internationale de la paix. Les deux hommes se rencontrent en 1888 et décident de créer une organisation internationale rassemblant les députés des États du monde qui ferait office d'un véritable forum d'échange, de coopération et de négociation multilatéraux entre les gouvernements du monde en vue d'avancer l'idée de l'arbitrage. Cette idée se matérialise en 1889 par la création de l'Union Interparlementaire⁶. La première session a lieu cette même année à Paris et accueille quatre-vingt-seize délégués dont cinquante-cinq Français, vingt-huit Anglais, cinq Italiens et un représentant par pays pour la Belgique, l'Espagne, le Danemark, les États-Unis d'Amérique et le Liberia⁷. L'Union interparlementaire est composée de membres des différents Parlements européens acquis à la cause de la paix, qui se réunissent en session annuelle dans une ville désignée chaque année. De 1889 à 1914, dix-huit conférences interparlementaires ont lieu⁸.

Comme vu précédemment, c'est au cours de la douzième conférence interparlementaire qu'est votée la résolution visant à demander au président des États-Unis, Theodore Roosevelt, de convoquer une nouvelle conférence pour la paix. Puis suit la conférence interparlementaire de 1905, qui se tient à Bruxelles. Au cours de cette dernière, le cabinet anglais manifeste le désir que l'Union interparlementaire tienne encore une réunion spéciale à Londres avant la réunion de la conférence de la Haye⁹. Cette proposition est acceptée et l'Union interparlementaire se rend du 23 au 25 juillet 1906 à Londres¹⁰. La quatorzième conférence interparlementaire réunit à Londres cinq-cent-soixante-dix membres de nationalités étrangères ainsi qu'un grand nombre de députés anglais. Elle traite des questions qui seront discutées lors de la deuxième Conférence de la Haye¹¹. M. Franck, délégué belge, présente une résolution demandant que la deuxième Conférence de La Haye étudie les points suivants :

(1) Définir par traité la contrebande de guerre comme étant limitée aux armes, munitions de guerre et explosifs ;

⁶ Yves SANTAMARIA, op. cit., p. 44.

⁷ Yefime ZARJEVSKI, *La Tribune de Peuples, Histoire de l'Union interparlementaire 1889-1999*, Payot, Lausanne, 1989.

⁸ Verdiana GROSSI, op. cit., p. 28.

^{9 «} Dernières dépêches des correspondants particuliers du Temps », Le Temps, n° 16418, 3 juin 1906.

¹⁰ « La seconde conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16360, 6 avril 1906.

¹¹ « La conférence interparlementaire de Londres », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16468, 24 juillet 1906.

- (2) Réaffirmer et confirmer le principe selon lequel ni un navire transportant de la contrebande de guerre ni les autres marchandises se trouvant à bord, ce navire n'étant pas de la contrebande de guerre, ne peuvent être détruits ;
- (3) Affirmer que, même entre belligérants, la propriété privée doit bénéficier de la même immunité en mer qu'à terre¹².

La motion de M. Franck est adoptée¹³. La conférence interparlementaire souhaite que la deuxième Conférence de La Haye traite également des droits et des devoirs des neutres, de l'usage des nouveaux types de fusils et de canons et des navires de guerre ainsi que du bombardement des ports, des villes et des villages par une force navale¹⁴. Nous pouvons cependant constater que ce que demande l'Union interparlementaire est déjà présent dans le programme de la conférence, transmis par le gouvernement russe le 10 avril 1906¹⁵.

Ainsi, l'Union interparlementaire se réunit quasiment chaque année pour parler des questions relatives à la paix dans le monde. La convocation de la deuxième Conférence de La Haye occupe une grande place au sein des discussions de la « diplomatie parlementaire 16 ».

Les pacifistes et les congrès universels de la Paix

Sous l'impulsion de Frédéric Passy, l'un des fondateurs de l'Union interparlementaire, un Congrès universel de la paix se réunit à Paris en 1889. À l'issue du troisième Congrès universel pour la paix à Rome en 1891, un bureau international permanent de la paix est fondé. Ce bureau, établi à Berne en Suisse, est financé en partie par le Conseil fédéral et le parlement danois. Le quatrième congrès universel de Berne (1892) aboutit à l'adoption des statuts du Bureau international de la paix, honoré du prix Nobel de la paix en 1910.

Le bureau international permanent de la paix est le bureau central et l'organe exécutif de l'Union internationale des sociétés de paix, qui permet « de coordonner les activités des différentes sociétés de paix et de promouvoir le concept de résolution pacifique des conflits

¹² "The Interparliamentary Union, new assembled in London, expresses the view that the second Hague conference should: (1) By treaty define contraband of war as being restricted to arms, munitions of war, and explosives; (2) Reassert and confirm the principle that neither a ship carrying contraband of war nor other goods aboard, such ship not being contraband of war, may be destroyed; (3) Affirm that even between belligerents private property should be as immune at sea as it is on land.", "Step to Mitigate War", *The Evening Post*, 25 juillet 1906.

¹³ « La conférence interparlementaire de Londres », Le Petit Journal, nº 15917, 26 juillet 1906.

¹⁴ « La conférence interparlementaire de Londres », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16468, 24 juillet 1906.

¹⁵ « La seconde conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16364, 10 avril 1906.

¹⁶ Leïla CHOUKROUNE, « La négociation diplomatique dans le cadre du règlement pacifique des différends. Théorie et pratique du droit international », *Hypothèses*, vol. 4, n° 1, 2001, p. 152.

internationaux¹⁷ ». Les actions du bureau international permanent de la paix consistent majoritairement en des procédures d'arbitrage et des traités de paix bilatéraux. Afin de répandre et de promouvoir les idées pacifistes, le Bureau organise des congrès annuels de la paix. Ces derniers peuvent se définir comme des rassemblements pacifistes internationaux. Ils sont organisés dans différentes capitales européennes à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle et visent à promouvoir la paix¹⁸. Ces congrès rassemblent des groupes religieux, des organisations syndicales, des fonctionnaires et des auteurs. De 1889 à 1914, vingt Congrès universels de la Paix ont lieu¹⁹ : on parle alors de « diplomatie des conférences²⁰ »

Tout comme l'Union interparlementaire, le bureau international permanent de la paix influence tant les politiciens que le grand public dans le domaine de la recherche de la paix. Les deux ont leur siège en Suisse, à Berne. Ils ne possèdent pas de grands pouvoirs, servent de lien entre les sociétés nationales de la paix, les groupes interparlementaires nationaux et préparent les travaux des Congrès universels et les Conférences annuelles. Malheureusement, la collaboration souhaitée de la part du bureau international permanent de la paix avec l'Union interparlementaire est difficile à réaliser. Certains parlementaires estiment qu'il ne faut pas mêler leurs activités avec celles des pacifistes²¹.

La sociologie des pacifistes et des diplomates

Le diplomate typique de la fin du XIX^e siècle est l'héritier des grandes traditions de Talleyrand ou de Metternich. Ce premier est un homme des Lumières, libéral convaincu, tant du point de vue politique et institutionnel que social et économique. Il théorise et cherche à appliquer un équilibre européen entre les grandes puissances. Ce deuxième, chancelier d'Autriche à partir de 1821, a été très influent dans l'Europe monarchique de la première moitié du XIX^e siècle. Metternich prend des mesures ultra conservatrices pour éviter toute révolution sociale pour lutter contre les mouvements nationaux, révolutionnaires et libéraux. Il utilise la censure, la police politique et l'armée. Le diplomate typique de la fin du XIX^e siècle est souvent issu de l'aristocratie, conservateur, prudent, attaché à l'armée dont il porte parfois l'uniforme militaire. Il a une prédilection pour le passé qu'il cite volontiers comme référence, respectant à

¹⁷ Ulrich HERZ, The International Peace Bureau: History, Aims, Activities, Genève, 1969, p. 10.

¹⁸ Enrica COSTA BONA, « Les événements de l'année aux congrès universels de la paix (1889-1914) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 91, 2015, p 64.

¹⁹ Verdiana GROSSI, op. cit., p. 28.

²⁰ Leïla CHOUKROUNE, op. cit., p. 152.

²¹ Verdiana GROSSI, op. cit., p. 29.

la lettre les instructions de son pays²². Il veille au maintien de l'équilibre des puissances en évitant d'affaiblir la défense nationale.

À contrario, les pacifistes de la fin du XIX° siècle et du début du XX° siècle sont pour la plupart issus de la bourgeoisie²³. Ce sont des professeurs, des universitaires, des avocats, qui appartiennent à la classe supérieure et qui sont très attachés à l'ancien système du Concert européen. Le pacifiste traditionnel est âgé et participe activement à tous les congrès de la paix. Il essaie d'exercer une nouvelle influence sur l'opinion publique et au sein des sphères politiques²⁴. Le pacifiste souhaite la transparence en matière de politique étrangère. Se projetant vers le futur, se servant des expériences du passé, il passe au crible les événements présents, dénonce les violations des droits individuels et prône la défense du droit des plus faibles et des opprimés. Dans ses interventions, il est aux antipodes du diplomate, puisqu'il croit que l'on peut éviter les guerres. Le pacifiste ne plaît pas aux gouvernements²⁵.

Ainsi, les diplomates et les pacifistes paraissent comme deux figures à la fois « antinomiques et complémentaires ²⁶ ». Dans le cadre des conférences pour la paix, ils sont amenés à collaborer entre eux.

Nous avons vu que la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e voient la convocation d'une multitude de congrès et de conférences pour la paix. Mais quelle place la deuxième Conférence de La Haye tient-elle dans cette ère des conférences pour la paix ? Occupe-t-elle une place particulière ?

Une conférence sans cesse ajournée

La question de la convocation d'une nouvelle conférence pour la paix remonte à septembre 1904 lorsque Theodore Roosevelt en fait la promesse aux délégués de la conférence interparlementaire de Saint-Louis²⁷. Après réflexion avec les diplomates américains présents dans les capitales européennes, le président est convaincu que le moment n'est pas venu de convoquer cette conférence en raison de la guerre russo-japonaise²⁸. Dès le mois de novembre 1904, le journal parisien *La Croix* assure que « si toutes les puissances acceptent la proposition

²² *Ibid.*, p. 321.

²³ *Ibid.*, p. 13.

²⁴ *Ibid.*, p. 21.

²⁵ *Ibid.*, p. 128.

²⁶ *Ibid.*, p. 321.

²⁷ « Le Congrès de la paix », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 15817, 7 octobre 1904.

²⁸ *Ibid*.

d'une seconde conférence de la paix, celle-ci ne se réunira pas avant 1906²⁹ ». En octobre 1905, soit plus d'un an après l'initiative de Theodore Roosevelt, la date de la conférence n'est toujours pas fixée. Les cercles diplomatiques de La Haye doutent que la préparation de la seconde conférence de la paix se fasse assez vite pour que la conférence puisse se réunir en 1906. Ils croient plutôt que la conférence se réunira en 1907³⁰.

L'édition du 7 avril 1906 du journal new-yorkais *The Sun* partage l'information suivante : la Russie et les Pays-Bas se sont mis d'accord sur la date de la deuxième Conférence de La Haye. Cette dernière se réunira dans la première quinzaine de juillet 1906³¹. Néanmoins, certains gouvernements s'opposent à cette date et demandent l'ajournement de la deuxième Conférence de La Haye en raison de la tenue d'autres conférences, comme la conférence de Genève et la conférence panaméricaine.

La conférence de Genève

La première Conférence de La Haye, dans son acte final, exprime le vœu suivant :

« La Conférence, prenant en considération les démarches préliminaires faites par le Gouvernement Fédéral Suisse pour la révision de la Convention de Genève, émet le vœu qu'il soit procédé à bref délai à la réunion d'une conférence spéciale ayant pour objet la révision de cette Convention³². »

Une conférence internationale se réunit à Genève du 8 au 22 août 1864 avec pour objectif d'adopter une convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Cette convention est adoptée le 22 août 1864, sous le nom Convention de Genève. Elle consiste à l'amélioration de la condition des blessés sur le champ de bataille et demande : l'immunité de capture et de destruction de tous les établissements de soin des soldats blessés ou malades, l'accueil et le soin indistinct de tous les combattants, la protection des civils fournissant de l'aide aux blessés, et la reconnaissance du symbole de la Croix Rouge en tant que signe de ralliement des personnes et équipements concernés par le traité. La Convention de

³⁰ « La prochaine conférence de La Haye », *La Croix*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 6906, 6 octobre 1905.

58

²⁹ « La conférence de la paix », *La Croix*, n° 6633, 20 novembre 1904.

³¹ "Although Russia and the Netherlands have agreed that the second peace conference shall assemble at The Hague in the first half of July next and have so suggested to the Powers signatory to the last Hague agreement, it is not certain that this Government will acquiesce in the arrangement.", "Date of Peace Conference", *The Sun*, 7 avril 1906.

³² Acte final de la Conférence de La Haye de 1899, 29 juillet 1899.

Genève de 1864 jette « les bases des règles du droit international pour la protection des victimes de conflits armés³³ ».

La conférence spéciale ayant pour objet la révision de la Convention de Genève de 1864, dont il est question dans le vœu émis par la première Conférence de La Haye, se réunit à Genève à partir du 11 juin 1906. Le Conseil fédéral suisse répond au gouvernement russe qu'il accepte son invitation de prendre part la deuxième conférence de La Haye, mais à condition que celleci de ne soit pas convoquée avant la seconde quinzaine de juillet 1906³⁴. En effet, la conférence pour la révision de la Convention de Genève durera sans doute jusqu'à la fin de juin, et il est indispensable que les gouvernements intéressés aient le temps matériel de prendre connaissance des décisions de cette conférence avant l'ouverture de la conférence de La Haye³⁵. En réalité, la Conférence de Genève, qui réunit trente-cinq États, se termine le 6 juillet 1906, avec l'adoption d'une nouvelle convention, qui remplace celle de 1864 dans les relations entre les puissances contractantes. La Convention, qui contient trente-trois articles divisés en huit chapitres, est plus détaillée et plus précise que celle de 1864. Elle contient de nouvelles dispositions concernant l'inhumation ou l'incinération des morts et la transmission d'informations sur les blessés et les malades. C'est aussi la première fois que les sociétés de secours volontaires sont expressément reconnues. Cette nouvelle convention améliore le sort des blessés et malades dans les armées en campagne.

De nombreux gouvernements souhaitent ajourner la convocation de la Conférence de La Haye à l'automne 1906 car elle suit de trop près la Conférence de Genève, qui se réunit le 11 juin 1906. C'est le cas du gouvernement allemand, qui est à l'origine de la proposition de l'ajournement de la deuxième Conférence de La Haye³⁶. La conférence de Genève engendrera de nombreuses questions, qui seront transférées à la Conférence de La Haye. De plus, beaucoup de pays participant aux deux conférences veulent disposer de plus de temps pour examiner les diverses questions³⁷. La Conférence de La Haye ne se réunira donc pas avant l'automne 1906 en raison de la conférence de Genève.

³³ Jean S. PICTET, « The New Geneva Conventions for the Protection of War Victims », *The American Journal of International Law*, vol. 45, n° 3, 1951, p. 467.

³⁴ « La conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16369, 15 avril 1906.

³⁵ *Ibid*.

³⁶ "The German Government has suggested a postponement of the second Peace Conference at The Hague, in order not to interfere with the Berne (Red Cross) Conference, where the Geneva Convention will be revised.", "Hague Conference Muddle", *The New York Times*, 10 avril 1906, n° 17608.

³⁷ "It follows too close, in the opinion of this Government at least, on the Conference at Geneva, which convenes on June 11. Many of the questions which will come up before the Geneva meeting will be taken from there to The Hague conference. In the meantime, many of the countries participating in both conferences will want further time to consider the various questions.", "Date of Peace Conference", *The Sun*, 10 avril 1906.

La conférence panaméricaine

Les États-Unis et les Républiques de l'Amérique du Sud font partie des puissances qui s'opposent à la date choisie par la Russie et les Pays-Bas pour la tenue de la deuxième Conférence de La Haye. En effet, ces États ont prévu la réunion d'une conférence panaméricaine au mois de juillet 1906 à Rio de Janeiro. Selon le journal new-yorkais *The Sun*, la conférence panaméricaine est beaucoup plus importante pour les gouvernements d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale que celle de La Haye³⁸. Ils privilégieront donc l'envoi de délégués à la conférence panaméricaine plutôt qu'à la Conférence de La Haye en cas de non-report de cette dernière.

Le panaméricanisme est un mouvement diplomatique, politique, économique et social qui cherche à créer, encourager et organiser les relations, associations et coopérations entre les États d'Amérique. Le premier congrès panaméricain a lieu à Washington en octobre 1889, sous la présidence de James Blaine, Secrétaire d'État des États-Unis du Président Benjamin Harrison³⁹. Ce congrès entraîne la création de l'Union internationale des Républiques panaméricaines en 1890, prémices aux conférences régulières panaméricaines, dont la première a lieu au Mexique, à Mexico en 1901.

La deuxième conférence panaméricaine est organisée au Brésil, à Rio de Janeiro en juillet 1906. En avril 1906, le bureau des républiques américaines approuve à l'unanimité le programme de la conférence panaméricaine. Ce dernier comporte des questions d'ordre continental telles que la construction du chemin de fer panaméricain, la création de lignes de navigation subventionnées, l'établissement d'une banque panaméricaine ou encore l'unification des règlements de douanes. Le programme de la conférence panaméricaine comprend également des questions de droit international qui intéressent la Conférence de La Haye et qui doivent être portées devant elle⁴⁰.

Mais il se trouve que les deux conférences se réuniront simultanément en juillet. Bien qu'il soit tout à fait possible de tenir la conférence de Rio de Janeiro en même temps que celle de La Haye, cela est extrêmement gênant pour les Latino-Américains et tout aussi gênant pour les États-Unis. M. Root est profondément intéressé par la conférence panaméricaine et a prévu de se rendre en Amérique du Sud pour y participer. La conférence de La Haye interférerait sans

³⁸ "The Pan-American conference at Rio de Janeiro meets on July 21, and that conference is much more important to South American and Central American governments than is the conference at The Hague.", "Date of Peace Conference", *The Sun*, 7 avril 1906.

³⁹ Franck Louis SCHOELL, *Histoire des États-Unis*, Lausanne, Payot, 1965, p. 204.

⁴⁰ « La conférence panaméricaine et la conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16362, 8 avril 1906.

doute avec les désirs de M. Root⁴¹. Les puissances américaines désirent que la conférence panaméricaine précède la Conférence de La Haye afin que certaines résolutions qui seront prises sur l'arbitrage et sur la doctrine Drago, qui s'oppose au recouvrement des créances internationales par la force, puissent être soumises à la conférence de la paix. En effet, plusieurs des questions inscrites au programme de la conférence panaméricaine sont là avant tout pour être discutées en vue d'être soumises à la Conférence de La Haye⁴².

D'après le journal *The New York Herald*, certains diplomates sud-américains soupçonnent les puissances européennes d'avoir arrêté la réunion de la conférence de la Haye pour juillet alors que la conférence de Rio-de-Janeiro était déjà fixée à ce mois afin de provoquer l'ajournement de cette dernière⁴³. Le journal *The New York Herald* met en avant deux hypothèses : soit les puissances européennes veulent faire échouer l'entente panaméricaine, soit elles souhaitent éviter que les questions se rattachant à la doctrine de Monroe soient posées devant la conférence de la Haye⁴⁴. Quant à lui, le journal *The New York Times* dénonce une manœuvre de l'empereur d'Allemagne. Si la doctrine de Drago était approuvée lors de la deuxième Conférence de La Haye, cela entraverait les projets de l'empereur Guillaume sur Saint-Domingue⁴⁵.

Un pas vers un accord sur la date de la deuxième Conférence de La Haye est fait le 14 avril 1906, lorsque le secrétaire d'État Elihu Root informe le gouvernement russe que les États-Unis seraient satisfaits du choix d'une date postérieure au 20 septembre prochain. Cette date permettrait aux délégués de la Conférence panaméricaine de Rio de se rendre à La Haye⁴⁶. Plusieurs puissances soutiennent les États-Unis dans la démarche de report de la deuxième

⁴¹ "While it is entirely possible to hold the conference at Rio de Janeiro simultaneously with that at The Hague, it will be exceedingly inconvenient for the Latin-Americans and equally inconvenient for the United States. Mr. Root is deeply interested in the Pan-American conference, and has made plans to go to South America to participate. The Hague conference would doubtless interfere with Mr Root's plans.", "Hague Conference Date", *The Sun*, 8 avril 1906.

⁴² "Several of the questions on the programme for the Pan-American conference are there primarily to be discussed with a view to submission to the peace conference at The Hague.", "Date of Peace Conference", *The Sun*, 7 avril 1906

⁴³ « La conférence panaméricaine et la conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16362, 8 avril 1906.

⁴⁴ *Ibid*.

⁴⁵ « La seconde conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16364, 10 avril 1906.

⁴⁶ "A step toward an agreement upon a date for the second Hague Conference was made today, when Secretary Root informed the Russian Government that the convenience of the United States would be served by the selection of any date later than next Sept. 20. This date was mentioned because it is calculated that it will give time for delegates to the Pan-American Conference at Rio to reach The Hague.", "Date for Hague Meeting", *The New York Times*, 14 avril 1906, n° 17612.

Conférence de La Haye : c'est le cas notamment de la Grande Bretagne et de la France⁴⁷. La Conférence de La Haye est finalement renvoyée au plus tôt à l'automne 1906.

L'ajournement de la Conférence de La Haye

Il est désormais question de la réunion de la deuxième Conférence de La Haye au mois de juin 1907⁴⁸. En effet, les puissances ne semblent pas vouloir réunir la conférence rapidement⁴⁹. Le 18 mai 1906, le journal *Le Rappel* confirme que la conférence est ajournée au printemps de 1907⁵⁰.

Dans un premier temps, l'ajournement de la conférence est regretté par les pacifistes et tous ceux qui s'intéressent au règlement des différends internationaux par l'arbitrage⁵¹. Mais il est désormais perçu comme étant une belle opportunité. En effet, plusieurs événements d'importance ont eu lieu, soulevant des questions qu'il sera maintenant possible de soumettre à la Conférence de La Haye⁵². C'est le cas de la guerre russo-japonaise ou encore de la conférence panaméricaine. La tournée du secrétaire d'État Elihu Root en Amérique du Sud, lors de la conférence panaméricaine, entraîne la représentation de presque tous les gouvernements d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud à la deuxième Conférence de La Haye, ce qui n'était pas du tout certain si la conférence avait eu lieu en 1905 suite à la proposition de Theodore Roosevelt. L'ajournement de la conférence permet d'augmenter le nombre d'États représentés à la conférence : il passe de trente à plus de quarante-cinq⁵³.

⁴⁷ "The United States will have the support of Great Britain in the effort making through diplomatic sources to obtain a postponement of the second Peace Conference at The Hague to a later date than proposed by Russia.", "Hague Conference Muddle", *The New York Times*, 10 avril 1906, n° 17608 / "The French Ambassador has been informed that the French Foreign Office has sent a dispatch to St. Petersburg, saying that the French Government would consider it a great favor if Russia would lend her influence to have the date of the second Hague Conference postponed according to the wishes of the American Government.", "France Takes Our Part", *The New York Times*, 11 avril 1906, n° 17609.

⁴⁸ « La conférence de La Haye », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16366, 12 avril 1906.

⁴⁹ "It is now freely predicted that The Hague meeting will go over to 1907, as there seems to be no demand for haste.", "France Takes Our Part", *The New York Times*, 11 avril 1906, n° 17609.

⁵⁰ « La seconde Conférence pour la Paix », *Le Rappel*, 18 avril 1906, n° 13186.

⁵¹ "The postponement of this important gathering is at first regretted by everyone interested in the encouragement of the great principle of the settlement of international disputes by arbitration.", "Second Hague Conference", *The Evening Post*, 14 septembre 1906.

⁵² "The postponement of this important gathering is now believed by the officials here to have been very fortunate. Several events of importance have taken place, raising issues which it will now be possible to bring before the Hague Conference.", *Ibid.*

⁵³ "In a second place, as a result of Secretary Root's South American tour, it is probable that nearly all of the Governments of that continent will be represented at the Second Conference, which was not at all certain had the

La date de la deuxième Conférence de La Haye est annoncée le 1^{er} mai 1907 par le journal *The Sun* : la Conférence de La Haye se réunira finalement le 15 juin 1907⁵⁴.

La deuxième Conférence de La Haye est due à une initiative du président Theodore Roosevelt en octobre 1904, reprise par le tsar Nicolas II en septembre 1905 à la fin de la guerre russo-japonaise. Elle s'inscrit dans la continuité de la première Conférence de La Haye et réunit près de quarante-cinq puissances, provenant essentiellement d'Europe et d'Amérique. Elle cherche à résoudre les problèmes engendrés par les différents évènements internationaux qui ont eu lieu depuis la première conférence. Elle s'insère dans une période riche du pacifisme, durant laquelle de nombreuses conférences se réunissent, entraînant son ajournement au mois de juin 1907. La deuxième Conférence de La Haye, tout comme la première, est très suivie par la presse quotidienne, qui renouvelle ses pratiques journalistiques à l'international.

conference been held when originally proposed. The representation will thus be increased from thirty nation to above forty-five.", *Ibid*.

⁵⁴ "The Ministry of Foreign Affairs announces that the Hague Conference will meet definitely on June 15.", "Hague Conference June 15", *The Sun*, 1er mai 1907.

Partie 2

_

Une conférence médiatisée

Tous les matins, les journaux servent à leur public la conversation de la journée¹.

Gabriel Tarde

Dans une France de plus en plus urbanisée, le quotidien s'impose comme une habitude. Avant de partir au travail ou une fois de retour chez soi, dans le tramway, l'autobus, le train ou le métro, la lecture du journal est devenue un rituel « qui transcende les clivages sociaux et alimente les échanges collectifs² ». En effet, la presse représente le seul moyen d'information collectif à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle³. Elle détient le quasi-monopole de l'information pour l'accès au monde extérieur⁴.

La presse parisienne et la presse new-yorkaise du début du XX^e siècle s'intéressent de près à la question de la deuxième Conférence de La Haye. De l'initiative de Theodore Roosevelt, en octobre 1904, en passant par l'avancée des travaux des commissions, jusqu'aux résultats de la Conférence, elles analysent la Conférence de La Haye sous tous les angles. Cependant, tous les titres de journaux ne sont pas autant intéressés par cette dernière. Quels sont les journaux qui produisent le plus d'articles à ce sujet? Pourquoi? Telles sont les questions auxquelles nous répondrons en procédant à une analyse quantitative de la production journalistique concernant la Conférence de La Haye.

Néanmoins, un problème apparaît quant à l'activité de la presse. En effet, l'admission des journalistes à la deuxième Conférence de La Haye n'est pas établie. Certains États demandent le huis-clos, c'est-à-dire l'absence de tout public, qui permettrait de garder les délibérations secrètes. Mais la pratique du huis-clos empêcherait la presse d'exercer son activité correctement. Cela aurait des répercussions sur les pratiques journalistiques et engendrerait un véritable enjeu de compétition entre les différents quotidiens, dont l'objectif est d'obtenir des nouvelles exclusives.

¹ Gabriel TARDE, L'opinion et de la foule, 1901, cité par Pierre KARILA-COHEN dans « L'opinion (la généalogie de la notion d'opinion, de l'individu libéral à ses avatars fin de siècle) », in Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Ève TEHRENTY & Alain VAILLANT [dir.], op. cit., p. 1364.

² Christian DELPORTE, Claire BLANDIN & François ROBINET, François, op. cit., p. 11.

³ Pierre ALBERT, op. cit., p. 54.

⁴ Christophe CHARLE, op. cit., p. 13.

Chapitre 4 – La presse et la Conférence de La Haye

Afin de comprendre l'intérêt de la presse parisienne et de la presse new-yorkaise pour la deuxième Conférence de La Haye, il est essentiel de revenir sur la situation de la presse à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Elle connaît un véritable « âge d'or », qui entraîne une certaine transformation du journalisme. Nous analyserons ensuite la production journalistique sur la Conférence de La Haye pour appréhender les enjeux de cette dernière.

L'âge d'or de la presse

À partir du milieu du XIX^e siècle, les puissances occidentales connaissent une évolution profonde du journalisme. Dans un premier temps, le développement des transports par chemin de fer facilite la diffusion des journaux et leur assure un public plus large. Dans un second temps, l'extension du réseau télégraphique, puis du réseau téléphonique, permet une récolte plus lointaine et plus fréquente des informations. Grâce aux progrès techniques, la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle sont marquées par un important développement de la presse. Nous assistons ainsi permise à l'apparition de la presse de masse, qui entraîne l'omniprésence du besoin d'information.

Les progrès techniques

La récolte et la transmission des nouvelles s'accélèrent grâce au développement du télégraphe électrique². Ce dernier est un système qui transmet des messages d'un point à un autre sur de grandes distances. L'utilisation de codes permet une transmission rapide et fiable. William Fothergill Cooke et Charles Wheatstone ont inventé ce système de communication en 1837. Les premières lignes de télégraphes électriques sont posées en France à partir de 1845 et couvrent peu à peu l'ensemble du territoire³. Dès 1866, l'Europe et l'Amérique sont reliées par le télégraphe électrique grâce à la pose du premier câble transatlantique⁴. Le réseau télégraphique connaît une rapide expansion : en 1850 il y avait 21 000 km de lignes, en 1900 il

² Oliver BOYD-BARRETT & Michael PALMER, *Le Trafic des nouvelles. Les agences mondiales d'information*, Paris, Alain Moreau, 1981, p. 29.

¹ *Ibid.*, p. 143.

³ Laurent MARTIN, La Presse écrite en France au XX^e siècle, Paris, Livre de Poche, 2005, p. 18.

⁴ Oliver BOYD-BARRETT & Michael PALMER, op. cit., p. 32.

y en a plus de 140 713⁵. La longueur des lignes télégraphiques est donc multipliée par sept dans la seconde moitié du XIX^e siècle. De plus, en 1896, Guglielmo Marconi, physicien italien, invente le télégraphe sans fil, qui permet l'émission de messages à distance en utilisant des ondes radios. La première liaison à travers la Manche date de 1899 et la première liaison transatlantique de 1901⁶. Le développement du réseau télégraphique permet l'expansion du marché des nouvelles. Il transforme le journalisme mais aussi la façon dont les gens du monde entier commencent à se percevoir. En effet, cela leur permet d'avoir une prise de conscience du monde et ainsi de se concevoir « non seulement comme des membres d'États individuels, mais aussi comme des participants à une société mondiale⁷ ». Cela engendre un intérêt pour les nouvelles internationales, que nous étudierons plus loin dans ce chapitre. À partir des années 1880, les journaux utilisent également le téléphone, inventé par Alexander Graham Bell, scientifique américain⁸. L'invention du téléphone est motivée par le besoin téléphone de pouvoir communiquer sur des distances lointaines de façon instantanée lorsqu'une interaction physique n'est pas possible. Il modifie la nature du journalisme en favorisant la rapidité de transmission des nouvelles. Les lignes téléphoniques progressent très rapidement : en 1893 il y avait 23 681 km de lignes en 1893, en 1910 il y en a 146 3669. La longueur des lignes téléphoniques est donc multipliée par six en moins de vingt ans. Ainsi, le télégraphe et le téléphone universalisent la presse et la rendent accessible à tous 10.

Les progrès techniques permettent également l'augmentation des tirages, grâce notamment à l'évolution des techniques d'impression, comme l'amélioration des rotatives. Entre 1881 et 1914, le tirage global des quotidiens passe de 73 à 244 exemplaires pour 1000 habitants, ce qui situe la France au même rang mondial, ex aequo avec les États-Unis¹¹. Plus précisément, le tirage des quotidiens parisiens est multiplié par 2,5 entre 1880 et 1914¹². L'augmentation des tirages va de pair avec l'apparition de la presse de masse.

⁵ Claude BELLANGER, op. cit., p. 289.

⁶ Laurent MARTIN, op. cit., p. 18.

⁷ Gregory A. BORCHARD, op. cit., p. 75.

⁸ Laurent MARTIN, op. cit., p. 18.

⁹ Claude BELLANGER, op. cit., p. 289.

¹⁰ Adeline Wrona, « Écrire pour informer », in Dominique Kalifa, Philippe Regnier, Marie-Ève Therenty & Alain Vaillant [dir.], *op. cit.*, p. 725.

¹¹ Christian DELPORTE, Claire BLANDIN & François ROBINET, op. cit., p. 13.

¹² Claude BELLANGER, op. cit., p. 239.

La presse de masse

Le journalisme entre dans une nouvelle ère le 3 septembre 1833, avec l'apparition d'un étrange petit journal, *The New York Sun*¹³.

C'est ce qu'écrit Edwin Emery, auteur de l'ouvrage *The Press and America, An Interpretative History of the Mass Media* à propos du journal *The New York Sun*. Ce dernier ouvre une nouvelle voie pour le journalisme au XIX^e siècle : en abaissant fortement le prix de vente et en adaptant le contenu à un public urbain et populaire, le journal peut ainsi obtenir une audience et une diffusion plus importantes. C'est ce qui caractérise la *penny press*, c'est-à-dire la presse à un sou. Le journal *The New York Sun* est le premier journal « à un sou » à succès en Amérique¹⁴. En 1837, il tire près de 30 000 exemplaires par jour¹⁵. Cela fait de lui le journal le plus diffusé à New York¹⁶.

Cette presse à très grand tirage, bon marché et populaire arrive quelques décennies plus tard en Europe, avec le *Petit Journal*, lancé le 1^{er} juin 1863 par Moïse Millaud¹⁷. Une véritable révolution du journal populaire s'opère. Avec l'abaissement du prix du journal à un sou, le quotidien devient pour la première fois un produit véritablement accessible aux classes sociales défavorisées et récemment alphabétisées. En 1880, à lui seul, le *Petit Journal* tire à près de 600 000 exemplaires¹⁸. Il assure plus d'un quart du tirage de la presse parisienne¹⁹. Il est le premier quotidien européen à atteindre un tirage d'un million d'exemplaires vers 1890²⁰. Le *Petit Journal* devient un « véritable phénomène » dans la presse mondiale²¹.

Le journal devient un média de masse :

Pour la première fois [...] le journal mérite pleinement d'être qualifié de moyen de communication de masse²².

¹³ Edwin EMERY, *op. cit.*, p. 166.

¹⁴ Stephen L. VAUGHN, *Encyclopedia of American journalism*, Londres, Routledge, 2009, p. 336.

¹⁵ Edwin EMERY, *op. cit.*, p. 167.

¹⁶ Michael SCHUDSON, *Discovering the News: A Social History of American Newspapers*, New York, Basic Books, 1981, p. 18.

¹⁷ Géraldine MUHLMANN, *Une histoire politique du journalisme* (*XIX^e – XX^e siècle*), Paris, Le Monde/Presses Universitaires de France, 2004, p. 1.

¹⁸ Claude BELLANGER, op. cit., p. 300.

¹⁹ *Ibid.*, p. 297.

²⁰ Oliver BOYD-BARRETT & Michael PALMER, op. cit., p. 31.

²¹ Claude BELLANGER, op. cit., p. 300.

²² Marc MARTIN, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 16.

Ce qui fait le succès de ces journaux, c'est qu'ils savent s'adresser au plus grand nombre et répondre à ses attentes²³. En effet, *Le Petit Journal* se veut le quotidien de toutes les informations et pour cela il adapte ses contenus à ses lecteurs²⁴. Pour la première fois, un journal ne souhaite pas prendre part à la politique²⁵. Les grands journaux généralistes ne peuvent se permettre de choquer leur lectorat en affichant des opinions trop tranchées²⁶. L'une des conséquences les plus significatives du développement de la presse quotidienne au XIX^e siècle et au XX^e siècle est l'effacement de l'opinion face à l'information²⁷.

Le tout-information

Le perfectionnement des techniques de transmission des nouvelles renforce « le primat de l'information sur le commentaire²⁸ ». Le terme « information » est définit comme suit dans le *Robert historique de la langue française* :

« Le sens aujourd'hui le plus usuel apparaît sous la Troisième République, avec le développement de la presse. Il s'agit alors de l'information que l'on porte à la connaissance d'un public²⁹. »

Ainsi, la définition du mot « information » va de pair avec le développement de la presse. Mais cette définition possède une connotation négative. En effet, ce terme sous-entend l'information moderne, c'est-à-dire une information sèche et rapide, sans fioriture ni commentaire, ce que certains nomment l'information « à l'américaine³⁰ ».

Par nature, la presse anglo-saxonne donne davantage de nouvelles brutes que la presse française où les articles mêlent le fait et le commentaire³¹. Mais avec la progression des moyens de communication, du télégraphe, avec la diffusion des journaux sur tous les continents, le

²³ Laurent MARTIN, op. cit., p. 31.

²⁴ Christian DELPORTE, Claire BLANDIN & François ROBINET, op. cit., p. 14.

²⁵ Marie-Ève THERENTY, op. cit., p. 33.

²⁶ Laurent MARTIN, op. cit., p. 31.

²⁷ Jean-Yves MOLLIER, « L'émergence de la culture de masse dans le monde », in Jean-Yves MOLLIER, Jean-François SIRINELLI & François VALLOTTON [dir.], *Culture de masse et culture médiatique en Europe et dans les Amériques 1860-1940*, Paris, PUF, 2006, p. 69.

²⁸ Laurent MARTIN, op. cit., p. 33.

²⁹ Adeline Wrona, « Écrire pour informer », in Dominique Kalifa, Philippe Regnier, Marie-Ève Therenty & Alain Vaillant [dir.], *op. cit.*, p. 719.

³⁰ Dominique Kalifa, Marie-Ève Therenty & Alain Vaillant, «Le quotidien», in Dominique Kalifa, Philippe Regnier, Marie-Ève Therenty & Alain Vaillant [dir.], *op. cit.*, p. 288.

³¹ Christian DELPORTE, « L'américanisation de la presse ? Éclairages sur un débat français et européen (1880-1930) », in Jean-Yves Mollier, Jean-François SIRINELLI & François VALLOTTON [dir.], *op. cit.* p. 217.

journalisme à la française et ses protocoles essentiellement littéraires s'américanisent³². Pour les journalistes français, cela signifie la dégradation « de ce qui faisait l'excellence des journaux et la perte d'identité d'une forme de journalisme emportée par la déferlante du modèle américain³³ ». Ils ont peur d'une forme de « déclassement social et intellectuel », liée aux effets de la standardisation des contenus et des pratiques³⁴. Ils refusent les nouvelles règles nées de l'industrialisation de la presse, comme l'impératif du tout-information prôné par les Anglo-Saxons et la domination de la nouvelle sur l'analyse ³⁵. Pour Émile Zola, « l'information a transformé le journalisme, tué les grands articles, tué la critique, donné chaque jour plus de place aux dépêches, aux nouvelles grandes et petites, aux reporters³⁶ ». De même, Édouard Lockroy, journaliste et homme politique français, dénonce « la transformation de la presse, qui entraîne le renoncement à la pensée, au commentaire, à la doctrine, et ce au profit de la nouvelle exacte ou inexacte, au style télégraphique, au goût du scandale³⁷ ». Édouard Lockroy oppose une presse qui élève, édifie, fait réfléchir à une « presse de nouvelles purement factuelles et de divertissement³⁸ ».

Ainsi, la démocratisation de la presse entraîne une augmentation de la place prise par l'information et l'exposé des faits de l'actualité au détriment d'une analyse critique³⁹. C'est désormais l'actualité qui est au cœur des enjeux des quotidiens de masse, où règnent désormais une pression en faveur d'une couverture plus rapide et plus complète des nouvelles françaises et internationales.

Analyse quantitative de la production journalistique sur la Conférence de La Haye

Dans cette partie, nous étudierons la couverture médiatique de la deuxième Conférence de La Haye. Pour cela, nous analyserons les articles publiés par cinq journaux parisiens et par quatre journaux new-yorkais entre septembre 1904, date de l'initiative de Theodore Roosevelt

³² Dominique Kalifa, Marie-Ève Therenty & Alain Vaillant, «Le quotidien», in Dominique Kalifa, Philippe Regnier, Marie-Ève Therenty & Alain Vaillant [dir.], *op. cit.*, p. 288.

³³ Christian DELPORTE, « L'américanisation de la presse ? Éclairages sur un débat français et européen (1880-1930) », in Jean-Yves MOLLIER, Jean-François SIRINELLI & François VALLOTTON [dir.], *op. cit.* p. 209.

³⁴ *Ibid.*, p. 214.

³⁵ Marie-Ève THERENTY, op. cit., p. 37.

³⁶ Laurent MARTIN, op. cit., p. 36.

³⁷ Christian DELPORTE, « L'américanisation de la presse ? Éclairages sur un débat français et européen (1880-1930) », in Jean-Yves MOLLIER, Jean-François SIRINELLI & François VALLOTTON [dir.], *op. cit.* p. 211. ³⁸ *Ibid.*

³⁹ Claude BELLANGER, op. cit., p. 278.

de convoquer une deuxième conférence pour la paix, et octobre 1907, date de la clôture de cette conférence.

Les nouvelles étrangères

La conférence réunit deux-cent-trente-deux délégués, provenant de quarante-trois États, au Binnenhof, à La Haye, aux Pays-Bas⁴⁰. De nombreux journaux, provenant des quatre coins du monde, couvrent cet événement diplomatique. C'est le cas des journaux parisiens et des journaux new-yorkais, qui suivent avec enthousiasme la conférence. Malgré quelques articles qui font la une, notamment lors de l'ouverture de la conférence, la plupart des articles se situe dans la rubrique « Étranger », « Nouvelles étrangères » ou bien « À l'étranger ». Cette rubrique recense des informations venues de l'extérieur, c'est-à-dire des pays étrangers. Ces informations sont juxtaposées un peu à la façon des faits divers⁴¹. Ces articles servent de veille sur une série d'événements, ayant lieu dans d'autres parties du monde. Cette rubrique existe dès le début du XIX^e siècle et témoigne de l'attention croissante de la presse pour les informations internationales⁴².

Les textes de la rubrique « Étranger » n'ont pas le même statut que les articles de fond qui traitent de l'actualité étrangère⁴³. Ils sont plus courts du fait du style très concis des dépêches. En effet, la moyenne du nombre de mots par article sur la deuxième Conférence de La Haye est de 281 mots. Cette moyenne fluctue de 162 mots pour le journal *La Croix* à 449 mots pour le journal *The New-York Post* (voir *Annexe 2 – Moyenne du nombre de mots par article*). Le texte est souvent tiré de journaux étrangers. La source première peut circuler entre plusieurs titres et langues avant d'être reprise dans la presse française. Le texte d'origine peut même être repris, modifié, ou combiné à un autre⁴⁴. Avec l'utilisation croissante du télégraphe, les journalistes peuvent désormais choisir parmi la profusion des nouvelles plus ou moins grave ou anecdotiques, proches ou lointaines. Au début du XX^e siècle, la rubrique « Étranger » prend une nouvelle ampleur grâce au développement de la presse d'informations. Cela explique en partie l'intérêt de la presse parisienne et la presse new-yorkaise pour l'événement diplomatique international que représente la Conférence de La Haye de 1907.

⁴⁰ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16795, 17 juin 1907.

⁴¹ Quentin DELUERMOZ, « Nouvelles étrangères », in Marie-Ève THERENTY & Sylvain VENAYRE [dir.], *Le monde* à *la une*, Paris, Anamosa, 2021, p. 84.

⁴² *Ibid*.

⁴³ *Ibid*.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 85.

L'attractivité de la Conférence

Dans un premier temps, analysons le nombre total d'articles publiés sur la deuxième Conférence de La Haye. Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'articles publiés par la presse parisienne et par la presse new-yorkaise en fonction de l'année.

	Nombre d'articles parisiens	Nombre d'articles new-yorkais	Total
Année 1904	76	69	145
Année 1905	52	37	89
Année 1906	65	44	109
Année 1907	661	348	1009
Total	854	498	<u>1352</u>

Figure 6 – Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye en fonction de l'année et du lieu de publication

Au sein des neuf journaux étudiés, il a été publié un total de 1352 articles à propos de la Conférence de La Haye, répartis de la façon suivante : 145 articles ont été publiés en 1904, 89 en 1905, 109 en 1906 et 1009 en 1907. Le nombre d'articles publiés en 1907 représente 74 %, soit près de trois-quarts du total des articles publiés sur la deuxième Conférence de La Haye. Cela ne nous étonne pas puisque la conférence se tient du 15 juin au 18 octobre 1907. Les trois années précédentes ont seulement été des années de mise en place et de réflexion, avec de nombreux mois sans avancée, ce qui n'intéresse pas la presse.

Les journaux parisiens ont publié 854 articles, ce qui représente 63 % des articles. Quant aux journaux new-yorkais, ils ont publié 498 articles, ce qui représente 37% des articles. Il ne faut cependant pas en déduire que la presse new-yorkaise s'intéresse moins à la Conférence de La Haye que la presse parisienne car le corpus de sources est constitué de seulement quatre quotidiens new-yorkais contre cinq parisiens. Il est alors important de s'intéresser plus particulièrement au nombre d'articles publiés en fonction des titres des journaux afin d'analyser l'attractivité de la conférence.

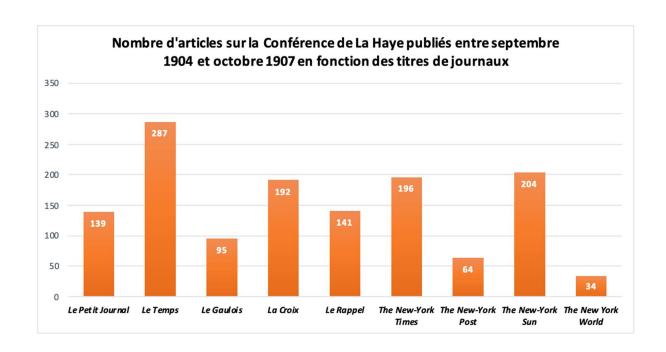


Figure 7 – Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye publiés entre septembre 1904 et octobre 1907 en fonction des titres de journaux

Ce graphique montre que l'intérêt porté à la Conférence de La Haye peut beaucoup varier suivant les journaux, et ce indépendamment de leur lieu de publication. Le journal *Le Temps* est le journal qui publie le plus d'articles à ce sujet, avec 287 articles publiés entre septembre 1904 et octobre 1907. Cela n'est pas étonnant puisque ce journal est connu pour la qualité de ses informations sur les pays étrangers et ses rubriques diplomatiques⁴⁵. C'est un journal très sérieux, qui bénéficie d'excellentes relations avec le quai d'Orsay, ce qui lui doit son surnom de « père des journaux⁴⁶ ». Il est en fait l'organe officieux de la diplomatie française. Le deuxième journal publiant le plus d'articles sur la Conférence de La Haye est le journal newyorkais *The New-York Sun*, avec 204 articles. Ce résultat est plus surprenant. En effet, ce journal est un journal de masse, caractéristique de la *penny* press, destiné à « diffuser le savoir parmi les classes laborieuses de la société⁴⁷ ». Au premier abord, nous ne pensons pas que les classes populaires soient intéressées par les questions diplomatiques internationales. Le troisième journal est le journal new-yorkais *The New-York Times*, avec 196 articles. Il peut être apparenté au journal parisien *Le Temps*, puisque l'un de ses points forts est l'interprétation des nouvelles étrangères. Il est réputé comme étant le journal sérieux par excellence. Il n'est donc pas étonnant

⁴⁵ Claude BELLANGER, op. cit., p. 356.

⁴⁶ Robert VINCENT, « Paysages politiques, cohérences médiatiques », in Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Ève THERENTY & Alain VAILLANT [dir.], *op. cit.*, p. 243.

⁴⁷ Andie TUCHER, op. cit., p. 12.

de le trouver à une telle place. Le journal new-yorkais *The New York Times* est suivi de très près par le journal parisien *La Croix* et ses 192 articles. Ce journal catholique s'intéresse de près à la question de la Conférence de La Haye, la paix dans le monde étant un enjeu primordial au sein de la religion catholique. Suivre les avancées à ce propos est donc essentiel pour ce journal.

Les journaux les moins intéressés par la Conférence de La Haye sont deux journaux new-yorkais : *The New-York Post* et *The New York World*, avec respectivement 64 et 34 articles publiés. En ce qui concerne le journal *The New-York Post*, qui est l'un des journaux d'investigation les plus sérieux et les plus respectés aux États-Unis, les résultats sont étonnants. Le faible intérêt du journal *The New York World*, incarnant le *« yellow journalism*⁴⁸ » est conforme à sa ligne éditoriale. Cette analyse témoigne d'un moindre intérêt de la presse new-yorkaise pour la deuxième Conférence de La Haye.

De septembre 1904 à octobre 1907, les journaux s'intéressent à la question de la deuxième Conférence de La Haye avec plus ou moins d'intérêt en fonction des périodes. Grâce aux graphiques suivants, nous pouvons identifier certaines périodes de vif intérêt.

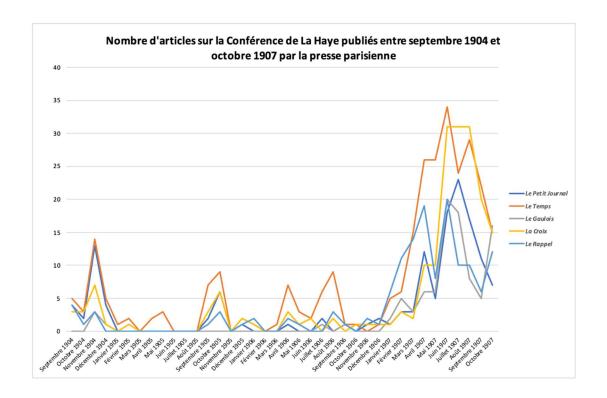


Figure 8 – Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye publiés entre septembre 1904 et octobre 1907 par la presse parisienne

⁴⁸ Edmond KAMGUIA KOUMCHOU, op. cit., p. 115.

Grâce à ce graphique, nous pouvons identifier quatre vagues d'intérêt pour la question de la Conférence de La Haye de la part de la presse parisienne entre septembre 1904 et octobre 1907. Le premier pic de publication d'articles apparaît entre octobre et décembre 1904. Il correspond à l'initiative du président Theodore Roosevelt de convoquer une deuxième conférence pour la paix et montre l'existence de réactions suite à cette initiative. Le deuxième pic se dessine entre les mois d'août et de novembre 1905. Il coïncide avec la fin de la guerre russo-japonaise et la reprise de l'initiative par le tsar Nicolas II. Nous pouvons constater un troisième pic autour du mois d'avril 1906, relatif à la publication du programme de la deuxième Conférence de La Haye par le gouvernement russe. Enfin, un quatrième pic se révèle, sans surprise, à l'aube de la convocation de la conférence, soit dès le mois de mai 1907. Ce pic est le plus important des quatre. Il est important de notifier que, durant ce pic, le nombre d'articles publiés par mois peut dépasser le nombre de jours dans le mois. C'est le cas notamment du journal Le Temps, qui au mois de juin 1907, publie 34 articles sur la Conférence de La Haye alors que le mois de juin comporte 30 jours. Le journal publie donc plusieurs articles par jour à ce sujet. Par exemple, le 13 juin 1907, Le Temps publie trois articles⁴⁹. Ces derniers proviennent de trois rubriques différentes: « Dépêches télégraphiques des correspondants particuliers du Temps », « Nouvelles de l'Étranger » et « Dernières nouvelles ». Les informations ne sont pas centralisées, ce qui peut s'avérer compliqué pour le lecteur.

Étudions à présent le cas de la presse new-yorkaise.

⁴⁹ « Dépêches télégraphiques des correspondants particuliers du Temps », *Le Temps*, n° 16791, 13 juin 1907 ; « Pays-Bas », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16791, 13 juin 1907 ; « La conférence de la Haye », *Le Temps*, « Dernières nouvelles », n° 16791, 13 juin 1907.

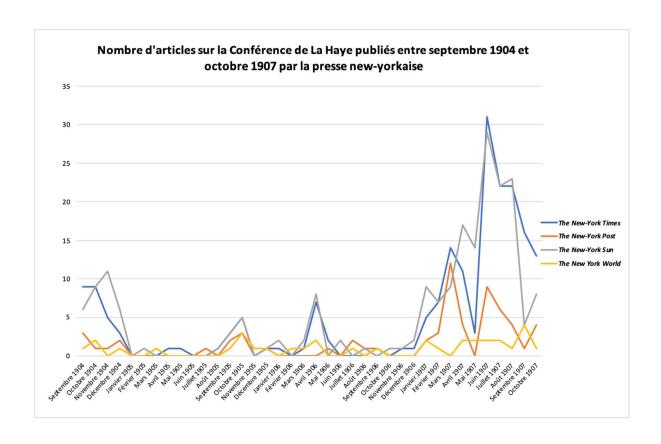


Figure 9 – Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye publiés entre septembre 1904 et octobre 1907 par la presse new-yorkaise

Les quatre vagues d'intérêt identifiées dans le cas de la presse parisienne sont partiellement valables pour la presse new-yorkaise. En effet, ces vagues d'intérêt sont très clairs pour deux titres : *The New-York Times* et *The New-York Sun*. Le journal *The New-York Post* présente également ces pics d'intérêt mais de façon plus réduite. Il est important de préciser que le journal *The New York World* porte peu d'intérêt à la Conférence de La Haye, que ce soit au moment de l'initiative de Theodore Roosevelt ou encore au moment des discussions et des travaux des commissions.

L'étude de la couverture médiatique de la deuxième Conférence de La Haye permet ainsi de mettre en lumière l'émergence de l'intérêt pour l'information et les questions d'actualité à l'international. Cela permet également d'analyser le traitement d'un événement diplomatique international par la presse parisienne et la presse new-yorkaise. L'ensemble de la presse parisienne s'intéresse à la question de la deuxième Conférence de La Haye, avec plus ou moins d'intérêts en fonction de l'avancée du projet. L'intérêt porté par la presse new-yorkaise est plus contrasté : deux journaux lui portent un vif intérêt, *The New-York Times* et *The New-York Sun*, quand un journal, *The New York World*, se démarque par son manque d'intérêt.

Ainsi, la presse parisienne et la presse new-yorkaise s'intéressent vivement à la deuxième Conférence de La Haye. Mais le contraire est-il vrai ? Quel rapport la Conférence de La Haye entretient-elle avec la presse et les journalistes ?

Chapitre 5 – La presse à la Conférence de La Haye

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle règne l'impératif du tout-information, issu de la tradition journalistique anglo-saxonne. La concurrence entre les titres se joue désormais sur la rapidité des informations et non sur le positionnement du journal par rapport à l'événement. L'objectif de la presse n'est plus seulement de commenter l'évènement mais d'aller à sa recherche¹. Ce chapitre s'intéresse à la façon dont la presse parisienne et la presse new-yorkaise s'informent sur la Conférence de La Haye.

La question de l'admission de la presse à la Conférence

Avant d'aborder la question de l'admission de la presse à la deuxième Conférence de La Haye, il est intéressant de rappeler la situation de la presse à la première Conférence de La Haye.

La première Conférence de La Haye et le huis-clos

Avant même l'ouverture de la première Conférence de La Haye, il est question de la non-admission de la presse aux sessions de cette dernière. M. de Staal, ambassadeur de Russie à Londres, président de la Conférence de La Haye, propose un huis-clos lors de son discours à l'ouverture de la conférence. Cela consiste à rendre les délibérations de la conférence secrètes. M. de Staal a également proposé que des communications soient faites à la presse par l'intermédiaire du bureau de la Conférence avec l'approbation du président. Ces différentes propositions sont acceptées par l'ensemble des délégués et font partie intégrante du règlement de la première Conférence de La Haye.

Cette décision a été mûrement réfléchie par les membres de la Conférence de la Haye. Ils ont conscience que les choses ont changé depuis le Congrès de Vienne. Désormais, il est moralement et matériellement impossible de soustraire les délibérations à la publicité. En effet, les tensions sont amplifiées par la généralisation de la presse populaire. Celle-ci véhicule les idées reçues ; lors des conflits, elle oriente les réactions autant qu'elle informe². La question qui se pose alors est celle de savoir si la presse n'obtiendrait que des renseignements imparfaits,

¹ Thomas BOUCHET, « Évènement, "Opinion" et politique », in Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Ève TEHRENTY & Alain VAILLANT [dir.], *op. cit.*, p. 1350.

² François-Charles MOUGEL & Séverine PACTEAU, op. cit., p. 42.

en écoutant aux portes, ou si elle serait mise régulièrement en possession de comptes rendus officiels et authentiques.

La décision du huis clos est vivement critiquée par la presse française, cette dernière remet alors en question la pertinence de cet événement diplomatique. Léon Bourgeois, premier plénipotentiaire français, a conscience du poids de l'opinion publique. Il sait qu'il ne faut pas la décevoir. Le multilatéralisme, lorsqu'il s'exerce à l'échelle de la planète, implique nécessairement une part de diplomatie ouverte. Il faut alors savoir satisfaire l'opinion³. Ainsi, Léon Bourgeois n'hésite pas à communiquer sur la Conférence de La Haye et à donner des interviews. Selon lui, il est impossible de « maintenir le secret lorsqu'un même document est distribué à plus de cent délégués et que rien n'empêchera les médias, dans ce genre de réunion où se pressent les personnalités, de faire assaut d'ingéniosité pour glaner des informations 4 ». De plus, le huis-clos entraîne la publication de comptes rendus inexacts des délibérations de la Conférence. Les membres de la conférence décident finalement de remédier à ces problèmes en communiquant à la presse des procès-verbaux de séances plénières, des séances de comité et de section à partir du 12 juin 1899. Ainsi, le bureau de la conférence décide de divulguer aux journalistes quelques documents nécessaires pour tenir leurs lecteurs informés⁵. Il est alors intéressant de s'interroger sur l'admission de la presse à la deuxième Conférence de La Haye. Le problème du huis clos est-il résolu à la deuxième Conférence de La Haye ?

La question du huis-clos à la deuxième Conférence de La Haye

Avant même l'ouverture de la deuxième Conférence de La Haye, la presse informe sur la question du huis clos. En effet, dans son édition du 20 février 1907, *Le Petit Journal* annonce ceci : « Les séances de la conférence auront lieu à huis clos⁶ ». Nous pouvons donc croire qu'aucune leçon n'a été tirée des problèmes engendrés par le huis-clos à la première Conférence de La Haye. Mais la décision du huis-clos n'est pas encore définitive.

Le 13 juin 1907, soit deux jours avant l'ouverture de la deuxième Conférence de La Haye, le journal new-yorkais *The New-York Times* présente la position de l'Allemagne vis-àvis de la publicité des séances. Il affirme que l'Allemagne suggérera probablement que les

³ Stanislas JEANNESSON, « Léon Bourgeois aux conférences de La Haye de 1899 et 1907 : solidarisme et démocratisation des relations internationales », *Histoire, économie & société*, vol. 33e année, n° 2, 2014, p. 115. ⁴ *Ibid*.

⁵ *Ibid*.

⁶ « La Conférence de la Paix », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16126, 20 février 1907.

discussions de la conférence de paix soient ouvertes⁷. Pourquoi une telle position de la part de l'Allemagne ? Cette dernière ne souhaite pas le huis-clos car elle craint que « sa position ne soit déformée devant le monde si le secret est observé⁸ ». Cela présage d'une Allemagne intransigeante, qui s'oppose à de nombreuses résolutions mais qui ne veut pas que cela soit mal interprété par la presse étrangère. Selon le journal *The Evening Post*, la position de l'Allemagne permettra de voir aboutir l'admission de la presse aux sessions plénières⁹. De plus, la délégation des États-Unis est disposée à appuyer la proposition de publicité des séances plénières de la conférence¹⁰.

Quelques jours plus tard, plusieurs journaux affirment que la question de la publicité des séances prend une tournure défavorable. Le journal *Le Gaulois* écrit ceci :

La question de la publicité des séances semble prendre une tournure défavorable. Les délégués hollandais devaient la proposer, assurait-on ; cela n'est plus aussi certain¹¹.

Le journal *Le Rappel* publie le même renseignement¹². Néanmoins, nous n'avons aucune information expliquant ce revirement de situation.

Dans son édition du 21 juin 1907, le journal *Le Temps* publie le règlement de la deuxième Conférence de La Haye. L'article 10 concerne la question de la publicité des séances :

Art. 10. Le public pourra être admis aux séances plénières de la conférence avec des cartes distribuées par les soins du secrétariat général sur l'autorisation du président. Le président peut toujours décider que la publicité n'aura pas lieu pour des séances déterminées¹³.

Il est important de notifier qu'il est question seulement de la publicité des séances plénières et non des séances des commissions. De plus, les journalistes ont accès aux séances plénières seulement si le président l'autorise, et non de façon systématique. Il s'agit donc d'un huis-clos partiel.

80

⁷ "Germany Likely to Suggest Discussions at Peace Conference Be Open.", "Sessions May Be Public", *The New York Times*, 13 juin 1907, n° 18037.

⁸ "Germany has decided to advocate publicity for the sessions of the Peace Conference. She fears that her position might be misrepresented before the world if secrecy were observed.", *Ibid*.

⁹ "The attitude of the Germans in favor of admitting the press to the plenary sessions is regarded as settling this point in the affirmative.", "Assembled at The Hague", *The Evening Post*, 14 juin 1907.

¹⁰ « Dépêches télégraphiques des correspondants particuliers du Temps », Le Temps, n° 16793, 15 juin 1907.

¹¹ « La Conférence de La Haye », Le Gaulois, « À l'Extérieur », n° 10839, 18 juin 1907.

¹² « La Conférence de La Haye », Le Rappel, « Étranger », 19 juin 1907, n° 13613.

¹³ « La conférence de la Haye », Le Temps, n° 16799, 21 juin 1907.

Les journalistes et la Conférence de La Haye

Des journalistes du monde entier viennent à La Haye pour couvrir la Conférence. Il y en a plus d'une centaine : des Américains, des Russes, des Norvégiens, des Suédois, des Danois, un Japonais, un Portugais. Il y a également des Français, des Allemands, des Belges et des Anglais, qui sont les plus nombreux¹⁴. Il est important de signaler la présence de quelques femmes parmi les membres de la presse¹⁵.

Afin d'aider les représentants de la presse étrangère, la *Nederlandsche Journalistenkring* (Cercle des journalistes néerlandais) ouvre un bureau dans le voisinage du Binnenhof et du bureau central des postes et télégraphes et organise une réception officielle pour les journalistes étrangers¹⁶. La *Nederlandsche Journalistenkring* est fondée en 1884 à La Haye. Bien que l'objectif initial de la *Nederlandsche Journalistenkring* soit d'accroître la solidarité entre les journalistes, l'association fonctionne comme une plateforme de discussion. Le président de l'association des journalistes est M. Plemp Van Duiveland, rédacteur en chef du *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, quotidien libéral néerlandais.

Les membres de la Conférence de La Haye mettent en place un journal pour informer sur les avancées de la conférence : le *Courrier de la Conférence*. Il est rédigé par William T. Stead, fondateur de la *Revue des Revues*, en langue française. Les collaborateurs du journal sont la baronne Bertha von Suttner, pacifiste autrichienne, lauréate du prix Nobel de la paix en 1905 ; M. Alfred Hermann Fried, journaliste autrichien, militant en faveur de la paix ; Frédéric Passy, économiste et homme politique français, fondateur de l'Union interparlementaire, lauréat du prix Nobel de la paix en 1901 ; et Félix Moscheles, écrivain et peintre anglais, militant pour la paix et président de l'*International Arbitration and Peace Association*. Le premier numéro du *Courrier de la conférence*, publié le 15 juin 1907, jour de l'ouverture de la Conférence, donne les portraits du président de la conférence, M. Nélidow, de M. de Staal, président de la première conférence, et de ceux que M. de Staal appelle les patrons de la seconde conférence : la reine des Pays-Bas, l'empereur de Russie et le président Roosevelt¹⁷. Il y a au total cent-neuf numéros publiés entre le 15 juin et le 20 octobre 1907.

Maurice Prozor, diplomate russe, est chargé des communications à la presse. Ce dernier se voit offrir par les journalistes étrangers à La Haye un ouvrage, « comme souvenir et comme remerciement pour le tact, la courtoisie et la patience admirables avec lesquelles le diplomate a

¹⁴ « La conférence de la Haye », Le Temps, n° 16796, 18 juin 1907.

¹⁵ *Ibid*.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ *Ibid*.

rempli sa mission¹⁸ ». Les journalistes paraissent satisfaits des conditions de travail qui leur sont offertes, que ce soit la mise en place d'un bureau ou bien de leur responsable, Maurice Prozor.

Néanmoins, le correspondant du journal *Le Temps* à La Haye fait part d'un certain mécontentement :

À mesure que la conférence approche de la fin, les renseignements sur ses travaux se font plus rares. Les délibérations des comités d'examen sont secrètes ; aucune communication officielle n'est faite à la presse ; ce n'est que par des indiscrétions que l'on peut obtenir quelque rare renseignement. Et peut-être cette source va-t-elle manquer à son tour. Les présidents des comités d'examen qui ont siégé hier ont donné connaissance d'une lettre de M. Nélidow demandant le secret le plus absolu, attendu que les indiscrétions commises ne peuvent que nuire à la marche des délibérations¹⁹.

La résolution votée au début de la conférence n'est pas appliquée tout au long de cette dernière. Plus les travaux de la conférence avancent, moins les journalistes ont accès aux séances plénières. Cela empêche la presse d'exercer son activité correctement. Ainsi, comment la pratique du huis-clos partiel impacte-t-elle les pratiques journalistiques ?

Les pratiques journalistiques

A la fin du XIX^e siècle, les journalistes transmettent instantanément, ou presque, l'actualité internationale à des millions de lecteurs. La concurrence entre les journaux porte désormais sur l'exclusivité et la rapidité de transmission des informations et non plus sur l'originalité des articles²⁰. Les journaux mettent donc en place des pratiques afin d'obtenir ces informations si précieuses : les correspondants étrangers et les agences d'informations.

Les correspondants à l'étranger

Les correspondants à l'étranger sont l'un des moyens d'obtenir des informations sur les évènements internationaux, comme la deuxième Conférence de La Haye. Ils sont chargés de couvrir l'actualité de la zone géographique qui leur est attribuée. Ils se trouvent sur place, ce qui leur permet de fournir une information sûre en temps réel. Les correspondants à l'étranger aident la population à mieux comprendre ce qu'il se passe dans d'autres pays, en leur expliquant

¹⁸ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16881, 12 septembre 1907.

^{19 «} La conférence de la Haye », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16862, 24 août 1907.

²⁰ Claude BELLANGER, op. cit., p. 279.

comment et pourquoi des événements qui ont lieu ailleurs influent sur leur propre avenir. Appartenant à un journal, ils respectent la ligne éditoriale et l'orientation politique de ce dernier. Les nouvelles internationales communiquées sont donc en accord avec la vision du journal et de ses lecteurs. Afin de faire savoir quel article provient d'un correspondant à l'étranger, preuve de la qualité et de la sureté de l'information, les journaux l'inscrivent au début de ce dernier, comme Le Temps ci-dessous :

> (De notre envoyé spécial) La Haye, 16 juin²¹.

Les journaux La Croix (« De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 9 janvier²² ») et Le Gaulois (« De notre envoyé spécial²³ ») font de même.

Néanmoins, les correspondants à l'étranger représentent une énorme dépense pour les journaux. Seulement quelques titres peuvent se permettre d'en avoir. Le journal parisien Le Temps est l'un des seuls à posséder un réseau de correspondants dans les principales capitales mondiales²⁴. Olivier Boyd-Barrett estime que seulement une vingtaine de journaux dans le monde peut prétendre à l'indépendance dans la collecte des informations internationales. La plupart d'entre eux se situe aux États-Unis, au Japon, au Royaume-Uni, en France et dans quelques autres pays européens. De même, la faiblesse des ressources de nombreux journaux leur interdit d'envoyer leurs propres journalistes suivre les grands événements internationaux. Régulièrement, les articles des « correspondants particuliers » du journal ne sont en réalité que la traduction des journaux étrangers²⁵.

De plus, le huis-clos partiel rend l'activité des correspondants étrangers très compliquée. Ils ne peuvent assister aux séances de la Conférence que très rarement et n'ont donc pas d'informations exclusives à envoyer à leur journal. Les journaux deviennent alors dépendants des agences d'information pour s'alimenter en nouvelles étrangères. Même les journaux qui peuvent en théorie s'en passer, grâce à leurs réseaux de correspondants, s'abonnent à ces dernières, ce qui engendre de nombreux frais²⁶.

²¹ « La conférence de la Haye », Le Temps, n° 16796, 18 juin 1907.

²² « Les droits des neutres », *La Croix*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 6986, 11 janvier 1906.

²³ « La Conférence de la Paix », Le Gaulois, n° 10837, 16 juin 1907.

²⁴ Claude BELLANGER, op. cit., p. 354.

²⁵ *Ibid.*, p. 249.

²⁶ Oliver BOYD-BARRETT & Michael PALMER, op. cit., p. 17.

Les agences d'information

Les agences d'information sont mises en place dès le milieu du XIX^e siècle. Elles peuvent être définies comme étant un organisme qui « recherche, rédige et vend des nouvelles, à un prix couvrant les dépenses d'exploitation, et assurant une marge bénéficiaire normale²⁷ ». Les agences les plus puissantes sont issues des puissances impériales de la deuxième moitié du XIX^e siècle : l'Agence Havas en France, l'Agence Reuter en Grande-Bretagne, l'Agence Wolff en Allemagne²⁸.

L'Agence Havas, créée le 22 octobre 1835, est la plus ancienne agence de presse au monde²⁹. Fondée par l'ancien banquier Charles-Louis Havas, sous le nom « d'Agence des feuilles politiques, correspondance générale », son activité consiste à traduire et importer les nouvelles données par les journaux étrangers et à compiler celles données par les journaux français. Ses services sont utilisés par l'ensemble de la presse parisienne, comme le journal *Le Rappel* (« L'Agence Havas nous communique la note suivante³⁰ »). De même, la presse parisienne recourt aux services de l'agence britannique Reuter³¹. Cette dernière est fondée à Londres en 1851 par Paul Julius Reuter. L'agence allemande Wolff, fondée à Berlin en 1849 par Bernhard Wolff, est la première à utiliser le télégraphe électrique pour la collecte de ses informations.

Le coût des communications télégraphiques étant très élevé, les trois agences européennes s'associent rapidement³². Dès 1859, elles mettent en place un système d'échange d'informations : c'est le début du cartel des agences de presse. Chaque agence se voit attribuer des territoires propres. Ainsi, l'Agence Reuter couvre alors la Grande-Bretagne, l'empire britannique, la Hollande et ses territoires d'outre-mer, l'Australie, les Indes orientales et l'Extrême-Orient. L'Agence Havas, pour sa part, a comme territoire la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Levant, l'Indochine et l'Amérique latine. Quant à l'Agence Wolff, elle fournit des dépêches d'Allemagne, de la Russie, des pays scandinaves et slaves. Dans certains territoires, tels l'Empire ottoman et l'Égypte, les agences agissent ensemble ; d'autres territoires sont considérés comme « neutres », tels les États-Unis³³.

²⁷ *Ibid.*, p. 9.

²⁸ *Ibid.*, p. 422.

²⁹ *Ibid.*, p. 104.

³⁰ « La Conférence de La Haye », *Le Rappel*, 14 juin 1907, n° 13608.

³¹ « L'Agence Reuter publie la dépêche suivante » in « La nouvelle conférence de la Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 15316, 2 décembre 1904 ; « L'Agence Reuter croit savoir que ... » in « Petites dépêches », *La Croix*, n° 7349, 16 mars 1907.

³² Oliver BOYD-BARRETT & Michael PALMER, op. cit., p. 28.

³³ *Ibid.*, p. 33.

Cet accord exclusif et réciproque permet aux trois agences de presse de s'échanger les nouvelles étrangères en se réservant ainsi un partage territorial. Les échanges entre les agences sont gratuits car ils reposent sur la réciprocité. Cela permet de réduire le coût de la collecte des informations internationales, tout en protégeant les marchés respectifs des agences³⁴. Ces dernières partagent également leurs frais pour obtenir les nouvelles lointaines, notamment en provenance d'Amérique³⁵. La coopération entre les agences a donc comme origine un souci de rentabilité, d'équilibre financier³⁶. Tous les dix ans, jusqu'en 1909, les trois agences de presse européennes procèdent à une négociation du traité, afin de l'étendre aux autres régions du monde³⁷.

Les journaux new-yorkais mettent en place une association afin de partager les frais de collecte de l'information, que ce soit des informations en provenance d'autres grandes villes de l'Est des États-Unis ou des informations en provenance de l'Europe³⁸. Cette idée revient à Moses Yale Beach, éditeur du journal *The New York Sun*, et David Hale, éditeur du journal *The* Journal of Commerce. En mai 1846, ils persuadent James Gordon Bennett, éditeur du journal The New York Herald, de se joindre à eux dans une entreprise coopérative de collecte de nouvelles. Ils sont rejoint par Horace Greeley, éditeur du journal The New York Tribune ainsi que par les éditeurs des journaux Courier and Enquirer et The New York Express³⁹. L'année 1848 marque les débuts de la New York Associated Press. Contrairement aux agences européennes, l'Associated Press est une coopérative de journaux dont les journaux-membres sont propriétaires⁴⁰. En 1849, le premier bureau étranger de l'Associated Press est créé à Halifax, en Nouvelle-Écosse, par Daniel Craig. Son équipe de reporters intercepte les navires en provenance d'Europe et télégraphie les nouvelles à New York avant que les navires n'arrivent au port. À partir de 1858, l'Associated Press transmet les messages reçus par le câble transatlantique⁴¹. Ce dernier relie Foilhommerum Bay sur l'île de Valentia dans l'ouest de l'Irlande et la baie de Trinity à l'est de Terre-Neuve, au Canada. Les premières communications par le câble transatlantique ont lieu le 16 août 1858, réduisant le délai d'envoi d'un message entre l'Amérique du Nord et l'Europe de dix jours à seulement quelques heures. L'ouverture du câble transatlantique facilite l'échange réciproque de nouvelles entre l'Amérique et l'Europe.

³⁴ *Ibid.*, p. 422.

³⁵ Lisa BOLZ, « Dépêche télégraphique », in Marie-Ève THERENTY & Sylvain VENAYRE [dir.], op. cit., p. 45.

³⁶ Oliver BOYD-BARRETT & Michael PALMER, op. cit., p. 681.

³⁷ Claude BELLANGER, op. cit., p. 294.

³⁸ Edwin EMERY, *op. cit.*, p. 330.

³⁹ Stephen L. VAUGHN, op. cit., p. 37.

⁴⁰ Oliver BOYD-BARRETT & Michael PALMER, op. cit., p. 45.

⁴¹ Stephen L. VAUGHN, op. cit., p. 37.

En 1875, l'Associated Press signe un accord avec les trois grandes agences de presse européennes (Agence Reuter, Agence Havas et Agence Wolff), ce qui permet de réduire le coût des liaisons télégraphiques, encore très élevé. C'est la naissance du traité quadripartite des agences de presse.

Au même titre que la presse parisienne, la presse new-yorkaise utilise les dépêches de l'*Associated Press* dans ses articles, comme le journal *The Evening Post* (« Dispatch to the Associated Press⁴² »). Ces dépêches sont reprises par de nombreux journaux. Par exemple, les dépêches de l'Agence Havas, à elles seules, nourrissent une bonne partie des journaux parisiens. Elles sont le socle d'un marché rentable pour les agences d'information. C'est ainsi que les agences d'information créent un véritable réseau d'écriture, qui leur permet de s'imposer sur les marchés de presse.

Les dépêches et l'anonymat

Les messages diffusés par les agences sont présentés sous une forme appelée « passe-partout⁴³ ». Ce sont des textes anonymes et brefs, conçus pour une diffusion diversifiée. Les agences d'information optent pour l'objectivité des dépêches, qui leur assurent une large clientèle⁴⁴. La dépêche télégraphique est un produit échangé ou émis au sein d'un réseau institutionnel d'agences d'information, qui assurent la circulation des nouvelles grâce au réseau télégraphique⁴⁵. La dépêche d'agence impose un « modèle d'écriture invisibilisé » : il s'agit d'une écriture sans auteur, donc plutôt objective⁴⁶. L'anonymat est de plus en plus présent, notamment pour les articles d'information, pour la majorité, tirés de dépêches d'agences d'information. Il est alors difficile d'attribuer des articles à tel ou tel rédacteur. Par exemple, le journal parisien *Le Temps* cite très rarement les sources de ses informations, ce qui rend leur contrôle difficile⁴⁷. La dépêche fait « du journalisme une technique et du journaliste un rédacteur anonyme et interchangeable, de plus en plus coupé du milieu littéraire et de la relation, réelle ou supposée, avec son lecteur⁴⁸ ».

-

⁴² « Dépêche de l'Associated Press », "Second Hague Conference", The Evening Post, 19 septembre 1905.

⁴³ Oliver BOYD-BARRETT & Michael PALMER, op. cit., p. 592.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 680.

⁴⁵ Lisa BOLZ, « Dépêche télégraphique », in Marie-Ève THERENTY & Sylvain VENAYRE [dir.], op. cit., p. 44.

⁴⁶ Adeline WRONA, « Écrire pour informer », in Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Ève THERENTY & Alain VAILLANT [dir.], *op. cit.*, p. 736.

⁴⁷ Claude BELLANGER, op. cit., p. 354.

⁴⁸ Christian DELPORTE, « L'américanisation de la presse ? Éclairages sur un débat français et européen (1880-1930) », in Jean-Yves MOLLIER, Jean-François SIRINELLI & François VALLOTTON [dir.], *op. cit.*, p. 214.

Le service télégraphique des agences d'information offre une couverture internationale à bon marché : les agences reçoivent les dépêches de leurs correspondants et les envoient ensuite aux journaux abonnés qui les publient sous forme de liste⁴⁹. Les dépêches télégraphiques sont des textes en mouvement permanent. Le trajet entre le lieu de l'information et la publication sous forme de listes comporte de nombreuses étapes puis la circulation se poursuit après la publication : les dépêches sont citées, reprises, tronquées, résumées, transformées par les journaux, et elles traversent les frontières grâce à la traduction⁵⁰. L'écriture de la dépêche utilise l'impersonnel « on », qui renseigne essentiellement sur les circonstances qui ont présidé à la circulation du savoir : dépêche reçue de l'étranger, reprise d'un autre titre de presse⁵¹. Nous ne savons donc jamais réellement qui écrit.

Certains journaux utilisent des dépêches d'agences d'information sans même le préciser. Le journal parisien *Le Petit Journal* publie le texte suivant :

L'audience royale

(Dépêche de l'Agence Havas)

La Haye, 1^{er} juillet.

Les premiers délégués ont été reçus aujourd'hui par la reine Wilhelmine, au palais de la ville. M. de Nélidoff les a présentés individuellement. Les délégués ont été ensuite reçus par le prince consort. La reine, se souvenant de la part importante prise par M. Léon Bourgeois à la conférence de la paix de 1899, lui a exprimé le grand plaisir qu'elle éprouvait à le voir représenter encore la France dans la conférence actuelle.

La garden-party qui devait avoir lieu au palais du bois dans l'après-midi a été contremandée, à cause du temps froid et douteux.

Tous les délégués ont assisté, le soir, à la réception offerte par la reine au palais de la ville⁵².

Le journal précise, dès le début de son article, que les informations transmises sont issues d'une dépêche de l'Agence Havas. Quant à lui, le journal *Le Gaulois* écrit :

Réception au Palais

La Haye, 1er juillet.

⁴⁹ Lisa BOLZ, « Dépêche télégraphique », in Marie-Ève THERENTY & Sylvain VENAYRE [dir.], op. cit., p. 45.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 47.

⁵¹ Adeline Wrona, « Écrire pour informer », in Dominique Kalifa, Philippe Regnier, Marie-Ève Therenty & Alain Vaillant [dir.], *op. cit.*, p. 738.

⁵² « La Conférence de la Haye », *Le Petit Journal*, n° 16258, 2 juillet 1907.

Les premiers délégués ont été reçus aujourd'hui par la Reine, au palais de la ville. M. de Nélidoff les a présentés individuellement. Les délégués ont été ensuite reçus par le Prince consort. La Reine, se souvenant de la part prise par M. Léon Bourgeois à la conférence de la Paix de 1899, lui a exprimé le grand plaisir qu'elle éprouvait à le voir représenter encore la France dans la conférence actuelle.

La garden-party qui devait avoir lieu au Palais du Bois, cet après-midi, a été contremandée, à cause du temps froid et douteux⁵³.

Il n'est nullement précisé que l'article provient d'une dépêche de l'Agence Havas, alors qu'il est en réalité question, pratiquement mot pour mot, du même article publié dans *Le Petit Journal* le jour même, qui lui précise qu'il s'agit d'une dépêche. Les dépêches d'agence entraînent la standardisation des informations ainsi que l'anonymisation des articles. Elles imposent une certaine mutation de l'écriture et de la profession journalistique. Les agences de presse contribuent à une « certaine dépolitisation de la presse, par le désir constant de fournir un service aussi exempt de partis-pris que possible⁵⁴ ».

Les correspondants à l'étranger, le télégraphe, les dépêches des agences d'information, les communications téléphoniques : voici les outils essentiels utilisés par les journalistes pour s'informer à l'international. Le huis-clos partiel entraîne l'usage intensif de dépêches d'agences afin de s'informer sur les travaux de la deuxième Conférence de La Haye, engendrant une standardisation des informations et un recul de la presse d'opinion. A partir du moment où des journaux divers, dont le rôle apparent est d'exprimer des intérêts et des opinions divergents, tendent à dépendre pour une partie importante de leurs informations, des mêmes fournisseurs ne risque-t-on pas de trouver que la diversité réelle est moins grande que ne le ferait croire l'existence des différentes publications⁵⁵ ? Par la suite, nous allons étudier les points de débats et de tensions qui entourent la deuxième Conférence de La Haye, afin d'analyser le discours des différents journaux et leurs positionnements.

⁵³ « La Conférence de La Haye », *Le Gaulois*, « À l'Extérieur », n° 10853, 2 juillet 1907.

⁵⁴ Oliver BOYD-BARRETT & Michael PALMER, op. cit., p. 40.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 17.

Partie 3

_

Débats et tensions autour de la Conférence

La presse parisienne et la presse new-yorkaise médiatisent la deuxième Conférence de La Haye, de l'initiative du président Theodore Roosevelt à la clôture de la Conférence. Par leurs articles, les différents journaux mettent en avant les débats et les tensions qui émergent autour de la Conférence.

Dans un premier temps, les journaux commentent les réactions engendrées par la publication du programme de la Conférence en avril 1906 par le gouvernement russe. Certaines puissances souhaitent ajouter des sujets au programme, notamment la limitation des armements soutenue fermement par la Grande-Bretagne, ou encore la doctrine Drago ou l'invitation du Pape à la Conférence. Afin de résoudre ces problèmes, le tsar Nicolas II charge M. de Martens, diplomate russe, de se rendre dans les différents pays européens pour discuter du programme de la Conférence.

Dans un deuxième temps, la presse parisienne et la presse new-yorkaise exposent les travaux des quatre commissions de la deuxième Conférence de La Haye, tout en mettant en lumière les alliances et les oppositions entre les puissances.

Dans un troisième temps, malgré l'omniprésence de l'information et de l'exposé des faits de l'actualité « au détriment des rubriques de commentaires ou d'exposés d'idées et de doctrines l' », certains journalistes contestent la deuxième Conférence de La Haye au travers d'articles d'opinions. Ils remettent même en cause la pertinence de la Conférence de La Haye du fait des nombreuses réceptions et soirées qui sont proposées aux délégués. La presse parisienne et la presse new-yorkaise, qui couvrent l'ensemble de la conférence, publient les conclusions de cette dernière. Les avis divergent entre sentiment de succès et sentiment d'échec.

Nombreux sont les débats et les tensions, qu'il est important d'analyser par le biais des titres de presse parisiens et new-yorkais.

¹ Claude BELLANGER, op. cit., p. 278.

Chapitre 6 – Un programme très discuté

Le programme de la deuxième Conférence de La Haye est publié le 10 avril 1906 par le gouvernement russe. Dans le programme, il n'est pas question de la suppression ni de la limitation des armements mais de régler les questions soulevées par les dernières guerres qui ont ravagé la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Ce programme est très discuté par les puissances, qui souhaitent ajouter ou enlever, à leur convenance, des points à étudier durant la deuxième Conférence de La Haye. Ce chapitre permet d'exposer les points de vue des différentes puissances quant aux questions à traiter pendant la deuxième Conférence de La Haye.

La question de la limitation des armements

La limitation des armements est le motif principal de la convocation de la première Conférence de La Haye par le tsar Nicolas II en 1898. En effet, ce dernier souhaite « rechercher les moyens les plus efficaces d'assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable et de mettre avant tout un terme au développement progressif des armements actuels ¹ ». Néanmoins, aucun progrès n'est enregistré et les délégués se séparent le 29 juillet 1899 en notant simplement que « la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité² ».

Une initiative britannique

Certaines puissances, notamment la Grande-Bretagne, souhaitent que la question de la limitation des armements soit inscrite dans le programme de la deuxième Conférence de La Haye. Cette idée est défendue par M. Vivian, député ouvrier britannique. Lors de la séance de la Chambre des Communes du 10 mai 1906, il présente une résolution demandant au gouvernement britannique de prendre des mesures pour réduire les dépenses consacrées aux armements et d'insister pour l'insertion de la question de la réduction des armements dans le

¹ Seconde circulaire russe du 30 décembre 1898/11 janvier 1899.

² Jacques-Alain de SEDOUY, op. cit., p. 423.

programme de la deuxième Conférence de la Haye³. Edward Grey, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, approuve la résolution présentée par M. Vivian :

Au nom du gouvernement, j'accepte et accueille la résolution Vivian et j'espère que les autres puissances la considéreront comme une invitation du gouvernement anglais à répondre à un appel en faveur d'une réduction des armements⁴.

Toutes les puissances souhaitent, plus ou moins, une réduction des armements pour des raisons financières. Néanmoins, comment les puissances vont-elles réagir face à la résolution Vivian ?

La réception de la résolution Vivian

La presse parisienne et la presse new-yorkaise informent sur la réception de la résolution Vivian dans la presse étrangère, notamment en Allemagne et en Autriche-Hongrie.

Dans son ensemble, la presse allemande montre sa satisfaction, tout en recommandant d'attendre les faits. Le journal officieux *Lokal-Anzeiger* pense qu'il est plus facile pour l'Angleterre de proposer une telle résolution car c'est une puissance de la périphérie de l'Europe et non au centre de l'Europe, comme l'Allemagne⁵. De plus, pour ce journal, le gouvernement allemand n'est pas opposé en principe à la réduction des dépenses militaires et à la diminution des armements. Quant au journal allemand *Tageszeitung*, il estime que le débat sur le désarmement à la Chambre des Communes est une manœuvre contre l'Allemagne⁶. En effet, la seule puissance qui puisse menacer l'Angleterre est l'Allemagne⁷. Ces deux États ont une relation conflictuelle, que nous analyserons un peu plus loin.

La presse autrichienne accueille avec enthousiasme la résolution Vivian et exprime son impatience d'entendre la réponse des autres grandes puissances à ce projet de réduction des armements. Le *Neues Wiener Tagblatt*, un des journaux les plus diffusés en Autriche, sousentend qu'il est facile pour l'Angleterre de prendre une telle initiative du fait ses fortes alliances, mais qu'avec la tension existante avec l'Allemagne, la résolution est « une manifestation pacifique d'une valeur extraordinaire⁸ ».

³ « La marine, l'armée et la politique étrangère anglaise », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16395, 11 mai 1906.

⁴ *Ibid*.

⁵ « La question du désarmement », Le Temps, n° 16396, 12 mai 1906.

⁶ Ibid.

⁷ « La question du désarmement », *Le Gaulois*, n° 10572, 24 septembre 1906.

⁸ « La question du désarmement », Le Temps, n° 16396, 12 mai 1906.

Le Japon, allié de l'Angleterre, est favorable à la proposition de la question du désarmement à la Conférence de La Haye. Il affirme que la résolution Vivian augmente la probabilité que la question soit officiellement mise en avant⁹. L'Italie soutient l'initiative britannique. Mais elle est disposée, dans le cas d'un désaccord entre les puissances, à prendre l'initiative elle-même, en se basant sur l'argument de « l'opportunité de la diminution des impôts et de l'inutilité des armements¹⁰ ». Ainsi, certaines puissances adhèrent avec engouement à la résolution Vivian, comme le Japon ou la France. D'autres puissances restent réticentes par rapport aux intentions de la Grande Bretagne, notamment l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Les alliances européennes

À la fin du XIX^e siècle, deux blocs de puissances se dessinent : la Triple-Alliance et la Triple-Entente. La Triple-Alliance regroupe l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. En 1879, sous l'impulsion du chancelier Otto von Bismarck, un rapprochement a lieu entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, appelé la Duplice. En 1881, la prise de la Tunisie par la France incite l'Italie à demander son intégration dans l'association germano-autrichienne, et ce malgré les différends qui l'opposent à l'Autriche pour des raisons territoriales. Le 20 mai 1882, un accord est conclu entre ces trois puissances, qui donne naissance à la Triplice. Cette dernière tente, de 1890 à 1914, d'isoler la France diplomatiquement et d'entraver son expansion coloniale. Cet accord conclu initialement pour cinq ans est confirmé en 1887, avec un traité italo-autrichien relatif à une action concertée dans les Balkans et la mer Égée, et un traité italo-allemand dirigé contre la France. Il est renouvelé et précisé le 6 mai 1891, puis, de nouveau, le 28 juin 1902.

Au sujet de la question de la limitation des armements, le journal Le Gaulois publie ceci :

⁹ "The Tokio correspondent of the *Daily Mail* says he learns that Japan favors submitting the question of disarmament to the Hague Conference. He argues that this increases the likelihood of the matter being officially brought forward.", "Japan for Disarmament", *The Sun*, 15 janvier 1907.

¹⁰ "In addition to being prepared to support Anglo-American initiative at The Hague for a reduction of armaments, Italy is disposed, in the event of a disagreement between the Powers, to assume the initiative herself, basing it on the plea of the expediency for the diminution of taxation and the needlessness of armaments.", "Italy for Disarmament", *The Sun*, 18 janvier 1907.

On a raconté que si l'Allemagne devait s'opposer à la discussion des armements, les autres États de la Triplice se déclareraient solidaires : cela est possible pour l'Autriche, mais cela n'est pas exact pour l'Italie¹¹.

En réalité, à partir de 1902, l'Italie adhère à la Triplice uniquement pour la « forme 12 ». Souhaitant acquérir plus d'indépendance à l'égard de l'Allemagne et de l'Autriche, l'Italie signe un accord secret avec la France le 10 juillet 1902 13. Elle aspire à étendre son influence en Méditerranée orientale et dans les Balkans et donne à son rapprochement avec la France un caractère politique. En effet, l'Italie s'engage à rester neutre en cas de conflit franco-allemand 14. La Triplice est ainsi affaiblie. Mais M. Tittoni déclare à un rédacteur du *Resto del Carlino* que l'accord de l'Italie avec l'Allemagne est toujours en vigueur. Sans renier ses déclarations faites au parlement sur le désarmement, il dit que jamais l'Italie appuiera sans conditions les propositions de l'Angleterre 15. M. Tittoni s'exprime en ces mots :

Je maintiens aujourd'hui mon adhésion aux intentions si nobles qui ont inspiré la généreuse initiative anglaise, mais je maintiens aussi les réserves, quant à la possibilité de la traduire immédiatement en action. Sur ce point, je souscris pleinement aux réserves faites par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie¹⁶.

L'Italie exerce donc un rôle modérateur entre les deux tendances, anglaise et allemande.

Afin de protéger la France, Théophile Delcassé, ministre des Affaires étrangères, élabore un système d'alliance fondé sur les accords bilatéraux conclus entre la France, la Grande-Bretagne et la Russie. Cela débute avec le renforcement de l'alliance franco-russe. La Russie, rejetée par l'Allemagne qui ne renouvèle pas le traité de Réassurance en 1890, se rapproche de la France¹⁷. En 1891, les deux pays signent une convention politique prévoyant une consultation sur les questions internationales. En 1892, est signée une convention militaire prévoyant le soutien armé de la Russie à la France si celle-ci est attaquée par l'Allemagne ou par l'Italie appuyée par l'Allemagne, le soutien de la France à la Russie si celle-ci était attaqué par l'Allemagne ou par l'Autriche-Hongrie appuyée par l'Allemagne¹⁸. Le traité est ratifié par Alexandre III en décembre 1893. Par la suite, la France se rapproche de la Grande-Bretagne.

94

¹¹ « La prochaine Conférence de La Haye », Le Gaulois, « À l'Extérieur », n° 10692, 22 janvier 1907.

¹² Jean Doïse & Maurice Vaïsse, *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire 1871 – 1991*, Paris, Seuil, 1992, p. 131.

¹³ Jacques-Alain de SEDOUY, op. cit., p. 429.

¹⁴ *Ibid.*, p. 430.

¹⁵ « La Triple Alliance », Le Rappel, « À l'Étranger », 3 avril 1907, n° 13536.

¹⁶ « La limitation des armements », La Croix, « Discours de M. Tittoni », n° 7401, 17 mai 1907.

¹⁷ Georges-Henri SOUTOU, op. cit., p. 138.

¹⁸ *Ibid*.

Le 8 avril 1904, Théophile Delcassé signe une série d'accords avec le Royaume-Uni, appelée « Entente cordiale 19 ». Ces accords délimitent les sphères d'influence de chaque puissance : la France renonce à toute prétention sur l'Égypte et l'Angleterre reconnaît à la France le droit d'établir son protectorat sur le Maroc 20. Cela met fin aux rivalités franco-britanniques. Enfin, c'est au tour de la Grande-Bretagne et à la Russie de se rapprocher. Le 31 août 1907 est signé l'entente anglo-russe 21. Cet accord définit les sphères d'influence respectives de la Russie et de la Grande-Bretagne en Perse, Afghanistan et au Tibet et entraîne la formation de la Triple Entente. L'alignement de ces trois puissances est complété par divers accords avec le Japon, les États-Unis et l'Espagne. Il constitue un contrepoids puissant à la Triple Alliance, qui s'effrite peu à peu notamment avec l'accord secret conclu entre l'Italie et la France contredisant de fait les obligations de l'Italie dans cette alliance.

Au sujet de la question de la limitation des armements, la Russie s'y montre favorable et la France est également disposé à appuyer l'Angleterre²². De plus, la Triple-Entente peut également compter sur le soutien des États-Unis puisque le président Roosevelt et le secrétaire d'État Elihu Root approuvent le point de vue anglais²³. Le gouvernement espagnol propose également que le programme russe comprenne la question de la limitation des armements²⁴. Les points de vue sur la proposition britannique sont en réalité influencés par les alliances qui régissent le monde au début du XX^e siècle. Ainsi, la Triple-Alliance est réticente à la limitation des armements, hormis l'Italie qui s'aligne au côté de la Triple-Entente.

La position réfractaire de l'Allemagne

Le journal *Suddeutsche Reichskorrespondenz*, organe du gouvernement allemand, annonce que « l'Allemagne n'est pas disposée à discuter du désarmement et de sujets similaires à la prochaine conférence de La Haye²⁵ ». Pourquoi une telle position de la part de l'Allemagne ? Cela s'explique de par sa politique extérieure.

¹⁹ *Ibid.*, p. 146.

²⁰ Jean-Baptiste DUROSELLE, op. cit., p. 156.

²¹ Georges-Henri SOUTOU, op. cit., p. 144.

²² « La prochaine Conférence de La Haye », Le Gaulois, « À l'Extérieur », n° 10692, 22 janvier 1907.

²³ Ibid.

²⁴ « La prochaine conférence de La Haye », *La Croix*, n° 7366, 5 avril 1907.

²⁵ "The Government organ, *Suddeutsche Reichskorrespondenz*, announces that Germany is unwilling to discuss disarmament and kindred subjects at the coming Hague conference.", "No Disarmament for Germany", *The Sun*, 17 février 1907.

Guillaume II s'oppose à la politique du chancelier Otto von Bismarck, qu'il contraint à démissionner en mars 1890. En effet, le chancelier Otto von Bismarck prône une politique étrangère pacifique et souligne l'importance d'une bonne entente avec la Russie, à laquelle Guillaume II est fortement opposé. Le souverain préfère appliquer une Weltpolitik expansionniste et colonialiste. Cette politique vise à trouver pour l'Allemagne une place au soleil (Platz an der Sonne). Guillaume II préfère une approche agressive pour permettre à l'Allemagne de garder sa place de leader sur l'échelle internationale. Sur les conseils de l'amiral Alfred von Tirpitz, l'Allemagne se lance en 1897 dans une grande politique navale, inspirée en partie par les idées d'Alfred Mahan, théoricien de la « puissance maritime »²⁶. L'Allemagne construit la Hochseeflotte, une flotte moderne censée rivaliser avec la Royal Navy du Royaume-Uni. Cette politique est largement approuvée par l'opinion allemande, mais elle compromet gravement les rapports avec le Royaume-Uni²⁷. De plus, l'Allemagne lance le 5 juin 1906 son troisième programme naval²⁸. Ceci déclenche une course aux armements navals car l'Angleterre veut conserver sa primauté. Accepter une certaine limitation des armements reviendrait à renier tous les efforts fournis dans le cadre de la Weltpolitik de Guillaume II. Ddepuis le début du XX^e siècle, l'Allemagne a essuyé plusieurs défaites diplomatiques. Ainsi, elle n'a pu empêcher ni les rapprochement franco-britannique et franco-italien, ni la mainmise par la France sur le Maroc, pays sur lequel certains pangermanistes ont des visées²⁹. Accepter une certaine limitation des armements reviendrait à se soumettre à la domination de la Triple-Entente.

Dans une lettre adressée au directeur du journal la *Tribune*, M. Von Tschirschky, ministre des affaires étrangères d'Allemagne, dément le bruit d'après lequel « son pays se refuserait à prendre part à la Conférence de la Haye si la question des armements devait y être discutée³⁰ ». Il émet également l'espoir d'une entente sur cette question entre l'Allemagne et l'Angleterre³¹. Néanmoins, l'Allemagne pense que la discussion de la limitation des armements n'est pas opportune. En effet, selon elle, cette question est insoluble. Dans ces conditions, il est inutile de prendre part à la discussion³².

²⁶ Jean-Baptiste DUROSELLE, op. cit., p. 156.

²⁷ Georges-Henri SOUTOU, op. cit., p. 145.

²⁸ Jean Doïse & Maurice Vaïsse, op. cit., p. 132.

²⁹ *Ibid.*, p. 146.

³⁰ « L'Allemagne et le désarmement », Le Petit Journal, n° 16167, 2 avril 1907.

³¹ Ibid.

³² « La conférence de La Haye », *La Croix*, « La politique étrangère de l'Allemagne », n° 7389, 2 mai 1907.

La limitation des armements et la Conférence de La Haye

Aucun accord a été trouvé en amont de la deuxième Conférence de La Haye au sujet de l'adhésion de la question de la limitation des armements au programme de cette dernière. Cette question occupe toutes les conversations et éveille une certaine nervosité. Le journal Le Gaulois indique que dix-sept propositions relatives à cette question seront présentées à la Conférence³³.

L'Agence Fournier, agence d'information française, informe que l'Autriche-Hongrie réfléchit à faire une proposition, suggérée par l'Allemagne, qui serait également appuyée par l'Italie et la Belgique. Cette proposition tendrait à différer l'examen de la question de la limitation des armements à une troisième Conférence. L'Italie proposerait alors de limiter le nombre des questions soumises à la prochaine Conférence. Ceci serait en accord avec les idées de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France et des États-Unis³⁴.

Edward Fry, délégué anglais à la deuxième Conférence de La Haye, fait la proposition suivante quant à la limitation des armements :

La Conférence confirme la résolution adoptée par la Conférence de 1899 à l'égard de la limitation des charges, militaires, et, vu que les charges militaires se sont considérablement accrues dans presque tous les pays depuis ladite année, la Conférence déclare que la question est plus que jamais, urgente et qu'il est désirable de voir les gouvernements reprendre l'étude de cette question³⁵.

Le baron Marschall von Bieberstein, délégué allemand, reçoit des instructions de Berlin : il doit s'opposer à la formulation de la proposition britannique concernant la limitation des armements. L'Allemagne n'admet pas que cette question soit plus urgente aujourd'hui qu'en 1899, lors de la première Conférence de La Haye, et elle soutient qu'il est impossible de reconnaître l'urgence du désarmement alors qu'aucun plan pratique n'a encore été conçu pour la réduction des charges militaires³⁶. La délégation anglaise abandonne la rédaction originale de sa proposition, qui comportait le mot « urgente », et adopte l'expression « hautement désirable »³⁷. À la séance du 17 août 1907, Sir Edward Fry, délégué anglais, propose finalement le vœu suivant :

³³ « La Conférence de la Paix », Le Gaulois, n° 10840, 19 juin 1907.

³⁴ *Ibid*.

³⁵ « La Conférence de La Haye », *Le Gaulois*, « À l'Extérieur », n° 10872, 21 juillet 1907.

³⁶ "Baron Marschall von Bieberstein, one of the German delegates to the Peace Conference, has received instructions from Berlin to oppose the wording of the British proposition regarding the limitation of armaments. Germany does not admit that this question is more urgent today than it was in 1899, when the first Peace Conference was in session, and she contends that it is impossible to acknowledge the urgency of disarmament when no practical scheme yet has been devised for the reduction of military burdens.", "Germany and disarmament", The Evening Post, 23 juillet 1907.

³⁷ « A la Conférence de La Haye », *Le Gaulois*, « À l'Extérieur », n° 10889, 7 août 1907.

La Conférence confirme la résolution adoptée par la Conférence de 1899 : En égard à la limitation des charges militaires et vu que les charges militaires se sont considérablement accrues dans presque tous les pays depuis ladite année, la Conférence déclare hautement désirable de voir les gouvernements reprendre l'étude sérieuse de cette question³⁸.

Ces déclarations sont approuvées par les délégués de la France, des États-Unis, de l'Espagne et de la Russie. La proposition anglaise est unanimement adoptée³⁹. Le journal *Le Gaulois* commente la résolution :

Sans vouloir attacher trop d'importance à cette résolution qui n'a, en somme, qu'une valeur purement théorique et n'engage pas jusqu'ici les puissances, il convient toutefois de constater qu'en réunissant tous les suffrages, elle a révélé une unité d'intentions qui peuvent se réaliser un jour. C'est donc un progrès considérable dans la voie de la limitation des armements⁴⁰.

Ainsi, la question de la limitation des armements n'est pas discutée en tant que telle à la deuxième Conférence de La Haye. Elle est reportée à une conférence ultérieure. Il s'agit donc d'un échec partiel, qui peut présager d'un meilleur avenir pour les idées pacifistes.

Les puissances souhaitent porter devant la conférence d'autres questions, telle que l'examen de la doctrine Drago.

Les questions annexes

La question du programme de la deuxième Conférence de La Haye se complique. Certaines puissances manifestent l'intention d'introduire dans ce programme des problèmes à traiter. C'est le cas notamment des Etats-Unis, qui se propose de demander à la conférence de discuter la doctrine de Drago, c'est-à-dire la question de savoir s'il est légitime d'employer la force pour obliger les États de l'Amérique du Sud à payer leurs dettes⁴¹. Cette proposition rencontrera presque certainement l'opposition de certaines nations européennes. Autre sujet très discuté : l'admission du Pape à la deuxième Conférence de La Haye.

³⁸ « La limitation des armements à la Conférence de La Haye », *Le Gaulois*, « À l'Extérieur », n° 10900, 18 août 1907.

³⁹ *Ibid*.

⁴¹ « La conférence de la Haye et la limitation des armements », Le Temps, « Propos diplomatique », n° 16660, 2 février 1907.

La question de la doctrine Drago

Le ministre des affaires étrangères argentin Luis Maria Drago énonce, le 29 décembre 1902, une doctrine à laquelle il donne son nom : la doctrine Drago. Cette dernière est une extension de la doctrine Monroe qui affirme qu'aucun pouvoir étranger, y compris les États-Unis, ne peut utiliser la force contre les nations du continent américain afin de recouvrer des dettes. Luis Maria Drago présente sa pensée ainsi :

Le principe que je voudrais voir reconnu est celui selon lequel la dette publique ne peut donner lieu à une intervention armée, et encore moins à l'occupation physique du sol des nations américaines par une puissance européenne⁴².

En réalité, la doctrine Drago est une réponse à l'intervention conjointe du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de l'Italie contre le Venezuela entre décembre 1902 et février 1903. Ces trois puissances organisent un blocus naval contre le Venezuela car le président Cipriano Castro refuse de payer les dettes extérieures et les dommages subis par les citoyens européens lors des récentes guerres civiles vénézuéliennes. Cipriano Castro espère que les États-Unis interviennent pour empêcher l'intervention militaire européenne en vertu de la doctrine Monroe. Cependant, le président américain Theodore Roosevelt considère que la doctrine ne s'applique qu'à l'invasion de territoire, ce qui n'est pas le cas du blocus. Ministre des affaires étrangères de la République d'Argentine, Luis Maria Drago, à la date du 29 décembre, adresse à son ministre à Washington une longue dépêche :

Votre Excellence comprendra que le peuple argentin se soit ému en apprenant que le non-paiement des services de la dette publique du Venezuela s'indique comme une des raisons déterminantes de la prise de sa flotte, du bombardement d'un de ses ports et du blocus de guerre, rigoureusement établi sur ses côtes. Si ces procédés devaient être définitivement adoptés, ils établiraient un dangereux précédent pour la sécurité et pour la paix des nations de cette partie de l'Amérique. Le recouvrement *manu militari* des emprunts implique l'occupation territoriale, laquelle suppose la suppression ou la subordination des gouvernements. Cette situation contrarie ouvertement les principes maintes fois proclamés par les nations de l'Amérique et particulièrement la doctrine de Monroe⁴³.

Devant la pression américaine et la réaction négative de la presse européenne, les nations européennes acceptent un compromis. Un accord est signé le 13 février 1903 par lequel le Venezuela s'engage à consacrer 30 % de ses droits de douane au règlement des réclamations.

⁴² Luis Maria Drago, 29 décembre 1902.

⁴³ « La doctrine de Drago », Le Temps, « Bulletin de l'Étranger », n° 16827, 20 juillet 1907.

Le blocus est alors levé le 19 février 1903. Le 7 mai 1903, dix puissances ayant des griefs contre le Venezuela, y compris les États-Unis, signent des protocoles renvoyant la question à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, qui statue en faveur des dix puissances et non du Venezuela. Devant une telle décision, les États-Unis craignent qu'elle n'encourage des interventions européennes futures pour obtenir un recouvrement des dettes. La crise vénézuélienne entraîne la formulation du corollaire Roosevelt à la doctrine Monroe, énoncée en 1904. Par ce texte, les États-Unis affirment leur droit d'intervenir pour stabiliser les affaires économiques des États d'Amérique, s'ils ne sont pas en mesure de payer leurs dettes internationales, afin de prévenir une intervention européenne.

La doctrine Drago à la conférence panaméricaine

La deuxième conférence panaméricaine se réunit au Brésil, à Rio de Janeiro durant l'été 1906. Le programme de cette dernière comprend une résolution demandant à la Conférence de la Haye d'examiner dans quelle mesure une puissance peut recourir à la force pour recouvrer les dettes publiques⁴⁴. En ce sens, le congrès panaméricain adopte le 20 août 1906 une résolution tendant à ce que la conférence de la Haye délibère et donne son avis sur la doctrine de Drago, « interdisant le recouvrement par la force des réclamations pécuniaires⁴⁵ » :

Les gouvernements représentés à cette conférence considèrent l'opportunité d'inviter la seconde conférence de la Haye à examiner le cas de recouvrement par la force des dettes publiques et en général les moyens tendant à diminuer entre nations les conflits d'origine exclusivement pécuniaire⁴⁶.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Désormais, la question est de savoir si la doctrine Drago sera au programme de la deuxième Conférence de La Haye.

La doctrine Drago à la Conférence de La Haye

Le journal new-yorkais *The Evening Post*, dans son édition du 31 janvier 1907, informe que la doctrine Drago n'est pas inscrite au programme des sujets à examiner à la Conférence de La Haye puisque ce dernier est considéré comme clos⁴⁷. De plus, de nombreuses puissances

⁴⁶ « Le Panaméricanisme », Le Rappel, « À l'Étranger », 23 août 1906, n° 13313.

⁴⁴ « La conférence panaméricaine et la conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16362,

⁴⁵ « Brésil », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16497, 22 août 1906.

⁴⁷ "It may be stated by authority that neither the question of international disarmament (including the kindred subject of restriction of armament), nor the Drago doctrine will be placed upon the programme of subjects to be

s'opposent à l'inclusion de la doctrine Drago dans le programme de la Conférence de La Haye, notamment l'Allemagne, qui a des intérêts en Amérique du Sud⁴⁸. Les différents gouvernements se mettent d'accord sur le fait que la Doctrine Drago puisse être discutée à la Conférence de La Haye seulement s'il est entendu que tous les différends entre les pays européens et sud-américains devront être soumis au Tribunal de La Haye avant de recourir à des mesures coercitives⁴⁹. Mais elle est inacceptable si elle signifie que les puissances européennes ne doivent jamais employer la coercition⁵⁰. La doctrine Drago est finalement discutée à la deuxième Conférence de La Haye.

Ce sont les États-Unis qui prennent l'initiative de proposer l'application de la doctrine Drago, sans aucune entente préalable avec le gouvernement argentin ou la délégation argentine⁵¹. Le texte complet de la proposition de la délégation américaine sur la doctrine de Drago, interdisant le recours à la force pour le recouvrement des dettes d'États, est le suivant :

Dans le but d'éviter entre les nations des conflits armés d'origine purement pécuniaire provenant des dettes contractuelles, réclamées comme dues aux sujets ou citoyens d'un pays par le gouvernement d'un autre pays, et afin de garantir que toutes les dettes contractuelles de cette nature qui n'auraient pu être réglées à l'amiable par voie diplomatique soient soumises à l'arbitrage, il est convenu qu'un recours et des mesures coercitives impliquant l'emploi de forces militaires ou navales pour le recouvrement de telles dettes contractuelles ne pourront avoir lieu jusqu'à ce qu'une offre d'arbitrage ait été faite par le créancier et refusée ou laissée sans réponse par la débiteur, ou jusqu'à ce que l'arbitrage ait eu lieu et que l'État débiteur ait manqué de se conformer à la sentence rendue. Il est, de plus, convenu que cet arbitrage sera conforme pour la procédure au chapitre III de la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux adopté à la Haye et qu'il déterminera le bien-fondé et le montant de la dette, le temps et le mode de son règlement et la garantie s'il y a lieu à donner pendant tout le délai pour le payement⁵².

considered at the Hague Conference, when it convenes next June or July. The programme of subjects for the conference is regarded as closed.", "Peace Conference Programme", *The Evening Post*, 31 janvier 1907.

⁴⁸ "Opposition to the inclusion of the Drago Doctrine in the programme for the peace conference is growing. From an exchange of views among the various Cabinets it appears that if it is proposed to bring the matter forward it will be opposed by a coalition, of the Powers, headed by Germany, having interests in South America.", "England and Disarmament", *The Evening Post*, 23 février 1907.

⁴⁹ "The exchange of views between the Cabinets seems to have developed the fact that they agree that the Drago Doctrine would be acceptable for discussion at The Hague Peace Conference only if it were understood that all disputes between European and South American countries should be submitted to The Hague Tribunal before recourse to coercive measures.", "Powers Would Limit Drago Doctrine", *The New York Times*, 26 février 1907, n° 17930.

⁵⁰ "But it would be unacceptable if it meant that the European Powers were never to employ coercion.", "Powers Would Limit Drago Doctrine", *The New York Times*, 26 février 1907, n° 17930.

⁵¹ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16806, 28 juin 1907.

⁵² « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16815, 7 juillet 1907.

La proposition des États-Unis n'est pas tout à fait conforme à la doctrine même de M. Drago, à laquelle elle apporte des réserves et des limitations. En effet, la doctrine Drago a pour objectif d'assurer aux pays sud-américains une protection efficace contre toute intervention illicite des puissances européennes.

Or, selon Luis Maria Drago, les simples limitations proposées par les États-Unis à l'emploi de la force pour le recouvrement de créances privées contre ces États n'assurent pas une réelle protection⁵³. Contrairement à la proposition des États-Unis, la doctrine Drago privilégie la résolution par voie juridique des conflits pécuniers afin d'éviter que les États débiteurs ne soient victimes d'actes de force. La doctrine Drago peut entraîner la suspicion et le doute sur la volonté des républiques sud-américaines de régler leurs dettes. La proposition des États-Unis, énonçant en plus que l'arbitrage devrait être le premier moyen pour résoudre des conflits, est plus compatible avec les vues et les intérêts des puissances européennes.

Cinq puissances s'abstiennent dans le vote pour la proposition des États-Unis. Ces puissances sont la Belgique, la Roumanie, la Suède, la Suisse et le Venezuela⁵⁴. Mais la proposition des États-Unis est adoptée par trente-neuf votes. Finalement, la doctrine Drago est discutée lors de la deuxième Conférence de La Haye mais modifiée au vu de la proposition des États-Unis, incluant un volet sur l'arbitrage.

Le Pape et la deuxième Conférence de La Haye

L'Italie s'oppose à la représentation du Saint Siège à la première Conférence de La Haye. En effet, pour Francesco Crispi, ancien président du Conseil des ministres d'Italie, le Pape étant un souverain sans territoire, sans armée et sans flotte, il n'a donc pas à s'occuper de la question de la réduction des armements. En effet, contrairement à un État classique, qui revendique une souveraineté sur un territoire et une communauté, le Saint- Siège revendique une « souveraineté spirituelle universelle⁵⁵ ». À partir des années 1880, il développe une stratégie d'internationalisation de son audience politique et s'investit dans le domaine de la médiation⁵⁶. Plusieurs puissances font appel au Pape, en vertu de sa haute morale, pour résoudre des conflits. Cela commence dès 1885 avec le conflit des Carolines, qui oppose l'Allemagne et l'Espagne. L'intervention de Léon XIII redonne à la papauté une importance internationale, qui

⁵³ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16815, 7 juillet 1907.

⁵⁴ « La Conférence de La Haye », *Le Rappel*, « Étranger », 18 octobre 1907, n° 13734.

⁵⁵ FERRAGU, Gilles, « Philosophie et diplomatie : le Saint-Siège et l'invention du concept de "puissance morale" », *Histoire, économie & société*, vol. 33e année, n° 2, 2014, p. 96.

⁵⁶ *Ihid.*

« en tant que force morale, est au-dessus de tout⁵⁷ ». Cette première médiation est suivie par une dizaine d'autres entre 1889 et 1898 pour régler des négociations douanières entre Paris et Madrid (1893) ou des problèmes ferroviaires franco-portugais (1894), dans la Grèce orthodoxe (1897), l'Éthiopie du Négus (1896), ou encore pour des questions frontalières opposant le Pérou et l'Équateur (1894), la Grande Bretagne et le Venezuela (1894), Haïti et Saint-Domingue (1895)⁵⁸. Autant d'interventions qui confortent la papauté dans son rôle original de puissance morale. Malgré le soutien du tsar Nicolas II, le Pape n'est pas représenté à la première Conférence de La Haye, principalement à cause de l'opposition du gouvernement italien, soutenu par la Grande-Bretagne, qui demande en échange l'appui de l'Italie pour l'exclusion des représentants de la République des Boers, sur laquelle la Grande-Bretagne a des visées⁵⁹.

Suite à l'initiative de Theodore Roosevelt de convoquer une deuxième Conférence de La Haye, le Vatican sonde dès le mois d'octobre 1904 les différentes puissances au sujet de l'admission de son représentant à la deuxième Conférence de La Haye⁶⁰. Lorsque l'initiative est reprise par le tsar Nicolas II, en septembre 1905, le Vatican essaye à nouveau d'assurer une place à un délégué du Saint-Siège à la deuxième Conférence de la Haye⁶¹. Quelques jours plus tard, le gouvernement italien donne l'assurance au Saint-Siège qu'il ne fera pas obstacle à ce désir. Selon *Le Petit Journal*, ce changement d'attitude est en rapport avec « les progrès de l'influence italienne sur les établissements catholiques situés en Orient ⁶² ». Cette influence est due à l'appui du Vatican et se trouve en opposition avec les intérêts français⁶³. C'est d'ailleurs pour cette raison que la France menace de s'opposer à la représentation du Saint Siège à la deuxième Conférence de La Haye⁶⁴. Quant au président Roosevelt, il déclare non officiellement au Pape Pie X qu'il est favorable à la représentation du Vatican à La Haye.

Mais la représentation du Vatican à la deuxième Conférence de La Haye devient de plus en plus incertaine au début de l'année 1907. La France s'oppose désormais fermement à la

⁵⁷ *Ibid.*, p. 104.

⁵⁸ *Ibid*.

⁵⁹ "The Vatican emphasizes the fact that it was excluded from the first conference chiefly because of the opposition of the Italian Government, supported by Great Britain, which asked in exchange Italy's support for the exclusion of representatives of the Boer republic.", "Vatican Seeks Admission", *The New York Times*, 28 octobre 1904, n° 17104.

⁶⁰ "The Vatican is sounding different powers on the subject of the admission of its representative at the proposed second Hague Conference, on the same ground as the suggested admission of the South American republics, which were not represented at the first conference.", *Ibid*.

⁶¹ « Dépêches télégraphiques des correspondants particuliers du Temps », Le Temps, n° 16177, 4 octobre 1905.

^{62 «} L'Italie et le Vatican », Le Petit Journal, n° 15624, 6 octobre 1905.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ « Le Vatican à la Conférence de La Haye », Le Rappel, n° 13092, 14 janvier 1906.

présence d'un représentant de la papauté⁶⁵. Cela est dû notamment à la rupture du Concordat et à l'affaire Carlo Montagnini, secrétaire de la Nonciature pontificale à Paris⁶⁶. En effet, le 9 décembre 1905, la France vote une loi relative à la séparation des Églises et de l'État. Considérant que Carlo Montagnini mène une action en faveur de la résistance à l'application de la loi sur la séparation des Églises et de l'État, le gouvernement français procède le 11 décembre 1906 à une perquisition de la nonciature et à la saisie de ses papiers. Le même jour, un arrêté d'expulsion est adopté contre Carlo Montagnini qui quitte alors la France. Néanmoins, le ministère des Affaires étrangères dément les informations selon lesquelles la France chercherait à empêcher le Vatican d'être représenté à la Conférence de paix de La Haye et déclare que la question ne concerne que le gouvernement italien⁶⁷. Maurice Rouvier, président du Conseil des ministres français, accepte avec plaisir de suivre l'Angleterre si elle prend l'initiative de suggérer qu'une invitation soit faite au Pape⁶⁸. De plus, bien que les relations entre l'Italie et le Vatican se soient grandement améliorées, le gouvernement italien souhaite toujours que la papauté soit exclue de la conférence⁶⁹. Sur la question de savoir si le Pape doit être inclus dans la conférence, Alexandre Petrovitch Izvolski, ministre des Affaires étrangères de Russie, et M. Van Weede, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, interroge Tommaso Tittoni, le ministre des Affaires étrangères de l'Italie. Ce dernier cite l'action de son prédécesseur, l'amiral Canevaro, qui s'est fermement opposé à toute participation du Vatican, et déclare que tout changement serait impossible⁷⁰. La participation du Pape à la deuxième Conférence de La Haye est donc exclue.

⁶⁵ "France would now strongly object to a Papal representative.", "Stead Advises the Pope", *The New York Times*, 14 janvier 1907, n° 17887.

⁶⁶ "A dispatch to the *Éclair* from Rome, published today, affirms, apparently on the authority of the Vatican, that it is the intention of the Pope to send a communication to the Hague Peace Conference regarding the expulsion from France of Mgr. Moutagnini, the secretary of the Papal Nunciature at Paris, and the rupture of the Concordat.", "Pope to Appeal at The Hague", *The Evening Post*, 25 février 1907.

⁶⁷ "The Foreign Office has authorized a denial of the reports from Rome that France is in any way trying to prevent the Vatican from being represented at The Hague Peace Conference, and says that the question solely concerns the Italian Government.", "France, Vatican, and The Hague", *The Evening Post*, 7 mars 1907.

⁶⁸ « Dossier Montagnini », *La Croix*, n° 7371, 11 avril 1907.

⁶⁹ "Although the relations between Italy and the Church are now the best, the Italian Government does not think it can abandon the principle established in 1899, when the Papacy was excluded from the first conference. Besides this, France would now strongly object to a Papal representative.", "Stead Advises the Pope", *The New York Times*, 14 janvier 1907, n° 17887.

⁷⁰ "On the question whether the Pope should be included in the conference, M. Izvolski, the Russian Ambassador, and M. Van Weede, the Dutch Minister, approached Senator Tittoni. He cited the action of his predecessor, Admiral Canevaro, who strongly opposed any participation of the Vatican, and said any change would be impossible, indeed would produce a storm throughout the country.", "Italy's Peace Programme", *The New York Times*, 5 juin 1907, n° 18029.

Malgré tout, des négociations sont en cours pour que la Reine Wilhelmine écrive une lettre au Pape avant l'ouverture de la Conférence pour demander le soutien moral des travaux⁷¹. Le Pape répond alors qu'il adhère entièrement aux principes de la Conférence de La Haye et promettrait d'apporter son soutien moral aux travaux des délégués⁷². Enfin, une communication semi-officielle du Vatican, datant du 26 juin 1907, déclare que le Pape considère comme « un devoir de sa fonction de s'intéresser aux politiques qui concernent directement ou indirectement la papauté, l'Église, la religion ou le bien-être de l'humanité⁷³ ». Par conséquent, loin d'être indifférent à son exclusion de la conférence de La Haye, il continue à protester contre celleci⁷⁴. Ainsi, le Pape souhaite vraiment participer à la deuxième Conférence de La Haye mais son invitation est loin d'être approuvée unanimement.

Les nombreuses questions suscitées par la publication du programme de la deuxième Conférence de La Haye inquiètent le gouvernement russe, qui décide d'envoyer Frédéric Fromhold de Martens, diplomate russe, dans les différentes capitales européennes afin de préparer la deuxième Conférence de La Haye.

Le voyage de M. de Martens

Alexandre Petrovitch Izvolski devient ministre des Affaires étrangères de Russie en avril 1906, à la suite du comte Vladimir Lambsdorff. Il se retrouve alors chargé du projet de la convocation d'une deuxième Conférence de La Haye, tandis que ce dernier est lancé depuis septembre 1905 par le tsar Nicolas II. C'est seulement à la fin de l'année 1906 qu'il s'y intéresse plus précisément et demande à Frédéric Fromhold de Martens, délégué russe à la première Conférence de La Haye, de se charger de la préparation de la deuxième Conférence de La Haye⁷⁵. M. de Martens prend cette tâche très à cœur et propose d'organiser à Paris une réunion des représentants des puissances européennes, des Etats-Unis, du Japon dans le but de préparer la Conférence. L'idée d'une telle réunion plaît au ministre des Affaires étrangères mais il émet

⁷¹ "Negotiations are in progress which are likely to lead to Queen Wilhelmina writing a letter to the Pope before the opening of the Conference requesting the moral support for the work.", "The Pope and the Peace Conference", *The New York Times*, 12 mai 1907, n° 18005.

⁷² "The Pope would thereupon reply that he entirely adhered to the principles and aims of the Conference and promised to give not only his moral support to the work of the delegates.", *Ibid*.

⁷³ "A semi-official Vatican communication declares that the Pope considers it to be a duty of his office to take an interest in such politics as directly or indirectly concern the Papacy, the Church, religion or the welfare of humanity.", "Pope would work for Peace", *The Sun*, 27 juin 1907.

⁷⁴ "Hence, far from being indifferent as to his exclusion from the Hague conference, he continues to protest against it.", *Ibid*.

⁷⁵ Vladimir V. POUSTOGAROV, op. cit., p. 303.

des réserves car d'après lui cette réunion ne pourra pas rester secrète et risque d'engendrer des ragots indésirables⁷⁶. Alexandre Petrovitch Izvolski suggère ensuite que M. de Martens luimême soit envoyé à Berlin, Paris, Londres, Rome, Vienne et La Haye afin de parler des mesures préparatoires à la tenue de la deuxième Conférence de La Haye. M. de Martens accepte et prépare un mémorandum à présenter au tsar Nicolas II. Le 19 décembre 1906, Nicolas II confirme la proposition et le 26 décembre 1906, il accorde une audience à M. de Martens⁷⁷. Le tsar Nicolas II est conscient de l'aspiration de l'empereur d'Allemagne à ruiner la Conférence, mais il espère une issue favorable⁷⁸. Il accepte donc le voyage de M. de Martens vers les capitales européennes et désigne le Baron Nolde comme secrétaire accompagnant M. de Martens. L'objectif principal de la tournée européenne de M. de Martens est de se familiariser avec l'état d'esprit des grandes puissances européennes concernant la vocation de la deuxième Conférence de La Haye au printemps 1907⁷⁹. Ce sondage préliminaire doit aider à arrêter le programme de la Conférence, ce qui en assurerait le succès.

La tournée des capitales européennes

Le voyage de M. de Martens démarre le 6 janvier 1907. La première étape est Berlin, ville qu'il décide de visiter deux fois, au début et à la fin de la tournée car le gouvernement allemand est plutôt réfractaire à la convocation de la deuxième Conférence de La Haye. Le 10 janvier 1907, M. de Martens rencontre le secrétaire d'État von Bogendorf au ministère des Affaires étrangères allemand. Ce dernier l'informe que l'Allemagne accepte le programme annoncé par la Russie mais s'oppose à l'inclusion de points supplémentaires dans ce programme⁸⁰. M. de Martens ressort sceptique de cette entrevue : il a l'impression que l'Allemagne souhaite profiter de la Conférence de La Haye pour porter atteinte à la Russie et à l'Angleterre⁸¹. Il trouve que le gouvernement allemand est peu sincère quant à ses aspirations.

Par la suite, M. de Martens se rend à Paris à partir du 19 janvier 1907, et ce pour dix jours. Le Président français Armand Fallières accorde un entretien à M. de Martens et discute pendant près d'une heure et demie des perspectives de la Conférence. Le Président français ne croit pas aux mesures pratiques en matière de désarmement, mais voit l'importance de ce

⁷⁶ *Ibid*.

⁷⁷ *Ibid*.

⁷⁸ *Ibid*.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 304.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 308.

⁸¹ *Ibid*.

problème. Le Président invite ensuite M. de Martens à un petit déjeuner dans un cadre familial. A Paris, M. Martens est fêté comme un arbitre international de renom et se voit remettre une médaille. Il visite également le Sénat et la Chambre des députés, ainsi que l'Académie française⁸². Georges Villiers, journaliste au quotidien *Le Temps*, a l'occasion d'interviewer M. de Martens lors de son passage à Paris. Georges Villiers commence par demander quel est l'objet exact de la mission de M. de Martens. Ce dernier répond :

Je suis chargé par le gouvernement impérial de préparer le terrain à la conférence prochaine, de prévenir par des explications précises avec les principaux intéressés tout malentendu, d'éviter les surprises et les équivoques qui pourraient surgir au cours des débats. J'arrive de Berlin, où je me suis entretenu avec le gouvernement allemand, et aussi avec M. Charlemagne Tower, ambassadeur des États-Unis, chargé de s'entendre avec moi. Je vais passer quelques jours à Paris. Après quoi j'irai à Londres, à la Haye, à Rome, à Vienne. Et je rentrerai à Saint-Pétersbourg⁸³.

M. de Martens est satisfait de son séjour à Paris, durant lequel le gouvernement français lui assure d'être en accord avec les idées du gouvernement russe.

La presse suit avec intérêt le voyage. Le journal *Le Temps* publie l'avancée du voyage de M. de Martens : « Le professeur de Martens viendra, après avoir visité Londres, à La Haye⁸⁴ ». En effet, M. de Martens se rend à Londres où il rencontre le roi Édouard VII le 2 février 1907. Au cours d'une conversation d'une heure et demie, le roi déclare qu'il est sceptique quant à la proposition de son gouvernement concernant la limitation des armements. Mais en tant que monarque constitutionnel, il ne peut s'opposer à cette proposition⁸⁵. Ensuite, M. de Martens se rend à La Haye du 4 au 8 février 1907, où il est reçu de manière cordiale. Des rencontres ont lieu avec la reine, le prince, la reine mère⁸⁶. Les journaux informent qu'après La Haye, « M. de Martens visitera Rome et Vienne⁸⁷ ». M. de Martens mène effectivement des négociations à Rome du 10 au 15 février 1907. Pendant environ une heure et demie, comme avec les autres souverains, il s'entretient avec le roi d'Italie, Victor Emmanuel III, qui est favorable à l'idée du désarmement et à l'examen de la question à la Conférence⁸⁸. M. de Martens s'entretient également avec M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères d'Italie. M. de Martens,

⁸² Ibid.

⁸³ « La conférence de la Haye et la limitation des armements », *Le Temps*, « Propos diplomatique », n° 16660, 2 février 1907.

⁸⁴ « La Conférence de La Haye », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 24 janvier 1907, n° 13467.

⁸⁵ Vladimir V. POUSTOGAROV, op. cit., p. 311.

⁸⁶ Ibid

⁸⁷ « La Conférence de La Haye », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 25 janvier 1907, n° 13468.

⁸⁸ Vladimir V. POUSTOGAROV, op. cit., p. 311.

interviewé par le Giornale d'Italia, déclare « qu'il ne s'opposerait pas à ce que la conférence de La Haye discutât la question de la rédaction des armements ; il veut seulement obtenir des puissances qu'elles disent exactement sur quel terrain elles poseront cette question et quels seront leurs arguments et leurs propositions⁸⁹ ». Lors de son passage à Rome, M. de Martens rencontre aussi le duc d'Arcos, ambassadeur d'Espagne. En effet, à cause de la distance, M. de Martens ne peut se rendre en Espagne. Le gouvernement russe, tenant à consulter l'Espagne sur les questions qui doivent figurer au programme de la Conférence de la paix, demande que l'Espagne désigne un de ses représentants à Rome pour échanger ses vues avec M. de Martens⁹⁰. Le duc d'Arcos lui expose les vues de l'Espagne au sujet de la Conférence de La Haye⁹¹. Puis le 17 février 1907, Martens arrive à Vienne. L'ambassadeur de Russie à Vienne l'informe que l'Autriche-Hongrie suit l'avis de l'Allemagne. Martens en est convaincu suite à une audience avec l'empereur François-Joseph, qui s'oppose à la proposition anglaise, et à sa conversation avec le ministre des Affaires étrangères, le baron A. von Aehrenthal⁹². L'Autriche-Hongrie s'oppose à la question de la réduction des armements, considérée comme prématurée et même dangereuse à proposer dès maintenant⁹³. Le 22 mars 1907, M. de Martens retourne à Berlin, dernière étape de son voyage. Il est de retour à Saint-Pétersbourg, le 24 mars 1907⁹⁴.

Les résultats de la mission de M. de Martens

Paul Boyer, journaliste au quotidien *Le Temps*, interroge M. de Martens sur les résultats de sa mission. Ce dernier répond qu'il serait prématuré de parler de résultats définitifs, puisque le programme définitif de la conférence de la Haye n'est pas encore arrêté⁹⁵. En effet, le programme russe, publié en avril 1906, est accepté dans son intégralité par toutes les puissances sans exception ; mais la question du désarmement ou plutôt de la limitation des budgets militaires, question posée par l'Angleterre, fait encore l'objet de négociations diplomatiques⁹⁶. Le voyage de M. de Martens a permis de recueillir les avis des puissances : la plupart des États ne voient aucun inconvénient à ce que cette question soit abordée à la Conférence de La Haye. Mais pas un seul État ne se fait d'illusion quant à la portée pratique de ces discussions. Et c'est

^{89 «} M. de Martens à Rome », Le Rappel, « Nouvelles de l'Étranger », 28 février 1907, n° 13502.

^{90 «} Dépêches télégraphiques des correspondants particuliers du Temps », Le Temps, n°16676, 18 février 1907.

^{91 «} La prochaine conférence de La Haye », Le Petit Journal, « Dernières nouvelles », nº 16135, 1er mars 1907.

⁹² Vladimir V. POUSTOGAROV, op. cit., p. 311.

^{93 «} La mission de M. de Martens », Le Rappel, « Autriche », 8 mars 1907, n° 13510.

^{94 «} En Russie », *Le Temps*, n° 16716, 30 mars 1907.

⁹⁵ *Ibid*.

⁹⁶ Ibid.

parce que la Russie ne se fait pas d'illusion à cet égard qu'elle ne veut pas incorporer à son programme cette question du désarmement⁹⁷.

La mission de M. de Martens a-t-elle été un succès ? Dans un premier temps, de nombreux journaux suivent activement le voyage de M. de Martens dans les différentes capitales européennes : cela témoigne d'un intérêt de la presse à ce sujet. De plus, pour la première fois, dans le but de préparer une conférence internationale, les capitales européennes sont visitées par un envoyé spécial du pays initiateur, non pas un ministre, mais un professeur d'université, un juriste international ayant un poste de conseiller au ministère des Affaires étrangères. Cette pratique est nouvelle et inhabituelle⁹⁸. Néanmoins, M. de Martens ne règle pas la question de la limitation des armements, il ne met pas fin à l'opposition anglo-allemande. Mais cela aurait été une illusion de le croire. L'idée même que M. de Martens puisse persuader l'Angleterre et l'Allemagne d'oublier leur rivalité navale est naïve⁹⁹. Quant à la collecte d'informations et à l'harmonisation des positions nationales, il s'agit là d'une contribution absolument utile à la préparation de la Conférence¹⁰⁰.

Cette tournée des capitales européennes a pour but de connaître l'avis des différents gouvernements au sujet du programme de la deuxième Conférence de La Haye, notamment pour savoir si la question de la limitation des armements peut être posée. Au cours de son voyage, M. de Martens se rend compte qu'elle peut être discutée mais qu'elle ne sera pas résolue, l'Allemagne campant sur ses positions. Dans ces conditions, l'abstention paraît la meilleure option¹⁰¹. Sinon, cela pourrait compromettre les résultats de la deuxième Conférence de La Haye avant même que cette dernière ne commence. Cela nous conduit à poser les questions suivantes : dans quelles conditions les travaux de la deuxième Conférence de La Haye vont-ils se dérouler ? Quel va être le comportement des différentes puissances ?

0.

⁹⁷ *Ibid*.

⁹⁸ Vladimir V. POUSTOGAROV, op. cit., p. 312.

⁹⁹ *Ibid*.

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ « La seconde conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, n° 16172, 7 avril 1907.

Chapitre 7 – Les commissions : entre alliances et oppositions

Afin d'étudier toutes les questions présentes dans le programme de la deuxième Conférence de La Haye, cette dernière se sépare en quatre commissions. La première commission, présidée par M. Bourgeois, délégué français, se charge des questions sur l'arbitrage. La deuxième commission, présidée par Auguste Beernaert, délégué belge, s'occupe des questions de l'armée de terre. La troisième commission, présidée par le comte Tornielli, délégué italien, se charge des questions de la guerre maritime. Enfin, la quatrième commission, présidée par Frédéric Fromhold de Martens, délégué russe, s'occupe des questions de droit maritime international¹.

Les plénipotentiaires des puissances sont libres de s'inscrire dans les listes de ces commissions selon leurs propres convenances et de désigner les délégués techniques qui les accompagnent². Les listes d'inscription montrent que l'arbitrage est la principale préoccupation des participants à la Conférence. En effet, tous les premiers délégués et beaucoup d'autres s'inscrivent à la première commission³.

L'arbitrage

La première commission concerne les questions relatives à l'arbitrage, ainsi que celles concernant les commissions d'enquête internationale. Les présidents d'honneur sont M. Kaposmere (Autriche), M. Fry (Angleterre) et M. Barbosa (Brésil). Le président effectif est Léon Bourgeois, délégué français. Les vice-présidents nommés sont M. Kriege (Allemagne), M. Pompili (Italie) et M. Estevyc (Mexique)⁴. La première commission se sépare en deux souscommissions : la première traite du règlement pacifique des conflits internationaux, la seconde aborde la question des prises.

Le règlement pacifique des conflits internationaux

La première sous-commission de la première commission étudie dans un premier temps la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux adoptée par la première

¹ « A la Conférence de La Haye », *La Croix*, n° 7430, 20 juin 1907.

² « La conférence de la Haye », Le Temps, n° 16799, 21 juin 1907.

³ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16801, 23 juin 1907.

⁴ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16799, 21 juin 1907.

Conférence de La Haye en 1899. Cette dernière contient 69 articles, qui codifient les bons offices, la médiation et l'arbitrage. Elle règle les principes applicables à l'arbitrage isolé et aux traités d'arbitrage permanent⁵. Elle crée les commissions internationales d'enquête et la Cour permanente d'arbitrage de La Haye. Cependant, la convention de 1899 ne règle pas la question de l'arbitrage obligatoire.

Un grand nombre de propositions est présenté à la première sous-commission de la première commission. Nous pouvons les ranger en trois catégories : « 1° les propositions qui introduisent le principe d'obligation de l'arbitrage ; 2° celles qui concernent le recouvrement des dettes ; et 3° celles qui visent la création d'un tribunal permanent d'arbitrage⁶.

L'arbitrage obligatoire consiste dans l'obligation que prennent les États de soumettre à la décision de juges internationaux certains litiges qui peuvent surgir dans leurs rapports respectifs. Pendant la première Conférence de La Haye, il y a de nombreux débats à ce sujet. Le 4 juillet 1899, l'Allemagne s'oppose au principe même de l'arbitrage. Cette attitude bloque l'avancement de la réflexion et la conférence se limite à confirmer l'article 19 de la *Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux* de 1899 :

Indépendamment des traités généraux ou particuliers qui stipulent actuellement l'obligation du recours à l'arbitrage pour les Puissances signataires, ces Puissances se réservent de conclure, soit avant la ratification du présent acte, soit postérieurement, des accords nouveaux, généraux ou particuliers, en vue d'étendre l'arbitrage obligatoire à tous les cas qu'Elles jugeront possible de lui soumettre⁷.

Cet article conforte la liberté des puissances signataires en vue de la conclusion de traités contenant l'arbitrage obligatoire.

La question du principe d'obligation de l'arbitrage est reprise à la deuxième Conférence de La Haye. Nous pouvons identifier trois tendances à l'égard de l'arbitrage obligatoire. Certains sont favorables à l'idée d'une convention générale mondiale, qui sanctionnerait dans la pratique le principe admis en théorie. D'autres, parmi lesquels il y a les délégués français, veulent que le principe de l'arbitrage obligatoire soit appliqué à un certain nombre de cas définis dans des conventions spéciales, mais ils ont des objections au projet d'une cour permanente pour l'arbitrage international. Enfin, un troisième groupe demande la permanence de la cour et admet le principe de l'arbitrage obligatoire, mais se refuse à laisser aliéner la liberté des puissances

_

⁵ Alexandre MERIGNHAC, « La deuxième Conférence internationale de la paix : conférence de La Haye de 1907 », *Revue du Service de l'Intendance*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1908, p. 16.

⁶ « Le tribunal permanent d'arbitrage », *Le Temps*, « Bulletin de l'Étranger », n° 16843, 6 août 1907.

⁷ « Article 19 », Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, 29 juillet 1899.

même dans des cas spéciaux. C'est le cas des délégués de l'Allemagne et de la Belgique⁸. Les déclarations de M. de Marschall concernant l'arbitrage obligatoire donnent l'impression que l'Allemagne n'a pas changé d'avis et qu'elle reste fidèle à son point de vue de 1899. Si elle admet le principe, elle n'a nullement l'intention d'aider à sa concrétisation dans une convention générale⁹.

Le principe de l'obligation de l'arbitrage est finalement adopté le 4 août 1907 par vingtsept voix contre sept et cinq abstentions¹⁰. Néanmoins, l'entente se fait plus difficilement sur
les cas où cette obligation s'appliquerait¹¹. Il est décidé que seuls les cas qui réuniraient la
majorité absolue ou sur lesquels il y aurait partage seraient consignés dans le rapport et soumis
à la commission¹². La grande bataille finale sur l'arbitrage obligatoire se livre le 6 octobre 1907
au sein de la première commission. Elle aboutit à l'adoption du principe de l'arbitrage
obligatoire, formulé dans l'article premier de la proposition anglo-américaine, par trente oui
contre six non, avec quatre abstentions et quatre absents, d'ailleurs favorables à l'arbitrage. Les
six votes d'opposition sont ceux de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Roumanie, de la Grèce, de
la Turquie et de la Chine¹³. La formule d'arbitrage obligatoire votée est la suivante :

Les différends d'ordre juridique et en premier lieu ceux relatifs à l'interprétation des traités existant entre deux ou plusieurs des États contractants qui viendraient désormais à se produire entre eux, et qui n'auraient pu être réglés par la voie diplomatique, seront soumis à l'arbitrage, à la condition toutefois qu'ils ne mettent en cause ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance ou l'honneur de l'un ou l'autre desdits États, et qu'ils ne touchent pas aux intérêts d'autres États ne participant pas au litige¹⁴.

Le baron de Marschall, délégué de l'Allemagne, explique l'opposition de l'Allemagne : cette dernière n'est pas contre le principe, mais contre sa concrétisation par une convention mondiale. Il fait observer qu'il faut avant tout arbitrage une entente, et que cette entente est un « fait strictement individuel¹⁵ ». Face à l'opposition allemande, la sous-commission sur l'arbitrage obligatoire adopte par quarante voix contre quatre abstentions la déclaration suggérée par le Comte Tornielli et formulée par M. Nélidow et M. Bourgeois :

112

 $^{^8}$ « La conférence de la Haye », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16865, 27 août 1907.

⁹ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16833, 26 juillet 1907.

¹⁰ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16842, 5 août 1907.

^{11 «} La Conférence de La Haye », Le Petit Journal, « Dernières nouvelles », n° 16303, 16 août 1907.

¹² « La conférence de la Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16875, 6 septembre 1907.

¹³ « La conférence de la Haye », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16906, 7 octobre 1907.

¹⁴ « La conférence de La Haye », Le Temps, n° 16907, 8 octobre 1907.

¹⁵ *Ibid*.

La commission, se conformant à l'esprit d'entente et de concessions réciproques qui est l'esprit même de la conférence de la paix,

A résolu de présenter à la conférence la déclaration suivante, qui tout en réservant à chacun des États représentés le bénéfice de ses votes, leur permet à tous d'affirmer les principes qu'ils considèrent comme unanimement reconnus :

La commission est unanime : 1° à reconnaître le principe de l'arbitrage obligatoire ; 2° à déclarer que certains différends, et notamment ceux relatifs à l'interprétation et à l'application des stipulations conventionnelles internationales, sont susceptibles d'être soumis à l'arbitrage obligatoire sans aucune restriction.

Elle est unanime enfin à proclamer que s'il n'a pas été donné de conclure dès maintenant une convention en ce sens, les divergences d'opinion qui se sont manifestées n'ont pas dépassé les limites d'une controverse juridique, et qu'en travaillant ici ensemble pendant quatre mois tous les États du monde non seulement ont appris à se comprendre et à se rapprocher davantage, mais ont su dégager au cours de cette longue collaboration un sentiment très élevé du bien commun de l'humanité¹⁶.

Cette formule ne fait que constater la faillite de l'arbitrage obligatoire devant l'opposition allemande. Le journal anglais *The Times*, commentant les derniers travaux de la conférence, dit que les délégués de l'Allemagne s'opposent à l'arbitrage obligatoire afin d'isoler l'Angleterre¹⁷.

La question du recouvrement des dettes est portée par les États-Unis (voir *Chapitre 6*). Quant au principe de la permanence de la Cour d'arbitrage, il est adopté par vingt-sept oui, avec douze abstentions le 3 août 1907¹⁸.

La Cour internationale des prises

Lors d'une guerre, les belligérants peuvent prendre en otage des navires : ils font alors l'objet d'une confiscation. Au début du XX^e siècle, la pratique des nations admet que la validité de la prise est soumise à des tribunaux appartenant à la nationalité du capteur¹⁹. Ainsi, l'État capteur est à la fois juge et intéressé. Il statue sur un point qui intéresse lui-même et une autre puissance. L'État n'offre donc pas toutes les garanties suffisantes d'impartialité²⁰. Or, puisqu'il s'agit d'une question relative aux intérêts de deux peuples, la logique demande qu'elle soit tranchée par un tribunal international comprenant des juges nationaux de tous les intéressés.

¹⁶ « La faillite de l'arbitrage obligatoire », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16912, 13 octobre 1907.

¹⁷ *Ibid*.

¹⁸ « La Conférence de La Haye », Le Petit Journal, « Dernières nouvelles », n° 16291, 4 août 1907.

¹⁹ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 42.

²⁰ « La Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16261, 5 juillet 1907.

Depuis le XVIII^e siècle, plusieurs propositions sont faites pour la création d'une cour internationale des prises. À diverses occasions, des commissions internationales ou des tribunaux d'arbitrage sont constitués pour des cas de prises, mais seulement sur une base bilatérale. L'Institut de droit international soutient l'idée d'une cour internationale des prises dès 1877²¹. Mais cette proposition entraîne de nombreuses discussions car certaines puissances la considèrent comme contraire à la souveraineté des États. Dix ans plus tard, en 1887, l'Institut de droit international adopte un projet de règlement international des prises maritimes, qui précise que seulement la juridiction d'appel est internationale.

À la deuxième Conférence de La Haye, l'Allemagne et l'Angleterre proposent deux projets quant à la création d'une Cour d'appel pour les prises maritimes. Les principales différences qui existent entre les deux projets sont d'une part que les propositions anglaises prévoient un tribunal permanent et les propositions allemandes un tribunal formé à l'occasion de chaque conflit ; d'autre part que les Anglais n'accordent le droit d'appel qu'aux puissances, tandis que les Allemands l'accordent aussi aux particuliers²². Contre toute attente, une entente s'établit entre les délégations anglaise et allemande au sujet de la création d'une cour internationale d'appel pour les prises maritimes. Un nouveau projet combinant les deux propositions anglaise et allemande est présenté²³. Il est adopté le 23 août 1907 en deuxième lecture par le comité d'examen de la deuxième sous-commission de la première commission²⁴. Le vote a donné dix voix pour, deux voix contre. Ces dernières sont celles de M. Esteva (Mexique) et M. Barbosa (Brésil), qui n'approuvent pas la répartition des juges parmi les puissances²⁵.

La convention relative à l'établissement d'une Cour internationale des prises décide qu'en première instance la juridiction des prises est exercée par les tribunaux des prises du belligérant capteur. Les décisions de ces tribunaux sont prononcées en séance publique, notifiées d'office aux parties neutres ou ennemies²⁶. Elles peuvent être l'objet d'un recours devant la Cour international des prises, de la part soit des puissances neutres soit des puissances ennemies, lorsque les propriétés ennemies ont été saisies en lieux neutres ou en violation des conventions en vigueur entre les belligérants. Néanmoins, l'Angleterre et l'Allemagne

_

²¹ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 43.

²² « La Conférence de la Haye », Le Temps, n° 16806, 28 juin 1907.

²³ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16839, 2 août 1907.

²⁴ « La conférence de la Haye », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16862, 24 août 1907.

²⁵ « La Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16310, 23 août 1907.

²⁶ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 44.

souhaitent la création d'un Code des prises maritimes, devant inspirer la jurisprudence de la Cour.

Ainsi, l'opposition de l'Allemagne ralentit les avancées de l'arbitrage international. La deuxième Conférence de La Haye parvient tout de même à statuer sur le caractère obligatoire de l'arbitrage dans la résolution des conflits mais ne s'accorde pas sur les cas où cette obligation s'appliquerait. De même, la Cour internationale des prises n'a jamais été établie, étant donné que la Convention n'a obtenu aucune ratification.

La guerre terrestre

La deuxième commission concerne les questions relatives à l'amélioration dans le régime des lois et coutumes de guerre sur terre, l'ouverture des hostilités, la déclaration dans le régime des lois et des hostilités, la révision des déclarations de 1899, les droits et obligations des neutres sur terre. Les présidents d'honneur sont le baron Marschall (Allemagne), M. Porter (États-Unis) et le marquis de Soveral (Portugal). Les présidents effectifs sont Auguste Beernaert (Belgique) et Tobias Asser (Pays-Bas). Les vice-présidents sont M. Brun (Danemark), M. Bolaiman (Roumanie) et M. Carlin (Suisse)²⁷.

La commission se subdivise en deux sous-commissions : la première examine la question des améliorations dans le régime des lois et des coutumes de guerre sur terre et la question des déclarations de 1899 ; la seconde sous-commission examine la question de l'ouverture des hostilités et la question des droits et obligations des neutres sur terre²⁸.

Les lois et usages de la guerre sur terre

La première Conférence de La Haye étudie la règlementation des lois de la guerre sur terre, poursuivant l'œuvre entreprise par le congrès de Bruxelles de 1874. Dans ce sens, elle adopte les trois déclarations suivantes :

1° L'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux ;

2° L'interdiction de l'emploi des projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou délétères ;

_

²⁷ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16799, 21 juin 1907.

²⁸ « La Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16249, 23 juin 1907.

3° L'interdiction de l'emploi de balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que les balles à enveloppe dure dont l'enveloppe ne couvrirait pas entièrement le noyau ou serait pourvue d'incisions²⁹.

Ces déclarations ont une durée de cinq ans et prennent fin le 26 juillet 1904. Le gouvernement belge propose le renouvellement de la déclaration sur l'interdiction, pendant cinq ans, de lancer des projectiles et explosifs du haut des ballons ou autres modes analogues nouveaux, soit la première déclaration adoptée par la Conférence de La Haye de 1899³⁰. La déclaration est adoptée par vingt-huit oui sans réserve, trois oui avec réserves, cinq non, neuf non-votants³¹. Elle stipule que les « puissances contractantes consentent, pour une période allant jusqu'à la fin de la troisième Conférence de la Paix, à l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux. » En 1907, les délégués ne reproduisent pas l'erreur de 1899 : ils ne donnent pas une validité d'une durée de cinq ans mais d'une période allant jusqu'à la fin d'une éventuelle troisième Conférence de la Paix.

De même, la deuxième commission adopte le rapport du baron de Gieslingen (Autriche-Hongrie), qui développe la convention de 1899 sur les lois et coutumes de guerre sur terre³². La nouvelle convention tend à améliorer en général le sort des prisonniers et celui des habitants inoffensifs des pays occupés.

L'ouverture des hostilités

Au début du XX° siècle, aucun accord international ne règlemente la question de l'ouverture des hostilités. Ainsi, chaque pays agit comme il le souhaite. La deuxième commission de la deuxième Conférence de La Haye étudie s'il est possible de formuler une réglementation internationale à ce sujet³³. En effet, la déclaration de guerre est indispensable si les États veulent éviter que la guerre ne ressemble à une attaque surprise. Elle sert également à donner un point de départ aux hostilités. C'est elle qui fixe l'ouverture du droit de saisir les vaisseaux ennemis, de capturer des prisonniers, d'interdire aux neutres de se livrer à la contrebande de guerre³⁴. Elle fait également que la guerre est le résultat non d'une surprise mais de la volonté nettement arrêtée des peuples et des gouvernements engagés.

116

²⁹ Acte final de la première Conférence de La Haye, 29 juillet 1899.

³⁰ Alexandre MERIGNHAC, *op. cit.*, p. 50.

³¹ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16846, 9 août 1907.

³² « La conférence de la Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16854, 16 août 1907.

³³ « La conférence de la Haye », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16802, 24 juin 1907.

³⁴ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 26.

La délégation française dépose un projet de règlement sur l'ouverture des hostilités :

1° Les puissances contractantes reconnaissent que les hostilités entre elles ne doivent pas commencer sans un avertissement préalable et non équivoque qui aura soit la forme d'une déclaration de guerre motivée, soit celle d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle ;

2° L'état de guerre devra être notifié sans retard aux puissances neutres³⁵.

La proposition française établit donc que les puissances contractantes auront à reconnaître que les hostilités entre elles ne doivent pas commencer sans une notification préalable bien claire, pouvant se présenter sous trois formes différentes. La délégation néerlandaise dépose également une proposition demandant que l'ouverture des hostilités soit précédée d'une déclaration de guerre mais précise qu'un intervalle de vingt-quatre heures devra s'écouler entre la déclaration et le commencement de la guerre³⁶. La question du délai n'est pas abordée dans la proposition française.

L'Angleterre et le Japon s'opposent en principe à la déclaration de guerre. En effet, l'Angleterre, qui possède la plupart des navires, détient une force de frappe d'autant plus efficace si l'ennemi est pris par surprise, grâce à sa situation de puissance insulaire³⁷. Ses juristes se prononcent ainsi contre la déclaration de guerre préalable car elle perdrait l'avantage de sa situation. Le Japon possède les mêmes types d'atout. Ainsi, lors de la guerre russo-japonaise, il procède aux premières opérations de guerre en torpillant les vaisseaux de Port-Arthur, sans déclaration de guerre nette et déterminée, ce qui lui permet de prendre un avantage considérable.

Ne pouvant se mettre d'accord sur les détails, les délégués se bornent à affirmer le principe de la nécessité « d'un avertissement préalable et non équivoque précédant les hostilités, sous forme de déclaration de guerre motivée ou d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle³⁸ ». L'état de guerre doit être notifiée sans retard aux puissances neutres³⁹. La question du délai devant s'écouler entre la déclaration et l'ouverture des hostilités est passée sous silence.

³⁵ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16809, 1er juillet 1907.

³⁶ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16815, 7 juillet 1907.

³⁷ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 26.

³⁸ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16870, 1^{er} septembre 1907.

³⁹ *Ibid*.

Les droits et devoirs des neutres dans la guerre sur terre

La première Conférence de La Haye ne traite que très peu de la question des neutres en cas de guerre sur terre⁴⁰. Le droit de la neutralité se développe principalement au XIX^e siècle, notamment avec les ligues de neutralité armée. La première Ligue de neutralité armée est initiée par la Russie le 8 mars 1780 pendant la guerre d'indépendance des États-Unis. Le Danemark y adhère en juillet 1780 et la Suède en août 1780. Par la suite, ce sont les Pays-Bas, la Prusse, l'Autriche, le Portugal et le royaume des Deux-Siciles qui entrent dans la ligue. Elle a pour but de protéger les navires de la ligue contre la Royal Navy britannique qui s'octroie le droit de fouiller tout navire pour éviter la contrebande. La Ligue veut ainsi mettre en avant son droit de commercer avec les ressortissants des pays belligérants sans obstacle. La Ligue est reconstituée en 1800 par le tsar Paul Ier sous le nom de Ligue du Nord comprenant le Danemark, la Prusse, la Suède et la Russie. Son but est d'interdire à la Royal Navy de naviguer sur la Baltique et d'empêcher cette dernière d'arraisonner les navires de commerce des pays membres. Le droit de la neutralité se développe également avec la neutralité permanente de la Suisse et de la Belgique et la Déclaration de Paris de 1856. Ainsi, à l'approche de la deuxième Conférence de La Haye, le droit de la neutralité est prêt pour la codification. Le quotidien Le Petit Journal pense que la question des droits et des devoirs des États neutres se présente dans de bonnes conditions⁴¹. Les délégués de tous les pays sont d'accord sur l'importance de ce problème.

Les discussions sur les droits et devoirs des neutres commencent par la définition d'une personne neutre : « Seront considérés comme personnes neutres tous les ressortissants d'un État qui ne prend pas part à la guerre⁴² ». Puis les délégués discutent sur la situation des neutres dans les territoires belligérants et sur la question du service militaire des étrangers neutres domiciliés dans les pays belligérants⁴³. La deuxième commission charge le colonel suisse Borel de réaliser un rapport sur les questions relatives aux droits et devoirs des neutres et finit ses travaux par l'acceptation de ce dernier le 29 août 1907⁴⁴. La convention votée définit une doctrine internationale relative aux droits et devoirs des neutres : les neutres ne doivent ni directement ni indirectement favoriser un des belligérants au détriment d'un autre ; les neutres doivent s'abstenir de toute fourniture aux belligérants, en subsides, troupes, matériel et munitions de

⁴⁰ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 30.

⁴¹ « La Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16276, 20 juillet 1907.

⁴² « La Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16283, 27 juillet 1907.

⁴³ « La Conférence de La Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16321, 3 septembre 1907.

⁴⁴ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16867, 29 août 1907.

guerre ; les neutres doivent absolument se refuser à laisser leur territoire devenir le théâtre d'opérations belligérantes.

La guerre maritime

La troisième commission discute des lois et usages de la guerre sur mer. Elle se charge plus précisément des questions concernant le bombardement des ports, des villes et villages par une force navale ; la pose des torpilles et le régime auquel seraient soumis les bâtiments des belligérants dans les ports neutres. Elle étudie également les améliorations à apporter à la convention de 1899 pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève de 1864. Les présidents d'honneur nommés sont M. Choate (États-Unis), M. Lou (Chine) et M. Turkhan pacha (Turquie). Le président effectif est le comte Tornielli (Italie). Les vice-présidents sont M. Hammaskjold (Suède), M. Drago (Argentine) et Paul d'Estournelles de Constant (France)⁴⁵.

La troisième commission est divisée en deux sous-commissions. Le programme de la première sous-commission comprend les questions du bombardement des ports, de la pose de mines et de torpilles⁴⁶. La deuxième sous-commission discute du régime auquel seraient soumis les bâtiments des belligérants dans les ports neutres, et du principe de la Convention de Genève de 1864, révisée en 1906, c'est-à-dire des questions juridiques se rattachant à la guerre maritime⁴⁷.

Le bombardement par des forces navales en temps de guerre

La première sous-commission de la troisième commission étudie l'interdiction du bombardement naval des ports, des villes et des villages. Cette question, présentée à la première Conférence de La Haye en 1899, n'est pas réglée⁴⁸. Les participants proposent de la reprendre lors d'une prochaine conférence.

De nombreuses puissances, et notamment les États-Unis, l'Italie, l'Espagne, la Russie et la Hollande, proposent conjointement une série de sept articles interdisant le bombardement

_

⁴⁵ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16799, 21 juin 1907.

⁴⁶ "The third committee has been divided into two sub-committees. The programme of the first sub-committee includes the questions of the bombardment of harbors, the laying of mines and torpedoes, and the adoption of the Red Cross in sea war.", "Mitigating Sea Warfare", *The Evening Post*, 24 juin 1907.

⁴⁷ « La Conférence de la Paix », Le Gaulois, « À l'Extérieur », n° 10846, 25 juin 1907.

⁴⁸ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 38.

naval des ports et des villes côtières non défendus⁴⁹. Ces articles constituent une application à la guerre navale des articles 25 à 28 du code des *Règlements concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre*, adopté par la première Conférence de La Haye en 1899. Ils interdisent non seulement le bombardement des ports, villes, villages, maisons ou bâtiments non défendus, mais aussi le pillage, exigent une notification préalable en cas de bombardement et prévoient que « les monuments historiques, les bâtiments consacrés à des fins religieuses, artistiques, scientifiques et de bienfaisance, les hôpitaux et les lieux de rassemblement des malades et des blessés⁵⁰ » soient épargnés autant que possible, à condition qu'ils ne soient pas utilisés à des fins militaires⁵¹. Il est spécifié qu'une ville « n'est pas considérée comme défendue par le seul fait que devant son port se trouvent mouillées des mines sous-marines⁵² ». Les questions de délais dans le bombardement sont également résolues : les commandants de la force navale doivent juger s'il y a lieu, ou non, d'accorder le délai⁵³. Ces articles sont adoptés par la troisième commission et forment une convention : *Convention concernant le bombardement par des forces navales, en temps de guerre*. Ainsi, cette convention étend à la guerre maritime la plupart des dispositions protectrices qui figurent déjà dans le règlement concernant la guerre terrestre.

La question des mines sous-marines

Une mine sous-marine est une charge explosive placée entre deux eaux ou au fond de la mer, qui se déclenche automatiquement lorsqu'un navire passe à proximité. Les torpilles sous-marines qui sont posées de façon plutôt aléatoire ont tendance à être déplacées par les courants et peuvent se déclencher longtemps après la fin du conflit et frapper des navires inoffensifs⁵⁴. Les mines sous-marines sont une invention du physicien russe Moritz von Jacobi en 1853. Elles sont utilisées la première fois un an plus tard, en 1854, en Mer Baltique pour défendre Kronstadt. Mais elles ne deviennent réellement efficaces qu'au début du xx^e siècle : une trentaine de navires sont coulés par ce type d'arme lors de la guerre russo-japonaise. Cette dernière fait percevoir les conséquences redoutables des torpilles errantes. Pendant la guerre, ces dernières détruisent sans distinction tous les navires qui passent à leur portée, comme par

⁴⁹ "Rules for War, nor Peace", *The Evening Post*, 7 août 1907.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

⁵² « La Conférence de La Haye », Le Petit Journal, « Dernières nouvelles », n° 16295, 8 août 1907.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Alexandre MÉRIGNHAC, op. cit., p. 36.

exemple dans le golfe de Pelchili⁵⁵. La Russie et le Japon ne savent pas si leurs navires torpillés lors de la guerre le sont par leurs propres mines ou par des mines ennemies.

À la deuxième Conférence de La Haye, la délégation anglaise dépose une proposition sur la question de la pose des torpilles. Les délégués de l'Italie, du Japon, du Brésil et des Pays-Bas présentent un amendement à cette proposition. Le but général des amendements est de déterminer les usages concernant les mines flottantes spécialement pour établir à quelle distance des côtes la pose des mines est permise⁵⁶. Le droit international est jusqu'à présent muet sur ce sujet.

Le journal russe *Nvoïé Vrémia* publie un article sur la proposition anglaise relative à la limitation de 1'emploi des mines flottantes. Il pousse les délégués russes à ne pas accepter la proposition car grâce à cette dernière, l'Angleterre, alliée du Japon, souhaite enlever à la Russie sa seule arme⁵⁷.

Le comité d'examen chargé de la question des mines sous-marines termine ses travaux le 2 septembre 1907. Il décide d'assimiler les neutres aux belligérants quant au droit de poser des mines. Néanmoins, les neutres n'ont pas le droit de placer des mines en dehors de leurs eaux territoriales et ils sont tenus de « donner connaissance à la navigation des zones dangereuses par voie diplomatique⁵⁸ ». Le 10 octobre 1907, la Conférence vote à l'unanimité l'ensemble du projet sur la pose des mines avec des réserves de la part de l'Allemagne, de la République dominicaine, de l'Espagne, de la France, du Mexique, du Monténégro, de la Russie, du Siam et de la Turquie⁵⁹.

Ainsi, la deuxième Conférence de La Haye prohibe les mines non amarrées, à moins qu'elles ne soient de nature à devenir inoffensives une heure au plus après qu'on perde leurs traces, et les mines de contact amarrées qui ne deviennent pas inoffensives après avoir perdu leurs amarres⁶⁰. La conférence défend également l'emploi des torpilles qui ne deviennent pas inoffensives après avoir manqué leur but. La Conférence prend beaucoup de précautions pour éviter les accidents : elle stipule que les mines doivent être surveillées, indiquées par des avis préalables, et de nature à devenir inoffensives après un temps limité⁶¹. À la fin de la guerre, tout doit être fait pour enlever les mines qui auraient été placées au cours des hostilités. Les

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ « La Conférence de la Paix », *Le Gaulois*, « À l'Extérieur », n° 10849, 28 juin 1907.

⁵⁷ « Dernières dépêches », Le Temps, n° 16817, 9 juillet 1907.

⁵⁸ « La conférence de la Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16871, 2 septembre 1907.

⁵⁹ « La conférence de La Haye », *Le Temps*, n° 16910, 11 octobre 1907.

⁶⁰ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 37.

⁶¹ *Ibid*.

puissances neutres devront, si elles placent des mines de contact le long de leurs côtes, prendre les mêmes précautions que les belligérants, et faire aussi connaître, par un avis préalable, les régions de mouillage de ces mines. Les puissances qui ne disposent pas encore des mines perfectionnées prévues dans la convention doivent s'engager à transformer le plus tôt possible leur matériel de mines.

Le régime des bâtiments des belligérants dans les ports neutres

La deuxième sous-commission de la troisième commission traite du régime des bâtiments des belligérants dans les ports neutres. Le comte Tornielli, président effectif de la troisième commission, énonce les quatre formules directrices sur lesquelles l'accord devra se baser :

- 1° Reconnaissance réciproque des nations en matière de législation relative à la neutralité ;
 - 2° Application impartiale de cette législation aux adversaires ;
- 3° Renonciation au droit d'introduire une fois les hostilités commencées des variations de législation sur la matière ;
 - 4° Devoir des belligérants de respecter cette législation⁶².

L'Espagne, l'Angleterre, le Japon et la Russie émettent des propositions. La proposition anglaise comprend non seulement le régime des navires de guerre des belligérants dans les eaux neutres mais s'étend aux devoirs généraux des neutres en temps de guerre maritime⁶³. Une convention est votée : elle dit qu'il est désirable qu'un délai soit accordé à ces navires pour quitter les eaux ennemies et regagner leur port de destination ou un autre port désigné⁶⁴. La convention ne vise que les navires de commerce véritables et non ceux dont la construction indique qu'ils peuvent être transformées en bâtiments de guerre.

L'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève

La Convention de Genève du 22 août 1864 améliore le sort des blessés dans les armées en campagne. Elle définit la base sur laquelle reposent les règles du droit international pour la protection des victimes des conflits armés. Cette convention, qui ne vise que la guerre terrestre, est étendue à la marine par la première Conférence de La Haye le 29 juillet 1899 à travers la

_

^{62 «} La Conférence de La Haye », Le Petit Journal, « Dernières nouvelles », n° 16284, 28 juillet 1907.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 34.

Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève du 22 août 1864. La Convention de Genève du 22 août 1864 est révisée le 6 juillet 1906 (voir Chapitre 3). Ces conventions de Genève règlent les principes qui régissent le service hospitalier, c'est-à-dire la condition des blessés, des médecins, des infirmiers, des hôpitaux, des ambulances.

La deuxième sous-commission de la troisième commission s'occupe d'améliorer la convention de 1899 pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève, en vue de la révision de cette dernière en 1906⁶⁵. Il ne s'agit pas de changer quoi que ce soit d'essentiel à la convention adoptée en 1899 sur cette question, mais seulement de voir si l'on ne peut pas faire profiter cette convention des modifications apportées en 1906 à la convention de Genève⁶⁶. Plusieurs puissances font des propositions. L'Allemagne propose un amendement, qui demande que chaque vaisseau de guerre ait le droit de réclamer ses blessés, malades ou naufragés, recueillis à bord, dans les conditions indiquées, quel que soit le parti auquel ils appartiennent⁶⁷. La France, à travers Louis Renault, déclare que l'amendement allemand est nécessaire, comme contrepartie à l'immunité accordée aux bâtiments hospitaliers. Le délégué français fait ressortir que l'intérêt militaire doit être respecté, sans quoi le principe même de tout concours charitable pourrait être en péril⁶⁸. Pour une fois, la France et l'Allemagne sont d'accord.

Le rapport de Louis Renault sur l'application à la guerre maritime des conventions de Genève de 1864 et de 1906 est adopté le 17 juillet 1907 par la troisième commission⁶⁹. Ainsi, la convention du 29 juillet 1899, corrigé sur certains points par la convention de 1907, est maintenue dans ses grandes lignes. Les bâtiments employés à un service hospitalier sont les bâtiments-hôpitaux militaires, les bâtiments hospitaliers des belligérants autres que les bâtiments d'État, les bâtiments hospitaliers neutres et les bâtiments de commerce neutres⁷⁰. Les uns et les autres sont inviolables sous certaines conditions fixées par la convention, notamment pour les trois premières catégories, s'ils sont munis d'une commission officielle, si leur nom a été notifié aux intéressées, s'ils ont un signe visible et apparent consistant dans une peinture spéciale, avec le drapeau de Genève assisté du pavillon du belligérant⁷¹. De plus, le personnel

^{65 «} La Conférence de la Haye », Le Temps, n° 16812, 4 juillet 1907.

⁶⁶ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16829, 22 juillet 1907.

⁶⁷ « La Conférence de la Haye », Le Temps, n° 16819, 11 juillet 1907.

⁶⁸ *Ibid*.

⁶⁹ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16825, 18 juillet 1907.

⁷⁰ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 40.

⁷¹ *Ibid*.

charitable affecté au service sanitaire maritime jouit de l'inviolabilité et ne peut être fait prisonnier de guerre ; d'autre part, tous les malades et blessés seront, sans distinction de nationalité, respectés et soignés par les « capteurs⁷² ». Les puissances signataires s'engagent à prendre les mesures nécessaires soit pour porter la convention à la connaissance de leurs troupes de mer et des populations, soit pour réprimer, en cas de guerre maritime, le pillage et les mauvais traitements vis-à-vis des marins prisonniers, blessés ou malades.

Le droit maritime international

La quatrième commission travaille sur la transformation des bâtiments de commerce en bâtiments de guerre, sur la propriété privée sur mer, sur le délai de faveur de contrebande de guerre et blocus, sur la destruction en cas de force majeure des prises neutres ainsi que sur les dispositions relatives à la guerre sur terre qui seraient applicables également à la guerre maritime⁷³. Les présidents d'honneur sont M. de Villaurrutia (Espagne) et M. Tsudzuki (Japon). Le président effectif est M. de Martens (Russie). Les vice-présidents nommés sont M. Saton (Angleterre); M. Lammasch (Autriche) et M. Hagerup (Norvège)⁷⁴.

La transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre

Est-il admis par la pratique et par les législations que les États belligérants puissent transformer les navires de commerce en navires de guerre ? Dans le cas de transformation de navires de commerce en navires de guerre quelles sont les conditions légales que les États belligérants devraient observer⁷⁵ ?

Voici les deux premiers articles du questionnaire soumis à la quatrième commission. Elle a donc été chargée d'étudier la question de la transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre. Mais qu'est-ce que la transformation d'un navire de commerce en bâtiment de guerre ? Certains États donnent à leurs navires un caractère mixte : ils en font à la fois des navires de commerce et de guerre⁷⁶. Par exemple, pour faire passer des navires de guerre par les détroits du Bosphore et des Dardanelles, les puissances doivent obtenir l'autorisation de la Turquie, autorisation qui peut être refusée. Afin de faire transiter facilement ses navires, la

101a.

⁷² *Ibid*.

⁷³ « La conférence de la Haye », Le Temps, n° 16799, 21 juin 1907.

⁷⁴ *Ibid*.

⁷⁵ « La Conférence de la Haye », Le Temps, n° 16808, 30 juin 1907.

⁷⁶ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 34.

Russie donne à ses navires l'aspect de bâtiments de commerce, qui une fois les détroits passés, s'arment en guerre⁷⁷. Les États mêlent à la fois marine de commerce et marine de guerre, ce qui devient très difficile à contrôler.

Le délégué anglais à la deuxième Conférence de La Haye fait remarquer qu'il est indispensable de définir avant toute chose ce qui est considéré comme étant un navire de guerre⁷⁸. Il y a deux catégories de vaisseaux de guerre : les vaisseaux de combat et les vaisseaux auxiliaires. Est compris dans l'appellation « vaisseau de combat » tout vaisseau portant un pavillon connu, armé aux frais de l'État pour attaquer l'ennemi, et dont les officiers et les équipages sont reconnus par le gouvernement de l'État auquel il appartient⁷⁹. L'expression « vaisseau auxiliaire » comprend tout vaisseau marchand, soit belligérant, soit neutre, qui est affecté au transport de marins, de munitions de guerre, d'armes ou qui est chargé de transporter des télégrammes ou de transmettre des informations⁸⁰.

Le rapport sur la question de la transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre est adopté à l'unanimité moins six abstentions le 19 septembre 1907⁸¹. Il autorise la transformation, mais en prenant « les précautions voulues pour que le bâtiment apparaisse bien ostensiblement avec son caractère nouveau⁸² ». Il doit être placé sous l'autorité, le contrôle immédiat et la responsabilité de l'État dont le pavillon est arboré. Le commandant doit être un officier de l'État et l'équipage demeure soumis aux règles de la discipline militaire et observe les lois et coutumes de la guerre⁸³. Il faut que la transformation soit définitive et le navire doit être inscrit sur la liste des bâtiments de la flotte militaire.

La propriété privée sur mer

Faut-il conserver ou abolir la pratique actuellement en vigueur au sujet de la capture et de la confiscation des navires de commerce sous pavillon ennemi⁸⁴?

Le troisième article du questionnaire soumis à la quatrième commission interroge sur la propriété privée sur mer.

⁷⁷ *Ibid*.

⁷⁸ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16808, 30 juin 1907.

⁷⁹ *Ibid*.

⁸⁰ Ibid.

^{81 «} La conférence de la Haye », Le Temps, « Nouvelles de l'Étranger », n° 16889, 20 septembre 1907.

⁸² Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 35.

⁸³ Ibid.

^{84 «} La Conférence de la Haye », Le Temps, n° 16808, 30 juin 1907.

Joseph Hodges Choate, délégué américain, dépose le 29 juin 1907 une proposition sur l'inviolabilité de la propriété privée sur mer :

La propriété privée de tous les citoyens des puissances signataires, à l'exception de la contrebande de guerre, sera exempte, en mer, de capture ou de saisie par les navires armés ou par les forces militaires desdites puissances. Toutefois cette disposition n'implique aucunement l'inviolabilité des navires qui tenteraient d'entrer dans un port bloqué par les forces navales des susdites puissances ni des cargaisons desdits navires⁸⁵.

Cette proposition sur l'abolition du droit de capture sur mer réunit la majorité de la quatrième commission : vingt-et-une voix se prononcent pour, onze contre et une abstention. En outre, onze délégués inscrits à la commission sont absents. L'Allemagne a voté pour sous réserves : elle souhaite voir régler au préalable la question de la contrebande et du blocus. L'Autriche, l'Italie, la Chine, et, à peu près tous les petits États de l'Amérique du Sud, Panama excepté, votent également en faveur de la proposition des États-Unis. L'Angleterre, l'Espagne, la Russie, le Japon et la France votent contre⁸⁶.

Le Japon dépose une proposition pour que les bateaux de pêche ne puissent être employés par les belligérants, tout comme les navires chargés de missions scientifique, religieuse ou philanthropique, à moins que le pays d'origine ne soit ouvertement en état de guerre⁸⁷. Cette dernière est adoptée⁸⁸.

La quatrième commission décrète également, dans l'intérêt à la fois des belligérants et des neutres, l'inviolabilité de la correspondance postale des neutres et des belligérants, officielle et privée, trouvée en mer sur un navire neutre ou ennemi, sous certaines réserves résultant du droit commun de la guerre⁸⁹. De plus, la commission déclare que lorsqu'un navire de commerce est capturé par un belligérant, les hommes de l'équipage, nationaux d'un État neutre, ne sont pas fait prisonniers de guerre⁹⁰. Il en est de même du capitaine et des officiers nationaux d'un État neutre, s'ils promettent formellement par écrit de ne pas servir sur un navire ennemi durant la guerre. Toutes ces mesures réglementent la guerre maritime.

⁸⁵ *Ibid*.

⁸⁶ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16826, 19 juillet 1907.

⁸⁷ « La conférence de la Haye », Le Temps, « Dernières nouvelles », n° 16874, 5 septembre 1907.

⁸⁸ *Ibid*.

⁸⁹ Alexandre MERIGNHAC, op. cit., p. 41.

⁹⁰ *Ibid*.

La contrebande de guerre

La quatrième commission discute également de la contrebande de guerre. Cette dernière désigne le transport illégal de marchandises ou de personnes, au travers des frontières, afin d'éviter de payer des taxes et des droits de douane. Elle désigne également le fait de faire entrer ou sortir des produits interdits. À ce sujet, l'Angleterre et l'Allemagne déposent chacune une proposition. Voici le texte de la proposition anglaise sur l'abolition de la contrebande :

Afin de diminuer les difficultés que rencontre, en temps de guerre, le commerce des neutres, le gouvernement anglais est prêt à abandonner le principe de la contrebande en cas de guerre entre les puissances signant une convention à ces fins. Le droit de visite ne serait exercé que pour constater le caractère neutre d'un bâtiment de commerce⁹¹.

Le délégué anglais Lord Reay, en expliquant la proposition anglaise, montre comment « les rigueurs de la guerre amenées par la poursuite de la contrebande de guerre se sont accrues démesurément avec les progrès militaires et ceux du commerce⁹² ». Il conclut que « le gouvernement britannique est convaincu qu'abolir la contrebande et donner la liberté aux neutres, sera une œuvre de paix et de justice⁹³ ».

Le délégué allemand, M. Kriege, dit que le droit de saisir la contrebande est absolument légitime et qu'il est nécessaire pour la défense nationale⁹⁴. Ce droit est indépendant du droit de capture. Les États neutres ne peuvent pas empêcher la contrebande, il appartient donc aux belligérants de se défendre eux-mêmes contre elle⁹⁵. Une fois encore, l'Angleterre et l'Allemagne s'opposent.

Finalement c'est la proposition anglaise, concernant l'abolition de la contrebande de guerre, qui est adoptée le 2 août 1907 par vingt-cinq voix contre cinq avec quatre abstentions⁹⁶. Les puissances qui votent contre sont la France, la Russie, l'Allemagne, les États-Unis et le Monténégro ; le Japon et l'Espagne s'abstiennent⁹⁷. Le délégué allemand M. de Marschall explique que le vote défavorable de l'Allemagne est déterminé par son souci de protéger les intérêts des neutres⁹⁸. Or, ces intérêts lui semblent menacés par une thèse qui, en abolissant la contrebande, donne des croiseurs auxiliaires une définition qui non seulement admet le droit de

⁹¹ « La Conférence de La Haye », Le Petit Journal, « Dernières nouvelles », n° 16281, 25 juillet 1907.

⁹² *Ibid*.

⁹³ *Ibid*.

⁹⁴ *Ibid*.

⁹⁵ *Ibid*.

^{96 «} La Conférence de la Haye », Le Temps, n° 16839, 2 août 1907.

⁹⁷ *Ibid*.

⁹⁸ *Ibid*.

visite, mais encore la saisie d'un navire neutre sans visite, et même sans la possibilité d'un recours⁹⁹. Joseph Hodges Choate, premier délégué des États-Unis, déclare qu'il serait plus désirable de limiter le droit des belligérants en matière de contrebande que de tenter de supprimer celle-ci¹⁰⁰.

Ainsi, la quatrième commission fait quelques avancées quant à la réglementation du droit maritime. Mais ces avancées restent timides face à l'opposition constante entre l'Angleterre et l'Allemagne. Cette opposition est perçue dans l'ensemble des commissions et entrave le bon déroulement de la deuxième Conférence de La Haye. Cette dernière est très contestée dans la presse parisienne et la presse new-yorkaise, qui rédigent des articles qui dénoncent le comportement des délégués et les résultats décevants.

⁹⁹ *Ibid*.

¹⁰⁰ *Ibid*.

Chapitre 8 – Une conférence contestée

La presse parisienne et la presse new-yorkaise ne se contentent pas de publier les comptes rendus des travaux des différentes commissions. Elles partagent également leurs impressions négatives sur la conférence, par le biais d'articles d'opinion. De même, les journalistes dénoncent le comportement des délégués, qui préfèrent participer à des réceptions et à des dîners, plutôt que d'être concentrés sur leurs travaux. Enfin, les journaux exposent les résultats de la Conférence, qui déçoivent une grande majorité de personnes. Ainsi, la deuxième Conférence de La Haye est, dans son ensemble, contestée.

La presse et ses articles d'opinion

Au sein de la presse du début du xx° siècle, l'information prime sur le commentaire¹. Daniel Cornu, spécialiste des médias, utilise la métaphore suivante pour décrire ce changement : « La presse n'exprime plus, ou moins. Elle relaie. Le journal était une voix. Il devient un écho² ». Néanmoins, l'influence des journaux d'information, dont *Le Petit Journal*, est tout de même considérable sur l'opinion publique. Leurs prises de position sont rarement neutres, même si elles sont le plus souvent modérées et prudentes, par rapport à la « presse doctrinaire³ ». Désormais, les journaux servent de vecteur à la mobilisation de l'opinion. La presse du xx° siècle, soumise aux lois du marché, a pour fonction de conforter les préjugés du public, alors qu'auparavant les journaux cherchaient à s'insérer dans un combat politique plus global⁴. La principale mission de la presse est alors de satisfaire une clientèle plutôt que de convaincre une partie de l'opinion⁵. Auguste de Chambure, dans son livre *À travers la presse* écrit : «*Le Petit Parisien* et *Le Petit Journal*, tous deux défenseurs éclairés de notre organisation sociale sont en quelque sorte les guides et les pondérateurs de l'opinion. Publique en France : tout gouvernement doit compter avec eux⁶. » Les journaux ont donc un lien très fort avec l'opinion publique. Mais quelle est la nature de ce lien ?

¹ Laurent MARTIN, op. cit., p. 33.

² CORNU, Daniel, Journalisme et vérité. Pour une éthique de l'information, Genève, Labor et Fides, 1994, p. 200.

³ Claude BELLANGER, op. cit., p. 298.

⁴ Christophe CHARLE, op. cit., p. 201.

⁵ Pierre Karila-Cohen, « L'opinion (la généalogie de la notion d'opinion, de l'individu libéral à ses avatars fin de siècle) », in Dominique Kalifa, Philippe Regnier, Marie-Ève Tehrenty & Alain Vaillant [dir.], *op. cit.*, p. 1364.

⁶ Christian DELPORTE, Claire BLANDIN & François ROBINET, op. cit., p. 38.

Le journal et l'opinion publique

La presse est considérée comme le support privilégié de l'opinion⁷. Elle rend tangible les représentations contemporaines de l'opinion et les alimente. De même, la presse donne forme « au tribunal de l'opinion⁸ ». Selon Benjamin Constant, « la presse sert de support aux opinions individuelles et permet à ceux qui s'intéressent aux débats politiques nationaux de former leur jugement sur les questions d'importance⁹ ». Néanmoins, le journal n'est pas seulement considéré comme un simple support de l'opinion, mais comme le lieu essentiel de sa formation¹⁰. Cette affirmation va au-delà de la reconnaissance du rôle d'information endossé par la presse : « elle lui prête une fonction d'opérateur dynamique en célébrant sa capacité à faire circuler les idées et à organiser l'échange¹¹ ». Selon Benjamin Constant, la presse permet un « choc des idées » à grande échelle. C'est de ce dernier que naît le « sentiment général », c'est-à-dire l'opinion publique. Ainsi, l'opinion publique « procède du frottement entre les opinions¹² ». Le député et publiciste Salaberry tient le discours suivant sur l'opinion publique en 1827 devant la Chambre : « Chaque journaliste est l'organe de l'opinion publique qu'il fait de lui-même, qu'il façonne à ses passions ou à son intérêt¹³. » Ainsi, les journaux relatent et façonnent l'opinion publique, par les articles qu'ils publient.

Le journal et la contestation

De nombreux journaux publient des articles qui dénoncent la deuxième Conférence de La Haye. Par exemple, le journal parisien *Le Temps* publie le 15 mars 1907 un article intitulé « La folie pacifiste ». Cet article dénonce les intentions britanniques de porter la question de la limitation des armements devant la Conférence¹⁴. Il est écrit : « Nous avons toujours pensé que les pacifistes étaient à notre époque les fauteurs de guerres les plus redoutables¹⁵ ». En effet, si cette question est incluse au programme de la deuxième Conférence de La Haye, cela engendrerait de nombreuses tensions et entraverait le bon déroulement des travaux de cette

⁷ Pierre Karila-Cohen, « L'opinion (la généalogie de la notion d'opinion, de l'individu libéral à ses avatars fin de siècle) », in Dominique Kalifa, Philippe Regnier, Marie-Ève Tehrenty & Alain Vaillant [dir.], *op. cit.*, p. 1355.

⁸ *Ibid.*, p. 1358.

⁹ Ibid.

¹⁰ *Ibid.*, p. 1360.

¹¹ *Ibid*.

¹² *Ibid*.

¹³ *Ibid*.

¹⁴ « La folie pacifiste », *Le Temps*, « Bulletin de l'Étranger », n° 16701, 15 mars 1907.

¹⁵ *Ibid*.

dernière. Il est étonnant que le journal *Le Temps* critique la Conférence car ce journal est l'organe officieux de la diplomatie française et entretient d'excellentes relations avec le quai d'Orsay. Cet article est très commenté par la presse internationale. Le journal *The New-York Times* lui consacre même un article¹⁶. En effet, les articles d'opinion ne passent pas inaperçus : ils sont repris et commentés de nombreuses fois. Ce sont souvent des articles très longs, qui peuvent même occuper plusieurs colonnes.

D'autres journaux parisiens contestent la deuxième Conférence de La Haye comme le quotidien *Le Gaulois* et son journaliste Jules Delafosse :

Il y a des gens qui s'intéressent aux délibérations de la conférence de La Haye. Je les admire, parce que l'attention qu'ils prêtent à cette diplomatie blanche est la marque d'âmes innocentes et bonnes. Il faut avoir le cœur angélique de saint François d'Assise pour croire à l'avènement de la paix éternelle par voie protocolaire¹⁷.

Il n'est pas étonnant que le journal *Le Gaulois* publie des articles contestataires vis-à-vis de la Conférence car ce journal mondain influent parmi la noblesse et la haute bourgeoisie, est rallié à la cause boulangiste¹⁸. Ce mouvement politique dont le nom est dérivé de celui du général Georges Boulanger, ministre de la guerre, se rend populaire par ses réformes, mais inquiète le gouvernement par son discours belliqueux. Il n'est donc pas surprenant que le journal *Le Gaulois* se moque de l'idéologie pacifiste.

En ce qui concerne la presse new-yorkaise, elle aussi est très critique à certains égards de la deuxième Conférence de La Haye. Le titre des articles publiés dans le journal *The New-York Sun* en disent long sur ce que pensent les journalistes : « La Conférence de Paix mérite-t-elle son nom¹⁹? » ou encore « La futilité de la Conférence de La Haye à nouveau exposée²⁰ ». Ainsi, les différents journaux usent d'articles d'opinion pour dénoncer certains aspects de la deuxième Conférence de La Haye. Mais il existe d'autres moyens de contestation.

131

¹⁶ "The semi-official Temps this evening publishes an article entitled "Pacifist Madness", in which it treats severely the proposition to discuss the limitation of armaments at the Peace Conference at The Hague.", "Attacks the 'Pacifists'", *The New York Times*, 15 mars 1907, n° 17947.

¹⁷ « La Conférence de La Haye », Le Gaulois, n° 10874, 23 juillet 1907.

¹⁸ Robert VINCENT, « Paysages politiques, cohérences médiatiques », in Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Ève THERENTY & Alain VAILLANT [dir.], *op. cit.*, p. 243.

¹⁹ "Shall the Peace Conference Deserve Its Name?", *The Sun*, 3 août 1907.

²⁰ "The Futility of the Hague Conference Again Exhibited", The Sun, 29 septembre 1907.

Le journal et la caricature

Le recours à l'image permet de construire dans le temps « une représentation du monde d'autant plus efficace qu'elle se fabrique au rythme de l'actualité, c'est-à-dire de la vie²¹ ». La caricature politique propose une interprétation décalée de la réalité pour stimuler l'esprit critique du lecteur et l'inviter à mettre en question la relativité des représentations²². Apparu au début du XIX^e siècle, la caricature politique évolue vers le divertissement, en simplifiant son message et en l'autonomisant par rapport au texte²³.

Le journal parisien *Le Petit Journal* utilise le procédé de la caricature pour contester la deuxième Conférence de La Haye. C'est Henri Maigrot, connu sous le pseudonyme d'Henriot, qui est l'auteur des caricatures de ce journal. Dessinateur et caricaturiste français, il est né le 13 janvier 1857 à Toulouse et est mort le 10 août 1933 à Nesles-la-Vallée. Le 1^{er} avril 1899, il succède à Pierre Véron en tant que directeur du journal *Le Charivari* puis remplace le dessinateur Draner à *L'Illustration* jusqu'en 1931. Henri Maigrot possède sa propre rubrique au sein du quotidien *Le Petit Journal*: La semaine illustrée par Henriot. À l'aube de la deuxième Conférence de La Haye, il dessine plusieurs caricatures. Dans l'édition du 2 décembre 1906, Henri Maigrot publie une caricature représentant un homme d'un certain âge, qui s'apparente à un diplomate. Il inscrit en légende: « Prix de la Conférence de La Haye (500 000 francs): A celui qui trouvera le moyen de désinventer la poudre et inventera la pierre à émousser les sabres²⁴ ». Par cette caricature, à l'allure d'un avis de recherche, il dénonce les objectifs de la Conférence, qui vont à l'encontre du progrès technique et de l'innovation. Faire la paix reviendrait à abandonner toutes les découvertes qui ont été faites jusqu'à présent.

_

²¹ Fabrice Erre, « Poétique de l'image. 1. L'image dessinée », in Dominique Kalifa, Philippe Regnier, Marie-Ève Tehrenty & Alain Vaillant [dir.], *op. cit.*, p. 838.

²² *Ibid*.

²³ *Ibid.*, p. 843.

²⁴ « Mon concours n'est pas un concours ... par Henriot », *Le Petit Journal*, n° 16046, 2 décembre 1906.



Illustration 1 – Caricature faite par Henriot pour Le Petit Journal (2 décembre 1906).

Dans une deuxième caricature, publiée le 24 mars 1907, Henriot met en scène plusieurs hommes, environ cinq, à l'allure de diplomates, qui se bagarrent²⁵. Cette caricature est publiée durant les discussions ayant pour objet de savoir si la question de la limitation des armements doit être inscrite au programme de la deuxième Conférence de La Haye. Par ce dessin, Henriot manifeste contre les conférences pour la paix, qui peuvent provoquer des débordements. Une conférence pour la paix peut provoquer au contraire la guerre.

²⁵ « La semaine illustrée par Henriot », *Le Petit Journal*, n° 16158, 24 mars 1907.



Illustration 2 – Caricature faite par Henriot pour Le Petit Journal (24 mars 1907).

Dans une troisième caricature, représentant un cuirassé transformé en école de natation, Henriot ironise sur le désarmement général²⁶. La seule question qui lui vient à l'esprit est : que deviendrait les navires de guerre en cas de désarmement ? Cette caricature, publiée le 16 juin 1907, montre le peu d'intérêt porté aux vrais problèmes que pourrait engendrer le désarmement.

-

 $^{^{26}}$ « La semaine illustrée par Henriot », Le Petit Journal, n° 16242, 16 juin 1907.



Illustration 3 – Caricature faite par Henriot pour Le Petit Journal (16 juin 1907).

Ainsi, par ces caricatures, Henriot dénonce le danger que représente la deuxième Conférence de La Haye pour la paix des peuples, ironie du sort puisque cette conférence a pour objectif d'assurer la paix.

Le journal *La Croix* écrit :

C'est sans doute en vain que les membres de la Conférence se réunissent dans notre belle résidence royale pour y discuter sur une question aussi délicate : mais ... du moins ils s'amuseront²⁷.

En effet, le gouvernement néerlandais souhaite divertir les délégués après les jours de lourd travail qui les attendent.

 $^{^{27}}$ « Lettre de Hollande », *La Croix*, n° 7437, 28 juin 1907.

Les délégués : entre dîners, réceptions et excursions

Le 23 septembre 1899, le journal parisien *Le Temps* publie un article de Paul d'Estournelles de Constant, délégué français à la première Conférence de La Haye. Ce dernier reproche à la presse parisienne d'accorder une plus grande attention aux dîners, soirées et fêtes données en l'honneur du congrès, avec de nombreux détails et explications, qu'aux travaux de la conférence et aux délibérations des différentes commissions²⁸. Ces journaux décrédibilisent les délégués, qui ne pensent qu'aux réceptions et aux soirées auxquelles ils assistent, et non à leur mission principale : trouver des solutions pour faire régner la paix dans le monde.

Tout comme durant la première Conférence de La Haye, les délégués sont invités à de nombreux dîners, soirées et réceptions officielles. Vu de l'extérieur, ces divertissements ne favorisent pas la concentration nécessaire à une recherche efficace de moyens pour humaniser la guerre.

Les dîners entre délégués

De nombreux dîners sont organisés pour les délégués de la deuxième Conférence de La Haye. Ils sont assez fréquents et permettent d'échanger sur les positions des différentes nations. Ils permettent également aux délégués de s'accorder en amont sur les résolutions qui pourront, ou non, être prises lors des séances des commissions. La presse, et plus particulièrement la presse parisienne, informe de ces dîners. Dans son édition du 9 juillet 1907, le journal *Le Gaulois* parle du dîner de M. Léon Bourgeois et M. Paul d'Estournelles de Constant chez le ministre d'Allemagne à La Haye, avec le ministre des affaires étrangères, le baron Marschall et plusieurs autres délégués²⁹. De même, le journal *La Croix* annonce le banquet organisé par M. Léon Bourgeois le samedi 27 juillet 1907 où quatre-vingt-dix délégués sont invités³⁰. Ce même journal récapitule le nombre de dîners qui ont lieu durant la deuxième Conférence de La Haye. Au 21 septembre 1907, il y a déjà eu soixante-six dîners organisés³¹. Les États-Unis ont organisé treize dîners, l'Allemagne neuf, la France et le Brésil huit, l'Autriche sept, la République Argentine cinq, la Chine trois, la Russie, le Chili, le Pérou, la Colombie et la Turquie deux dîners ; la Suède, les Pays-Bas et Cuba, ont organisé chacun un dîner³². À la fin

²⁸ Stéphane TISON, op. cit., p. 202.

²⁹ « La Conférence de La Haye », *Le Gaulois*, « Dernière heure », n° 10860, 9 juillet 1907.

³⁰ « La Conférence de La Haye », *La Croix*, n° 7464, 30 juillet 1907.

³¹ « Les repas à La Haye », *La Croix*, « Gazette », n° 7509, 21 septembre 1907.

³² *Ibid*.

de la deuxième Conférence de La Haye, le nombre de dîners donnés en l'honneur des délégués s'élève à trois-cent-dix-sept³³. L'organisation de ces dîners engendrent un coût élevé : chaque dîner coûte en moyenne de vingt à trente francs par invité³⁴. Le menu le plus cher coûte quarante francs par couvert, vins non compris³⁵. Ces dîners tenus lors de la deuxième Conférence de La Haye ont coûté un total de 523 600 dollars³⁶. En plus des dîners entre délégués, ces derniers sont invités à des réceptions officielles, organisées par le gouvernement des Pays-Bas.

Les réceptions officielles

Le 2 juillet 1907, la reine Wilhelmine, reine des Pays-Bas, reçoit au Palais royal les premiers délégués à la deuxième Conférence de La Haye. M. de Nélidoff, président de la Conférence, présente les délégués individuellement à la reine. Les délégués sont ensuite reçus par Henri de Mecklembourg-Schwerin, prince consort des Pays-Bas. Les autres délégués devaient se rendre à une garden-party, annulée à cause du temps froid et douteux³⁷. Ils se rendent finalement à une réception au palais royal³⁸. Vingt jours plus tard, la reine Wilhelmine, organise un dîner de gala au palais d'Amsterdam, en l'honneur des délégués à la Conférence de La Haye³⁹. Avant le banquet, la reine remet à chaque délégué une médaille commémorative de la deuxième Conférence de la Paix. Sur un côté de cette médaille se trouve une représentation de la Salle des Chevaliers, avec un soleil levant, signifiant la Justice, et sur l'autre côté il y a une inscription avec la date de la Conférence. Après le dîner, la Reine Wilhelmine tient une réception, durant laquelle elle salue cordialement chaque délégué⁴⁰.

À l'occasion du congrès de Paris de 1856, le journal L'Illustration écrit le 16 février 1856 :

³⁶ "The dinners cost altogether \$523,600.", "Cost of Hague Conference", *The Sun*, 21 octobre 1907.

³³ "During the 127 days the Peace Conference here lasted the delegates had 317 dinners given in their honor, including those form the diplomatic body accredited to The Hague.", "Cost of Hague Conference", *The Sun*, 21 octobre 1907.

³⁴ « Les repas à La Haye », *La Croix*, « Gazette », n° 7509, 21 septembre 1907.

³⁵ *Ibid*.

³⁷ « La Conférence de La Haye », *Le Gaulois*, « À l'Extérieur », n° 10853, 2 juillet 1907.

³⁸ « La Conférence de la Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16256, 30 juin 1907.

³⁹ « Petites nouvelles de la nuit », *Le Gaulois*, n° 10861, 10 juillet 1907.

⁴⁰ "Entertains Peace Envoys", *The New York Times*, 23 juillet 1907, n° 18077.

« On sait bien que les congrès ne marchent jamais mieux que quand les délégués dansent. L'histoire de tous les temps prouve que le parquet des Grâces fut toujours utile à la diplomatie, ne serait-ce que pour dissimuler ses faux pas⁴¹. »

Les dîners et soirées font donc partie intégrante de la vie des délégués depuis le XIX^e siècle. Ce journal discrédite la diplomatie et ses nombreuses réceptions.

Les excursions

Une des nouveautés de la deuxième Conférence de La Haye est que les délégués sont invités à des excusions. Le gouvernement hollandais organise une excursion pour les délégués sur le Nieuwe-Waterweg, canal qui relie le Rhin à la mer du Nord. Durant cette excursion, les délégués visitent les villes de Maaslins, Vlaardingen, Schiedam et Rotterdam⁴². Ce voyage a pour objectif de donner aux hôtes étrangers l'impression d'une « Hollande pittoresque, commerciale et prospère⁴³ ». À Rotterdam, les délégués participent à une garden-party, organisée par la municipalité⁴⁴. Le *Petit Journal* commence son article décrivant l'excursion des délégués ainsi : « Aujourd'hui, la Conférence de la paix ne travaillait pas⁴⁵ ». Cette phrase peut être interprété comme une critique envers les nombreux divertissements qui s'offrent aux délégués de la Conférence.

Par la suite, le gouvernement belge invite les délégués à se rendre à Bruges pour visiter l'exposition de la Toison d'Or et inaugurer le canal maritime de Bruges⁴⁶. Les délégués s'y rendent par chemin de fer et par bateau. Le correspondant particulier du journal parisien *Le Temps* explique que tous les délégués ne prennent pas part au voyage à Bruges⁴⁷. Un certain nombre d'entre eux redoutent le lever matinal et les fatigues d'une longue journée d'excursion, commencée à sept heures et demie et prenant fin 'à minuit. D'autres s'abstiennent pour protester contre la perte d'une journée qui aurait dû être consacrée au travail⁴⁸. Il y a donc certains délégués qui n'approuvent pas tous les divertissements offerts. De plus, le terme « excursion » peut avoir une connotation négative, qui s'apparente à des vacances.

⁴¹ Jacques-Alain de SEDOUY, op. cit., p. 313.

⁴² « A La Haye », *Le Petit Journal*, « Dernières nouvelles », n° 16282, 26 juillet 1907.

⁴³ *Ibid*.

⁴⁴ *Ibid*.

⁴⁵ *Ibid*.

⁴⁶ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16835, 28 juillet 1907.

⁴⁷ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16839, 1er août 1907.

⁴⁸ *Ibid*.

Le lendemain, le 30 juillet 1907, a lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du Palais de la Paix⁴⁹. La cérémonie est présidée par M. de Nélifoff, en présence de nombreux invités et des membres de la Conférence, du corps diplomatique, des dignitaires de la cour, des ministres néerlandais, des députés, du Conseil municipal, de la presse étrangère et hollandaise⁵⁰. Le palais de la paix s'élève au milieu du parc, situé entre La Haye et Scheveningen, sur les plans de l'architecte français Louis Cordonnier, choisis après un concours auquel un grand nombre d'architectes ont participé⁵¹. Le Palais de la Paix est le siège de la Cour permanente d'arbitrage, instituée par la première Conférence de La Haye. L'idée d'un palais de la Paix date de 1900. Elle est proposée par le diplomate russe Frédédric Fromhold de Martens et le diplomate américain Andrew Dickson White. Ces deux hommes s'accordent sur la nécessité pour la Cour permanente d'arbitrage d'avoir ses propres locaux. M. White contacte à ce sujet son ami et bienfaiteur Andrew Carnegie, qui, en 1903, donne son accord pour une donation de 1,5 million de dollars pour la construction d'un temple de la paix hébergeant la cour d'arbitrage et une bibliothèque de droit international. Il créé en novembre 1903, la fondation Carnegie dédiée à la construction, la gestion et l'entretien d'un tribunal et d'une bibliothèque à l'attention de la cour permanente d'arbitrage. M. Van Karnebeek est le président du Comité directeur de la fondation Carnegie⁵². A l'occasion de la pose de la première pierre du palais de la Paix, la reine a nommé M. Carnegie grand-officier de l'ordre d'Orange-Nassau⁵³.

Ainsi, de nombreux jours sont occupés par des excursions et des cérémonies, au détriment de l'avancée des travaux des différentes commissions.

Le coût de la Conférence

La tenue de la deuxième Conférence de La Haye engendre de nombreux frais. Pour réunir la Conférence, le gouvernement néerlandais demande un crédit de cent mille florins. Ce dernier est accordé par la seconde Chambre des États-Généraux le 9 mai 1907, par soixante-sept voix contre sept⁵⁴. Ce crédit permet la réception des membres de la conférence de la paix.

⁴⁹ « La Conférence de la Haye », Le Temps, n° 16835, 28 juillet 1907.

⁵⁰ « La Conférence de La Haye », *La Croix*, n° 7465, 31 juillet 1907.

⁵¹ *Ibid*.

⁵² *Ibid*.

⁵³ « La Conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16839, 2 août 1907.

⁵⁴ « La conférence de La Haye », *Le Temps*, « Nouvelle de l'Étranger », n° 16757, 10 mai 1907.

Les dépenses générales supportées par les gouvernements pour la deuxième Conférence de La Haye s'élèvent à 2 970 000 dollars⁵⁵. Les communications par télégrammes représentent près de 38% des dépenses totales, soit 1 125 360 dollars.

Envoyer une délégation à la deuxième Conférence de La Haye a un certain coût pour les puissances. Le secrétaire d'État des États-Unis, Elihu Root, demande un crédit de 50 000 \$ pour permettre aux États-Unis d'être représentés à la deuxième Conférence de La Haye⁵⁶. Quant à la France, le gouvernement demande à la Chambre un crédit de 120.000 francs pour participation de la France à la Conférence de La Haye⁵⁷. Ainsi, les puissances réalisent des crédits pour envoyer des délégués à La Haye, qui enchaînent dîners, réceptions officielles et excursions.

Le journaliste au *Petit Journal*, Jean Lecoq, est très critique vis-à-vis des diplomates présents à La Haye, en disant que la première qualité d'un diplomate est d'avoir un bon estomac⁵⁸. Par la suite, il écrit :

« Peut-être n'empêchera-t-elle pas, dans l'avenir, les conflits entre les peuples, mais elle aura prouvé, du moins, que nos diplomates d'aujourd'hui savent manier, avec autant de dextérité que leurs devanciers ces armes éminemment diplomatiques qui sont la bonne cuisine et la bonne chère⁵⁹. »

Selon Jean Lecoq, la Conférence de La Haye n'a d'autres utilités que d'exhiber les différentes gastronomies.

La Conférence de La Haye est très critiquée par la presse parisienne et la presse newyorkaise en vue des nombreux frais qu'elle engendre et des résultats très mitigés obtenus.

Des résultats mitigés et non approuvés par tous

Le 18 octobre 1907 marque la fin des travaux de la deuxième Conférence de La Haye. Cette dernière est en charge d'une mission double : « d'une part, de rechercher les moyens de prévenir les conflits armés, et, d'autre part, dans le cas où la guerre éclate, d'en adoucir les

140

⁵⁵ "The general expenses sustained by the governments amounted to \$2,970,000 including \$1,125,360 spent for telegrams.", "Cost of Hague Conference", *The Sun*, 21 octobre 1907.

⁵⁶ "A letter was sent to the House of Representatives by Secretary Root today asking that \$50,000 be appropriate to enable the United States to be represented at the coming second peace conference at The Hague.", "\$50,000 to Send Delegates to Hague Conference", *The Sun*, 31 mars 1906.

⁵⁷ « Crédits supplémentaires », *Le Rappel*, « Les coulisses des Chambres », 6 juin 1907, n° 13600.

⁵⁸ « Propos d'actualité », *Le Petit Journal*, n° 16387, 8 novembre 1907.

⁵⁹ *Ibid*.

charges⁶⁰ ». Après cent-vingt-sept jours de discussions, les délégués parviennent à quelques résultats pratiques.

Les résultats concrets de la Conférence

Les résultats de la deuxième Conférence de La Haye sont inscrits au sein de l'Acte final de la Conférence, voté par quarante-deux États⁶¹. L'acte final est composé de treize conventions, de trois déclarations et de sept vœux⁶².

La première convention, signée par trente-et-un États, concerne le règlement pacifique des conflits internationaux⁶³. La deuxième, signée par vingt-sept États, traite de la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement des dettes contractuelles⁶⁴. La troisième convention, relative à l'ouverture des hostilités, est signée par trente-et-un États⁶⁵. La quatrième convention, signée par trente-deux États, concerne les lois et coutumes de la guerre sur terre⁶⁶. La cinquième convention statue sur les droits et les devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre⁶⁷. La sixième convention, signée par trente États, est relative au régime des navires de commerce ennemis au début des hostilités⁶⁸. La septième, relative à la transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre, est signée par vingt-neuf États⁶⁹. La huitième convention, signée par vingt-cinq États, est relative à la pose des mines sous-marines automatiques de contact⁷⁰. La neuvième concerne le bombardement par des forces navales en temps de guerre et est signée par vingt-neuf États⁷¹. La dixième convention, signée par trente-deux États, adapte à la guerre maritime les principes de la Convention de Genève⁷². La onzième apporte certaines restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime et est signée par vingt-neuf États⁷³. La douzième convention, signée par seulement vingt-deux États,

_

⁶⁰ « La clôture de la conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16919, 20 octobre 1907.

⁶¹ « Hollande », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 23 octobre 1907, n° 13739.

^{62 «} La clôture de la conférence de la Haye », Le Temps, n° 16919, 20 octobre 1907.

 $^{^{63}}$ « Hollande », Le Rappel, « Nouvelles de l'Étranger », 21 octobre 1907, n° 13737.

⁶⁴ Ibid.

^{65 «} Hollande », Le Rappel, « Nouvelles de l'Étranger », 23 octobre 1907, n° 13739.

⁶⁶ « Hollande », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 20 octobre 1907, n° 13736.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ « Hollande », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 23 octobre 1907, n° 13739.

⁶⁹ « Hollande », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 20 octobre 1907, n° 13736.

⁷⁰ *Ibid*.

⁷¹ « Hollande », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 23 octobre 1907, n° 13739.

⁷² « Hollande », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 20 octobre 1907, n° 13736.

⁷³ « Hollande », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 23 octobre 1907, n° 13739.

est relative à l'établissement d'une Cour internationale des prises⁷⁴. La treizième et dernière convention, signée par vingt-six États, concerne les droits et les devoirs des puissances neutres en cas de guerre maritime⁷⁵. Le journal parisien *Le Rappel* explique que s'il publie les textes des conventions signées cela occuperait environ quarante colonnes⁷⁶. Mais les journaux ne sont pas assez intéressés par la Conférence de La Haye pour lui dédier l'intégralité d'un numéro.

La déclaration relative à l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut des ballons est signé par vingt-deux États⁷⁷. Les deux autres déclarations concernent la question de l'arbitrage :

La conférence, se conformant à l'esprit d'entente et de concessions réciproques qui est l'esprit même de ses délibérations, a arrêté la déclaration suivante, qui, tout en réservant à chacune des puissances représentées le bénéfice de ses votes, leur permet à toutes d'affirmer les principes qu'elles considèrent comme unanimement reconnus :

Elle est unanime:

- 1° A reconnaître le principe de l'arbitrage obligatoire ;
- 2° A déclarer que certains différends, et notamment ceux relatifs à l'interprétation et à l'application des stipulations conventionnelles internationales, sont susceptibles d'être soumis à l'arbitrage obligatoire sans aucune restriction.

Elle est unanime enfin à proclamer que, s'il ne lui a pas été donné de conclure dès maintenant une convention en ce sens, les divergences d'opinion qui se sont manifestées n'ont pas dépassé les limites d'une controverse juridique, et qu'en travaillant ici ensemble pendant quatre mois, toutes les puissances du monde non seulement ont appris à se comprendre et à se rapprocher davantage, mais ont su dégager, au cours de cette longue collaboration, un sentiment très élevé du bien commun de l'humanité⁷⁸.

La deuxième Conférence de La Haye reconnaît officiellement le principe de l'arbitrage obligatoire et la possibilité de son application sans aucune restriction dans certains cas déterminés, mais ne parvient pas à déboucher sur la conclusion d'un traité mondial d'arbitrage obligatoire, qui n'est voté que par trente-deux nations et ne peut donc être inséré dans l'Acte final⁷⁹. La conférence adopte à l'unanimité la résolution suivante :

La deuxième conférence de la paix confirme la résolution adoptée par la conférence de 1899 à l'égard de la limitation des charges militaires ; et vu que les charges militaires se sont considérablement accrues dans presque tous les pays depuis ladite

⁷⁴ « Hollande », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 20 octobre 1907, n° 13736.

⁷⁶ « La Conférence de La Haye », *Le Rappel*, 21 octobre 1907, n° 13737.

⁷⁷ « Hollande », *Le Rappel*, « Nouvelles de l'Étranger », 23 octobre 1907, n° 13739.

⁷⁸ « La clôture de la conférence de la Haye », *Le Temps*, n° 16919, 20 octobre 1907.

⁷⁹ Jean-Michel GUIEU, op. cit., p. 102.

année, la conférence déclare qu'il est hautement désirable de voir les gouvernements reprendre l'étude sérieuse de cette question⁸⁰.

La question de la limitation n'est pas résolue mais les États s'engagent à étudier à nouveau cette question dans une prochaine conférence.

La deuxième Conférence de La Haye émet les vœux suivants :

1° La conférence recommande aux puissances signataires l'adoption du projet ci-annexé de convention pour l'établissement d'une cour de justice arbitrale, et sa mise en vigueur dès qu'un accord sera intervenu sur le choix des juges et la constitution de la cour ;

2° La conférence émet le vœu qu'en cas de guerre, les autorités compétentes, civiles et militaires, se fassent un devoir tout spécial d'assurer et de protéger le maintien des rapports pacifiques et notamment des relations commerciales et industrielles entre les populations des États belligérants et les pays neutres ;

3° La conférence émet le vœu que les puissances règlent, par des conférences particulières, la situation, au point de vue des charges militaires, des étrangers établis sur leurs territoires ;

4° La conférence émet le vœu que l'élaboration d'un règlement relatif aux lois et coutumes de la guerre maritime figure au programme de la prochaine conférence, et que dans tous les cas, les puissances appliquent, autant que possible, à la guerre sur mer, les principes de la convention relative aux lois et coutumes de la guerre sur terre ;

5° La conférence émet le vœu que chaque gouvernement signataire de la convention de la Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux contribue à l'édification du palais de la Paix par l'envoi des matériaux de construction, de décoration et des objets d'art représentant le plus pur spécimen de sa production nationale, de façon que ce palais, expression de la volonté et de l'espérance universelles, soit fait de la substance même de tous les pays.

Les vœux font apparaître toutes les difficultés rencontrées pendant la Conférence. En effet, les sujets n'étant pas résolus par les délégués sont relégués sous forme de vœux pour être étudiés lors d'une prochaine Conférence. Une troisième conférence de la paix pourrait avoir lieu d'ici une période analogue à celle qui s'est écoulée depuis la précédente conférence, à une date à fixer d'un commun accord entre les puissances. Les délégués insistent sur la nécessité de préparer les travaux de cette troisième conférence assez longtemps à l'avance « pour que ses délibérations se poursuivent avec l'autorité et la rapidité indispensables⁸¹ ». Pour atteindre ce but, les délégués estiment qu'il serait très désirable qu'environ deux ans avant l'époque probable

_

^{80 «} La clôture de la conférence de la Haye », Le Temps, n° 16919, 20 octobre 1907.

⁸¹ *Ibid*.

de la réunion, un comité préparatoire soit chargé par les gouvernements de recueillir les diverses propositions à soumettre à la conférence et de préparer un programme que les gouvernements arrêteraient assez tôt pour qu'il puisse être sérieusement étudié dans chaque pays⁸². Ce fonctionnerait éviterait un certain nombre de problèmes rencontrés lors de la deuxième Conférence de La Haye.

Les conventions adoptées par la deuxième Conférence de La Haye ne le sont pas réellement. En effet, il y a un grand nombre de réserves et d'abstentions, qui en annulent la valeur pratique. Les conventions n'apportent à l'état de choses actuel que des améliorations partielles et discutables⁸³. L'application des textes ne sera qu'indécise. Le journal parisien *Le Temps* déclare que les résultats de la conférence sont « bien médiocres⁸⁴ » et qu'il ne faut pas en attendre des progrès pratiques, immédiatement réalisables. Finalement, il y a, après la deuxième Conférence de la Haye, exactement autant de risques de guerre qu'auparavant⁸⁵. La paix n'est ni plus sûre ni moins sûre aujourd'hui qu'hier.

Des résultats remis en cause

« Fiasco » est le terme employé par la presse de toute l'Europe pour décrire la conférence de La Haye ⁸⁶. Le *Times*, journal britannique, sous le titre « Le fiasco de La Haye », dit que « la conférence est enterrée, et que les oraisons funèbres prononcées sur l'auguste cadavre ont résonné aux oreilles des assistants presque comme une raillerie pour le défunt ⁸⁷ ». Dans un article sur le bilan de la Conférence de La Haye, René d'Aral, journaliste au journal parisien *Le Gaulois* écrit :

J'éprouve, je l'avoue, quelque hésitation à parler ici de la conférence de La Haye. Je n'ignore point, hélas l'indifférence polie qu'on lui témoigne, les sourires narquois qu'elle appelle. Cette pauvre conférence a perdu tout son prestige⁸⁸.

83 « Après la conférence de la Haye », Le Temps, « Bulletin de l'Étranger », n° 16920, 21 octobre 1907.

⁸² Ibid.

⁸⁴ *Ibid*.

⁸⁵ Ibid

⁸⁶ "Fiasco is the word which is used by the press of all Europe to describe the Hague conference.", "Fiasco at The Hague", *The Sun*, 20 octobre 1907.

⁸⁷ « La Conférence de La Haye », *Le Rappel*, 21 octobre 1907, n° 13737.

^{88 «} Le bilan de la Conférence de La Haye », Le Gaulois, « À l'Extérieur », n° 10947, 4 octobre 1907.

Le journaliste a de la peine à parler de cette conférence, qui se révèle être un échec aux yeux des différents peuples. De même, le journal new-yorkais *The Evening Post* publie un article bilan sur les travaux de la deuxième Conférence de La Haye. L'article se finit ainsi :

A certains égards, la Conférence de La Haye s'achève aujourd'hui sur un échec ; mais rien n'est un échec qui ne laisse aux hommes sérieux que le désir de se battre mieux⁸⁹.

Ce journal est à la fois pessimiste et optimiste : la deuxième Conférence de La Haye s'avère être un échec mais cet échec permet tout de même d'envisager une poursuite de la réflexion sur les enjeux de la guerre.

Les journaux parisiens et new-yorkais vantent les mérites de leur délégation respective. Le journal parisien *Le Temps* félicite Léon Bourgeois pour son travail. Il a, cette fois-ci comme la précédente, évité les écueils, ménagé les amours-propres, rédigé des ordres du jour qui apaisent les conflits, « mérité les éloges publics de tous ses collègues sans exception⁹⁰ ». Le président de la délégation française a fait preuve en cette occasion, en même temps que d'un grand talent, « d'un dévouement et d'une abnégation louables⁹¹ ». De même, le journal new-yorkais *The Evening Post* publie que la délégation des États-Unis s'est distinguée et a fait briller son pays en défendant vigoureusement les positions avancées des partisans de la paix⁹². Il ajoute que M. Choate et le général Porter ont exposé et défendu avec beaucoup de compétences les instructions qu'ils ont reçu par leur gouvernement⁹³. Le journal est fier des comportements de la délégation des États-Unis, qui a défendu de façon convaincante le projet d'une cour internationale chargée de statuer judiciairement sur les différends entre nations, qui n'a pas été adopté définitivement.

Le journal *The Evening Post* conclut :

La première assemblée de La Haye a réglementé la guerre terrestre, pour que la prochaine grande guerre se décide sur mer. La deuxième conférence de La Haye vient

0

⁸⁹ "In some respects, and especially as compared with the high hopes of lovers of their kind, the Hague Conference adjourns today as a failure; but nothing is a failure which leaves earnest men only baffled in order to fight better.", "The end at The Hague", *The Evening Post*, 18 octobre 1907.

^{90 «} Après la conférence de la Haye », Le Temps, « Bulletin de l'Étranger », n° 16920, 21 octobre 1907.

⁹¹ *Ibid*.

⁹² "Our own delegation has won personal distinction and reflected luster upon their country by their stout championship of the advanced positions of peace-advocates.", "The end at The Hague", *The Evening Post*, 18 octobre 1907.

⁹³ "Mr. Choate and Gen. Porter have most ably expounded and defended the humane views with which President Roosevelt and Secretary Root, by their instructions, identified this Government.", *Ibid*.

juste de finir de réglementer la guerre maritime, pour découvrir que les avions et les sous-officiers mèneront très probablement les batailles de l'avenir⁹⁴.

Ainsi, les congrès pour la paix sont toujours en retard sur leur temps et leur utilité est amoindrie.

.

⁹⁴ "It is always the fate of peace congresses to be behind the times. The first Hague assembly regulated land warfare, only to have the next great war decided on sea. The second Hague Conference has just finished regulating maritime warfare, only to find that aeroplanes and underclassmen will most probably fight out the battles of the future.", *The Evening Post*, 31 octobre 1907.

Conclusion

Influencé par les membres de la conférence interparlementaire de Saint Louis, le président des États-Unis, Théodore Roosevelt, prend l'initiative d'inviter les puissances signataires de l'Acte général de La Haye du 29 juillet 1899 à une nouvelle conférence de la paix. Cette initiative est très commentée par la presse parisienne et la presse new-yorkaise mais elle perçue comme inopportune en vue de la guerre russo-japonaise. Les journaux interrogent les intentions de Theodore Roosevelt et perçoivent l'initiative comme une manœuvre électorale, politique et commerciale. Néanmoins, à la fin de la guerre russo-japonaise, le tsar Nicolas II reprend l'initiative de la convocation d'une deuxième Conférence de La Haye. Cette dernière a pour objectif de poursuivre les travaux de la première Conférence de La Haye, qui a adopté quelques résultats concrets, notamment concernant le règlement pacifique des conflits internationaux. Elle réunit les plénipotentiaires de quarante-quatre États et met en scène de nouveaux acteurs, notamment les Républiques sud-américaines, qui avaient été ignorées jusqu'alors. Son programme cherche à résoudre les problèmes engendrés par les derniers conflits, comme la question des droits et des devoirs des neutres. Elle s'inscrit dans un contexte international propice au pacifisme, où une multitude de conférences pour la paix se réunissent, engendrant son report du fait de la tenue d'autres conférences, comme la conférence de Genève et la conférence panaméricaine. Ainsi, la deuxième Conférence de La Haye continue l'œuvre de la première, tout en prenant sa propre direction.

La deuxième Conférence de La Haye, tout comme la première, est très suivie par la presse quotidienne parisienne et new-yorkaise, qui connaît un véritable âge d'or grâce aux progrès techniques. L'augmentation des tirages et l'expansion du lectorat entraînent une démocratisation de la presse. Désormais, l'information prime sur la critique : l'enjeu des grands quotidiens est de diffuser les nouvelles plus vite et plus loin. L'ensemble des titres parisiens et new-yorkais étudiés s'intéressent de près à la deuxième Conférence de La Haye, avec plus ou moins d'intérêts en fonction du type de journal (quotidien grand public, quotidien sérieux, quotidien politique ...) et en fonction de l'avancée de la Conférence. Des journalistes du monde entier viennent à La Haye pour couvrir la Conférence. Néanmoins, ces derniers, n'étant acceptés que très rarement aux séances, doivent renouveler leurs pratiques journalistiques. Ils font appel aux services des agences d'information, comme l'Agence Havas à Paris et la *New York Associated Press* à New-York. Le huis-clos partiel entraîne l'usage intensif de dépêches d'agences, engendrant une standardisation des informations ainsi qu'une anonymisation

croissante des articles. Elles imposent une certaine mutation de l'écriture journalistique qui provoque un recul de la presse d'opinion.

La presse parisienne et la presse new-yorkaise partagent les débats et les tensions qui émergent autour de la Conférence. Cela commence avec le programme de la Conférence, qui est très discuté. Certaines puissances souhaitent voir le programme complété par d'autres questions, notamment la limitation des armements soutenue fermement par la Grande-Bretagne, ou encore la doctrine Drago défendue par les États-Unis. Afin de déterminer de façon définitive les questions à résoudre lors de la deuxième Conférence de La Haye, le tsar Nicolas II charge Frédéric Fromhold de Martens, diplomate russe, de se rendre dans les différents pays européens pour discuter du programme de la Conférence. Le bilan de son périple est mitigé à cause de la position défensive de l'Allemagne. Le travail des quatre commissions est marqué par l'opposition constante entre l'Angleterre et l'Allemagne. La deuxième Conférence de La Haye voit clairement l'émergence de deux blocs qui s'affrontent : d'un côté la Triple Alliance menée par l'Allemagne, de l'autre la Triple Entente menée par l'Angleterre et la France. Ces travaux sont très contestés par la presse parisienne et la presse new-yorkaise, qui publient des articles dénigrant la conférence, les délégués qui se divertissent au lieu de travailler sur les questions de la paix, et les résultats décevants. Malgré tout, la deuxième Conférence de La Haye fait quelques progrès : un certain nombre de conventions sont adoptées, comme l'adaptation à la guerre maritime de la Convention de Genève.

Ainsi, la première et la deuxième Conférence de La Haye, même si elles ne règlent pas la question de la réduction des armements, sont des instruments de progrès pour le règlement pacifique des différends internationaux et l'humanisation de la guerre¹. Elles permettent de surmonter des crises grâce à l'arbitrage international, qui est enfin reconnu et codifié. Elles sont à l'origine de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, encore en activité aujourd'hui. Les conventions adoptées suite à la deuxième Conférence de La Haye ne font qu'affiner et préciser les principes reconnus alors ou les adapter aux changements intervenus dans la conduite et la technologie de la guerre². De plus, elles jettent les bases d'un nouveau système international fondé sur le droit. Il ne faut donc pas minimiser l'importance de ces deux conférences. En faisant place à de nouveaux acteurs et pratiques diplomatiques, elles inaugurent l'ère des grandes conférences internationales et du multilatéralisme institutionnalisé. Ce fut l'occasion

¹ Stéphane TISON, op. cit., p. 43.

² *Ibid*.

pour les diplomates, les experts militaires et les juristes, de travailler ensemble pendant plus de quatre mois sur des solutions pour prévenir les conflits armés et humaniser la guerre³.

La deuxième Conférence de La Haye recommande la convocation d'une troisième conférence internationale. Elle est prévue pour l'année 1915 mais elle ne pourra avoir lieu à cause de la première guerre mondiale⁴. Ainsi, l'histoire nous montre que vouloir établir une paix perpétuelle en Europe et dans le monde, comme le souhaitent les pacifistes, paraît du domaine de l'utopie. En témoigne la situation mondiale actuelle avec de nombreux conflits, qui ont du mal à être résolus, comme celui entre la Russie et l'Ukraine ...

³ Verdiana GROSSI, op. cit., p. 339.

⁴ Stéphane TISON, op. cit., p. 43.

Sources

ARTICLES DE PRESSE PARISIENNE (854 articles)

LA CROIX, du 21 octobre 1904 au 18 octobre 1907, 192 articles.

LE GAULOIS, du 21 octobre 1904 au 18 octobre 1907, 95 articles.

LE PETIT JOURNAL, du 21 octobre 1904 au 18 octobre 1907, 139 articles.

LE RAPPEL, du 21 octobre 1904 au 18 octobre 1907, 141 articles.

LE TEMPS, du 21 octobre 1904 au 18 octobre 1907, 287 articles.

ARTICLES DE PRESSE NEW-YORKAISE (498 articles)

THE NEW-YORK POST, du 21 octobre 1904 au 18 octobre 1907, 64 articles.

THE NEW-YORK SUN, du 21 octobre 1904 au 18 octobre 1907, 204 articles.

THE NEW-YORK TIMES, du 21 octobre 1904 au 18 octobre 1907, 196 articles.

THE NEW-YORK WORLD, du 21 octobre 1904 au 18 octobre 1907, 34 articles.

Bibliographie

HISTOIRE DE LA PRESSE

HISTOIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

- ALBERT, Pierre, Histoire de la presse, Paris, PUF, 2010.
- BELLANGER, Claude, *Histoire générale de la presse française, tome 3 : de 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1972.
- BOYD-BARRETT, Oliver & PALMER, Michael, Le Trafic des nouvelles. Les agences mondiales d'information, Paris, Alain Moreau, 1981.
- CHARLE, Christophe, Le Siècle de la presse (1830-1939), Paris, Le Seuil, 2004.
- CORNU, Daniel, Journalisme et vérité. Pour une éthique de l'information, Genève, Labor et Fides, 1994.
- DELPORTE, Christian, BLANDIN, Claire & ROBINET, François, *Histoire de la presse en France XX^e XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2016.
- KALIFA, Dominique, REGNIER, Philippe, TEHRENTY, Marie-Ève et VAILLANT, Alain [dir.], La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIXe siècle, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.
- KAMGUIA KOUMCHOU, Edmond, Le journalisme du carton rouge, L'Etincelle d'Afrique, 2003.
- MARTIN, Laurent, La Presse écrite en France au XX^e siècle, Paris, Livre de Poche, 2005.
- MARTIN, Marc, Médias et journalistes de la République, Paris, Odile Jacob, 1997.
- MOLLIER, Jean-Yves, SIRINELLI, Jean-François & VALLOTTON, François [dir.], Culture de masse et culture médiatique en Europe et dans les Amériques 1860-1940, Paris, PUF, 2006.
- MUHLMANN, Géraldine, *Une histoire politique du journalisme (XIX^e XX^e siècle)*, Paris, Le Monde/Presses Universitaires de France, 2004.
- THERENTY, Marie-Ève, La littérature au quotidien, Poétiques journalistiques au XIX^e siècle, Paris, Le Seuil, 2007.
- THERENTY, Marie-Ève & VENAYRE, Sylvain [dir.], Le monde à la une, Paris, Anamosa, 2021.

HISTOIRE DE LA PRESSE ETATSUNIENNE

BORCHARD, Gregory A., A Narrative History of the American Press, Londres, Routledge, 2018.

DAVIS, Elmer H., *History of the New York Times*, 1851-1921, New York, The New York Times, 1921.

- EMERY, Edwin, *The Press and America*, *An Interpretative History of the Mass Media*, Upper Saddle River, Prentiss Hall, 1972.
- NORD, David Paul, Communities of Journalism: A History of American Newspapers and Their Readers, Champaign, University of Illinois Press, 2001.
- SCHUDSON, Michael, Discovering the News: A Social History of American Newspapers, New York, Basic Books, 1981.
- SINCLAIR, Upton, *The brass check: a study of American journalism*, Champaign, University of Illinois Press, 2002.
- TUCHER, Andie, Froth and Scum: Truth, Beauty, Goodness, and the Ax Murder in America's First Mass Medium, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1994.
- VAUGHN, Stephen L., Encyclopedia of American journalism, Londres, Routledge, 2009.

HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

OUVRAGE GENERAL

- MOUGEL, François-Charles & PACTEAU, Séverine, *Histoire des relations internationales, de* 1815 à nos jours, Paris, PUF, 2018.
- RENOUVIN, Pierre & DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Armand Colin, 1964.

HISTOIRE DES RELATIONS EUROPEENNES

- DUROSELLE, Jean-Baptiste, L'Europe de 1815 à nos jours, Vie politique et relations internationales, Paris, PUF, 1992.
- NIESS, Alexandre, « Introduction », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 26, n° 2, 2017.
- SEDOUY (de), Jacques-Alain, *Le Concert européen, Aux origines de l'Europe, 1814-1914*, Paris, Fayard, 2009.
- SOUTOU, Georges-Henri, L'Europe de 1815 à nos jours, Paris, PUF, 2009.

HISTOIRE DE LA POLITIQUE ETRANGERE DES ÉTATS-UNIS

AVENEL, Jean David, La guerre Hispano-Américaine de 1898. La naissance de l'Impérialisme américain, Paris, Economica, 2007.

- LACOSTE, Yves, « Les États-Unis et le reste du monde », Hérodote, n° 109, 2003.
- LACROIX, Jean-Michel, Histoire des États-Unis, Paris, PUF, 2006.
- LEFEBVRE, Maxime, La politique étrangère américaine, Paris, PUF, 2018.
- NOUAILHAT, Yves-Henry, Les États-Unis et le monde de 1898 à nos jours, Paris, Armand Colin, 1997.
- PORTES, Jacques, Histoire des États-Unis. De 1776 à nos jours, Paris, Armand Colin, 2017.
- RICARD, Serge, *Théodore Roosevelt : principes et pratique d'une politique étrangère*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence Aix-Marseille, 1991.
- SCHOELL, Franck Louis, Histoire des États-Unis, Lausanne, Payot, 1965.

HISTOIRE DE LA POLITIQUE ETRANGERE FRANÇAISE

- COSSON, Olivier, *Préparer la Grande Guerre. L'armée française et la guerre russo-japonaise* (1899-1914), Paris, Indes savantes, 2013.
- Doïse, Jean & Vaïsse, Maurice, *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire* 1871 1991, Paris, Seuil, 1992.
- LEFEBVRE, Maxime, La politique étrangère de la France, Paris, PUF, 2019.
- JEANNESSON, Stanislas, « Diplomatie et politique étrangère de la France contemporaine : un bilan historiographique depuis 1990 », *Histoire, économie & société*, vol. 31 année, n° 2, 2012.

HISTOIRE DU PACIFISME EUROPEEN

- BARCELO, Laurent, « "Pro Patria Per Orbis Concordiam" Paul d'Estournelles de Constant et la conciliation internationale », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 100, n° 1, 1993. pp. 129-141.
- BEALES, A.C.F, A Short Account of the Organised Movements for International Peace, London, Bell, 1931.
- COOPER, Sandi E., *Patriotic pacifism: Waging war on war in Europe 1815-1914*, Oxford, Oxford University Press, 1991.
- COSTA BONA, Enrica, « Les événements de l'année aux congrès universels de la paix (1889-1914) », Cahiers de la Méditerranée, n° 91, 2015.
- DUELLFER, Jost, Regeln gegen den Krieg? Die Haager Friedenskonferenzen von 1899 bis 1907 in der internationalen Politik, Berlin, Frankfurt, Ullstein, 1981.
- GROSSI, Verdiana, Le Pacifisme européen, 1889-1914, Bruxelles, Bruylant, 1994.

- GUIEU, Jean-Michel, « De la "paix armée" à la paix "tout court", la contribution des pacifistes français à une réforme du système international, 1871-1914 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin, vol. 32, n*° 2, 2010, p. 81-109.
- HERZ, Ulrich, The International Peace Bureau: History, Aims, Activities, Genève, 1969.
- JEANNESSON, Stanislas, « Léon Bourgeois aux conférences de La Haye de 1899 et 1907 : solidarisme et démocratisation des relations internationales », *Histoire*, économie & société, vol. 33e année, n° 2, 2014, p. 107-120.
- JEANNESSON, Stanislas, « Les conférences internationales de La Haye, 1899 et 1907 », Encyclopédie d'Histoire Numérique de l'Europe, 2020.
- MERIGNHAC, Alexandre, « La deuxième Conférence internationale de la paix : conférence de La Haye de 1907 », *Revue du Service de l'Intendance*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1908.
- MERLE, Marcel, Pacifisme et internationalisme, Paris, A. Colin, 1966.
- POUSTOGAROV, Vladimir V., Au service de la paix : Frédéric de Martens et les conférences internationales de la Paix de 1899 et 1907 : biographie d'un juriste et diplomate russe, traduit par Maud Mabillard et al., École de traduction et d'interprétation de l'université de Genève, Genève, 1999.
- SANTAMARIA, Yves, Le Pacifisme, une passion française, Paris, Armand Colin, 2005.
- TARDIEU, André, « La Conférence de La Haye », Revue des Deux Mondes, tome 39, 1907.
- TISON, Stéphane, Paul d'Estournelles de Constant Concilier les nations pour éviter la guerre (1878-1924), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.
- Vaïsse, Maurice (dir.), Le Pacifisme en Europe des années 1920 aux années 1950, Bruxelles, Bruylant, 1993.
- ZARJEVSKI, Yefime, *La Tribune de Peuples, Histoire de l'Union interparlementaire 1889-1999*, Payot, Lausanne, 1989.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

- CHOUKROUNE, Leïla, « La négociation diplomatique dans le cadre du règlement pacifique des différends. Théorie et pratique du droit international », *Hypothèses*, vol. 4, n° 1, 2001, pp. 151-162.
- FERRAGU, Gilles, « Philosophie et diplomatie : le Saint-Siège et l'invention du concept de "puissance morale" », *Histoire, économie & société*, vol. 33e année, n° 2, 2014, pp. 95-106.
- MELTZ, Renaud, DASQUE, Isabelle, « Pour une histoire culturelle de la diplomatie. Pratiques et normes diplomatiques au XIXe siècle », *Histoire*, *économie & société*, vol. 33e année, n° 2, 2014, pp. 3-16.

METHODOLOGIE

HISTOIRE COMPAREE

- ATSMA, Hartmut & BURGUIERE, André [dir.], Marc Bloch aujourd'hui. Histoire comparée & Sciences sociales, Paris, EHESS, 1990.
- BLOCH, Marc, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », Revue de synthèse historique, décembre 1928.
- CHARLE, Christophe, La Crise des sociétés impériales (1900-1940). Essai d'histoire sociale comparée de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne, Paris, Seuil, 2001.
- CHARLE, Christophe, Les Intellectuels en Europe au xix^e siècle. Essai d'histoire comparée, Paris, Seuil, 1996.
- DELALANDE, Nicolas, JOYEUX-PRUNEL, Béatrice, SINGARAVELOU, Pierre & VINCENT, Marie-Bénédicte [dir.], *Dictionnaire historique de la comparaison*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020.
- ESPAGNE, Michel, « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, n° 17, septembre 1994, p. 112-121.
- JULIEN, Élise, « Le comparatisme en histoire. Rappels historiographiques et approches méthodologiques », *Hypothèses*, vol. 8, n° 1, 2005, p. 191-201.
- WERNER, Michael & ZIMMERMANN, Bénédicte [dir.], De la comparaison à l'histoire croisée, Paris, Seuil, 2004.

La balle humanitaire

- DAIMARU, Ken, « Entre blessures de guerre et guerre des blessures : la "balle humanitaire" en débat en Europe et au Japon, 1890-1905 », *Le Mouvement Social*, vol. 257, n° 4, 2016, pp. 93-108.
- OGSTON, Alexander, « Continental Criticism of English Rifle Bullets », *The British Medical Journal*, vol. 1, n° 1995, 1899.

<u>Autres</u>

- GRISET, Pascal (dir.), Les ingénieurs des Télécommunications dans la France contemporaine : Réseaux, innovation et territoires (XIXe-XXe siècles). Colloque des 21 et 22 octobre 2010, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2013.
- PICTET, Jean S., « The New Geneva Conventions for the Protection of War Victims », *The American Journal of International Law*, vol. 45, n° 3, 1951.

ZWEIG, Stefan, Le Monde d'hier. Souvenirs d'un Européen, Paris, Belfond, 1982.

Table des annexes

Annexe 1 : Circulaire du 31 octobre 1904 de John Hay	15	58
Annexe 2 : Moyenne du nombre de mots par article		

Annexe 1 : Circulaire du 31 octobre 1904 de John Hay

Version originale:

Department of State Washington, December 16th, 1904.

To the representatives of the United States accredited to the Governments signatories to the acts of The Hague conference, 1899:

Sir: By the circular instruction dated October 21, 1904, the representatives of the United States accredited to the several Governments which took part in the peace conference held at The Hague in 1899, and which joined in signing the act thereof, were instructed to bring to the notice of those Governments certain resolutions adopted by the Interparliamentary Union at its annual conference held at St. Louis in September last, advocating the assembling of a second peace conference to continue the work of the first, and were directed to ascertain to what extent those Governments were disposed to act in the matter.

The replies so far received indicate that the proposition has been received with general favor. No dissent has found expression. The Governments of Austro-Hungary, Denmark, France, Germany, Great Britain, Italy, Luxembourg, Mexico, The Netherlands, Portugal, Rumania, Spain, Sweden and Norway, and Switzerland exhibit sympathy with the purposes of the proposal, and generally accept it in principle, with a reservation in most cases of future consideration of the date of the conference and the programme of subjects for discussion.

The replies of Japan and Russia conveyed in like terms a friendly recognition of the spirit and purposes of the invitation, but on the part of Russia the reply was accompanied by the statement that, in the existing condition of things in the Far East, it would not be practicable for the Imperial Government, at this moment, to take part in such a conference. While this reply, tending as it does to cause some postponement of the proposed second peace conference, is deeply regretted, the weight of the motive which induces it is recognized by this Government, and probably, by others. Japan made the reservation only that no action should be taken by the conference relative to the present war.

Although the prospect of an early convocation of an august assembly of representatives of the nations in the interests of peace and harmony among them is deferred for the time being, it may be regarded as assured so soon as the interested powers are in position to agree upon a date and place of meeting, and to join in the formulation of a general plan for discussion. The President is much gratified at the cordial reception of his overtures. He feels that in eliciting the common sentiment of the various Governments in favor of the principle involved, and of the objects sought to be attained, a notable step has been taken toward eventual success.

Pending a definite agreement for meeting when circumstances shall permit, it seems desirable that a comparison of views should be had among the participants as to the scope and matter of the subjects to be brought before the second conference. The invitation put forth by the Government of the United States did not attempt to do more than indicate the general topics which the final act of the first conference of The Hague relegated, as unfinished matters, to consideration by a future conference – adverting, in connection with the important subject of the inviolability of private

property in naval warfare, to the like views expressed by the Congress of the United States in its resolution adopted April 28, 1904, with the added suggestion that it may be desirable to consider and adopt a procedure by which States non-signatory to the original acts of The Hague Conference may become adhering parties.

In the present state of the project, this Government is still indisposed to formulate a programme. In view of the virtual certainty that the President's suggestion of The Hague as the place of meeting of a second peace conference will be accepted by all the interested Powers, and in view also of the fact than an organized representation of the signatories of the acts of 1899 now exists at that capital, this Government feels that it should not assume the initiative in drawing up a programme, nor preside over the deliberations of the signatories in that regard. It seems to the President that the high task he undertook in seeking to bring about an agreement of the Powers to meet in a second peace conference is virtually accomplished so far as it is appropriate for him to act, and that, with the general acceptance of his invitation in principle, the future conduct of the affair may fitly follow its normal channels.

To this end it is suggested that the further and necessary interchange of views between the signatories of the acts of 1899 be effected through the international bureau under the control of the permanent administrative council of The Hague. It is believed that in this way, by utilizing the central representative agency established and maintained by the powers themselves, an orderly treatment of the preliminary consultations may be insured, and the way left clear for the eventual action of the Government of the Netherlands in calling a renewed conference to assemble at The Hague, should that course be adopted.

You will bring this communication to the knowledge of the minister for foreign affairs and invite consideration of the suggestions herein made.

I am sir.

Your obedient servent, John Hay¹.

Version traduite:

Département d'État Washington, le 16 décembre 1904.

Aux représentants des États-Unis accrédités auprès des Gouvernements signataires des actes de la conférence de La Haye, 1899 :

Monsieur : Par l'instruction circulaire du 21 octobre 1904, les représentants des États-Unis accrédités auprès des divers gouvernements qui ont pris part à la conférence de la paix tenue à La Haye en 1899 et qui ont signé l'acte de cette conférence, ont été chargés de porter à la connaissance de ces gouvernements certaines résolutions adoptées par l'Union interparlementaire à sa conférence annuelle tenue à Saint-Louis en septembre dernier, préconisant la réunion d'une

¹ "Next Peace Conference", The Evening Post, 23 décembre 1904.

seconde conférence de la paix pour poursuivre l'œuvre de la première, et ont été chargés de s'assurer dans quelle mesure ces gouvernements étaient disposés à agir en la matière.

Les réponses reçues jusqu'à présent indiquent que la proposition a été accueillie avec une faveur générale. Aucune dissidence n'a trouvé à s'exprimer. Les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Luxembourg, du Mexique, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, de la Suède, de la Norvège et de la Suisse ont manifesté leur sympathie pour les objectifs de la proposition et l'acceptent généralement en principe, sous réserve, dans la plupart des cas, d'un examen ultérieur de la date de la conférence et du programme des sujets à discuter.

Les réponses du Japon et de la Russie expriment dans les mêmes termes une reconnaissance amicale de l'esprit et des buts de l'invitation, mais la réponse de la Russie est accompagnée d'une déclaration selon laquelle, dans l'état actuel des choses en Extrême-Orient, il ne serait pas possible pour le gouvernement impérial, à l'heure actuelle, de prendre part à une telle conférence. Bien que cette réponse, qui tend à provoquer l'ajournement de la deuxième conférence de paix proposée, soit profondément regrettée, le poids du motif qui l'inspire est reconnu par ce gouvernement et probablement par d'autres. Le Japon a seulement fait la réserve qu'aucune action ne devrait être prise par la conférence en ce qui concerne la guerre actuelle.

Bien que la perspective d'une convocation rapide d'une auguste assemblée de représentants des nations dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie entre elles soit différée pour le moment, elle peut être considérée comme assurée dès que les puissances intéressées seront en mesure de convenir d'une date et d'un lieu de réunion, et de se joindre à la formulation d'un plan général de discussion. Le Président est très satisfait de l'accueil cordial réservé à ses ouvertures. Il estime qu'en suscitant le sentiment commun des divers gouvernements en faveur du principe en cause et des objectifs à atteindre, un pas important a été fait vers un succès éventuel.

En attendant qu'un accord définitif soit conclu pour se réunir lorsque les circonstances le permettront, il semble souhaitable que les participants comparent leurs points de vue sur l'étendue et la matière des sujets à soumettre à la deuxième conférence. L'invitation présentée par le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas cherché à faire plus qu'indiquer les sujets généraux que l'acte final de la première conférence de La Haye a renvoyé, comme questions inachevées, à l'examen d'une conférence future - en mentionnant, à propos de l'important sujet de l'inviolabilité de la propriété privée dans la guerre navale, aux vues similaires exprimées par le Congrès des États-Unis dans sa résolution adoptée le 28 avril 1904, avec la suggestion supplémentaire qu'il pourrait être souhaitable d'envisager et d'adopter une procédure par laquelle les États non signataires des actes originaux de la Conférence de La Haye pourraient devenir des parties adhérentes.

Dans l'état actuel du projet, ce Gouvernement est encore indisposé à formuler un programme. Compte tenu de la quasi-certitude que la suggestion du Président de désigner La Haye comme lieu de réunion d'une seconde conférence de paix sera acceptée par toutes les puissances intéressées, et compte tenu également du fait qu'il existe actuellement dans cette capitale une représentation organisée des signataires des actes de 1899, ce Gouvernement estime qu'il ne doit pas prendre l'initiative d'établir un programme, ni présider aux délibérations des signataires à cet égard. Il semble au Président que la haute tâche qu'il a entreprise en cherchant à amener les Puissances à s'entendre pour se réunir dans une seconde conférence de

paix est virtuellement accomplie dans la mesure où il est approprié pour lui d'agir, et que, avec l'acceptation générale de son invitation en principe, la conduite future de l'affaire peut suivre son cours normal.

A cette fin, il est suggéré que les échanges de vues ultérieurs et nécessaires entre les signataires des actes de 1899 soient effectués par l'intermédiaire du bureau international placé sous le contrôle du Conseil administratif permanent de La Haye. Nous pensons que de cette manière, en utilisant l'agence représentative centrale établie et maintenue par les puissances elles-mêmes, un traitement ordonné des consultations préliminaires peut être assuré, et que la voie est libre pour l'action éventuelle du Gouvernement des Pays-Bas en appelant une nouvelle conférence à se réunir à La Haye, si cette voie est adoptée.

Vous porterez cette communication à la connaissance du ministre des affaires étrangères et l'inviterez à prendre en considération les suggestions qui y sont faites.

Je suis Monsieur.

Votre obéissant serviteur, John Hay.

Cette circulaire de John Hay, secrétaire du département d'État des États-Unis, datant du 31 octobre 1904, est retransmise par le journal *The Evening Post* le 23 décembre 1904. Cette circulaire contient l'invitation des États-Unis à prendre part à une nouvelle Conférence pour la paix.

Annexe 2 : Moyenne du nombre de mots par article

	Presse parisienne					
	Le Petit Journal	Le Temps	Le Gaulois	La Croix	Le Rappel	
Moyenne nombre mots par article	222,2	362,6	223,8	161,8	198,1	

The New-York Times	The New-York Times					
367,4	448,3	376,5	167,6	280,92		

Ce tableau montre la moyenne du nombre de mots par article en fonction des titres des journaux. La moyenne du nombre de mots par article sur la deuxième Conférence de La Haye est de 281 mots. Cette moyenne fluctue de 162 mots pour le journal *La Croix* à 449 mots pour le journal *The New-York Post*.

Table des illustrations

Illustration 1 : Caricature faite par Henriot pour <i>Le Petit Journal</i> (2 décembre 1906)	164
Illustration 2 : Caricature faite par Henriot pour <i>Le Petit Journal</i> (24 mars 1907)	165
Illustration 3 : Caricature faite par Henriot pour <i>Le Petit Journal</i> (16 juin 1907)	166

Illustration 1 : Caricature faite par Henriot pour *Le Petit Journal* (2 décembre 1906)



Dans l'édition du *Petit Journal* du 2 décembre 1906, Henri Maigrot publie une caricature représentant un homme d'un certain âge, qui s'apparente à un diplomate. Il inscrit en légende : « Prix de la Conférence de La Haye (500 000 francs) : A celui qui trouvera le moyen de désinventer la poudre et inventera la pierre à émousser les sabres ». Par cette caricature, à l'allure d'un avis de recherche, il dénonce les objectifs de la Conférence, qui vont à l'encontre du progrès technique et de l'innovation. Faire la paix reviendrait à abandonner toutes les découvertes qui ont été faites jusqu'à présent.

Illustration 2 : Caricature faite par Henriot pour *Le Petit Journal* (24 mars 1907)



Dans l'édition du *Petit Journal* du 24 mars 1907, Henri Maigrot publie une caricature mettant en scène plusieurs hommes, environ cinq, à l'allure de diplomates, qui se bagarrent. Cette caricature est publiée durant les discussions ayant pour objet de savoir si la question de la limitation des armements doit être inscrite au programme de la deuxième Conférence de La Haye. Par ce dessin, Henriot manifeste contre les conférences pour la paix, qui peuvent provoquer des débordements. Une conférence pour la paix peut provoquer au contraire la guerre.

Illustration 3 : Caricature faite par Henriot pour *Le Petit Journal* (16 juin 1907)

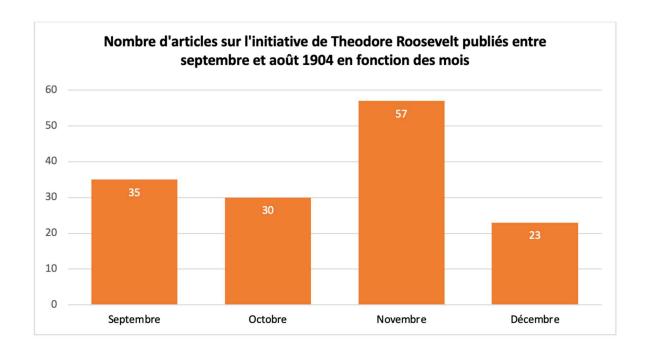


Dans l'édition du *Petit Journal* du 16 juin 1907, Henri Maigrot publie une caricature représentant un cuirassé transformé en école de natation, Henriot ironise sur le désarmement général. La seule question qui lui vient à l'esprit est : que deviendrait les navires de guerre en cas de désarmement ? Cette caricature montre le peu d'intérêt porté aux vrais problèmes que pourrait engendrer le désarmement.

Table des figures

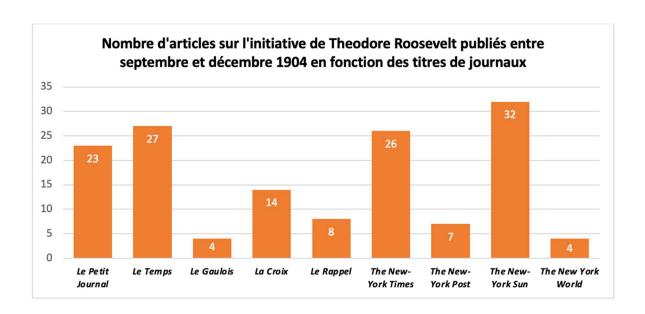
Figure 1 : Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et	
décembre 1904 en fonction des mois	68
Figure 2 : Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et	
décembre 1904 en fonction des titres de journaux	69
Figure 3 : Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et	
décembre 1904 par la presse parisienne	71
Figure 4 : Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et	
décembre 1904 par la presse new-yorkaise	72
Figure 5 : Comparaison du nombre d'États invités en 1899 et en 1907 en fonction de la zone	
géographique	73
Figure 6 : Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye en fonction de l'année et du lieu de	
publication17	
Figure 7 : Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye publiés entre septembre 1904 et octobre	re
1907 en fonction des titres de journaux	75
Figure 8 : Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye publiés entre septembre 1904 et octobre	re
1907 par la presse parisienne	
Figure 9 : Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye publiés entre septembre 1904 et octobre	re
1907 par la presse new-yorkaise	80

Figure 1 : Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et décembre 1904 en fonction des mois



Ce graphique montre le nombre d'articles publiés par les cinq quotidiens parisiens et les quatre quotidiens new-yorkais étudiés sur l'initiative du président des États-Unis, Theodore Roosevelt, entre septembre 1904 et août 1904. Les mois de septembre et d'octobre 1904 correspondent à l'origine de l'initiative de Theodore Roosevelt, porteuse d'intérêt pour la presse parisienne et new-yorkaise. Un pic de publication se fait constater au mois de novembre, qui correspond à l'envoi et à la réception de la circulaire de John Hay, secrétaire du département d'État des États-Unis. Nous observons un essoufflement de l'intérêt pour la question durant le mois de décembre.

Figure 2 : Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et décembre 1904 en fonction des titres de journaux



	Presse parisienne				
Année 1904	Le Petit Journal	Le Temps	Le Gaulois	La Croix	Le Rappel
Total	23	27	4	14	8

The New-York Times	Total			
26	7	32	4	145

Ce graphique, tirée du tableau ci-dessus, représenté le nombre d'articles publiés sur l'initiative du président des États-Unis, Theodore Roosevelt, entre septembre 1904 et décembre 1904 en fonction des titres de journaux.

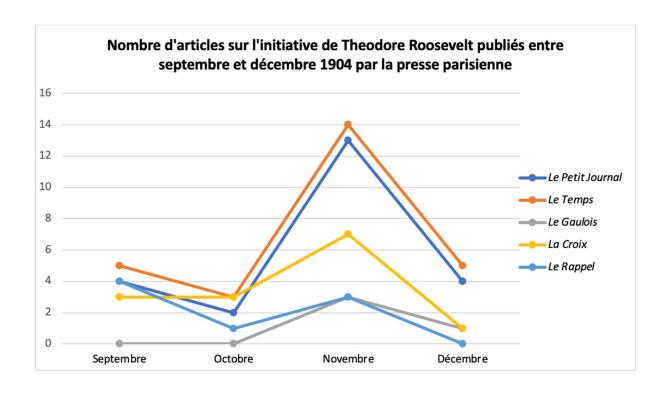
Du côté de la presse parisienne, ce sont les journaux *Le Temps* et *Le Petit Journal* qui publient le plus d'articles. *Le Temps*, journal sérieux, considéré comme l'organe officieux du ministère des Affaires étrangères, publie vingt-sept articles entre septembre et décembre 1904. *Le Petit Journal*, qui se veut le quotidien de toutes les informations, publie vingt-trois articles durant la même période.

Du côté de la presse new-yorkaise, ce sont *The New-York Times* et *The New-York Sun* qui publient le plus d'articles. *The New-York Times*, dont la devise est « *All the News That's Fit*

to Print » (« Toutes les nouvelles qui méritent d'être imprimées »), publie vingt-six articles entre septembre et décembre 1904. *The New-York Sun*, quotidien caractéristique de la « penny press », publie trente-deux articles entre septembre et décembre 1904.

Parmi les quatre journaux qui publient le plus d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt, nous retrouvons trois journaux d'informations sérieux et, à notre plus grand étonnement, un journal populaire au contenu urbain : *The New-York Sun*. Alors que la Conférence de La Haye concerne principalement les diplomates et les intellectuels, les journaux de grande diffusion, tels que *Le Petit Journal* et *The New-York Sun*, écrivent des articles à ce sujet à destination de l'ensemble du peuple. La Conférence de La Haye dépasse ainsi le cadre des seuls pacifistes.

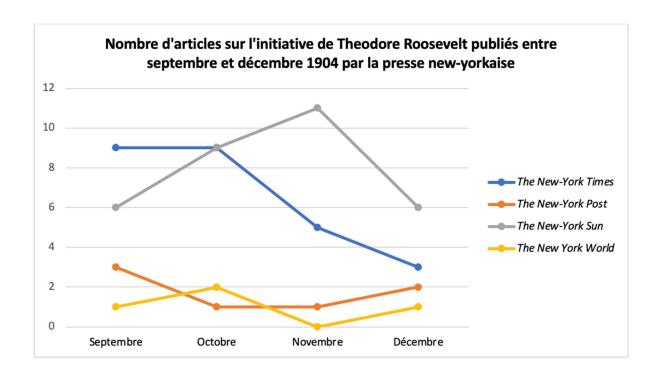
Figure 3 : Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et décembre 1904 par la presse parisienne



		Presse parisienne					
Année 1904	Le Petit Journal	Le Temps	Le Gaulois	La Croix	Le Rappel	Total	
Septembre	4	5	0	3	4	16	
Octobre	2	3	0	3	1	9	
Novembre	13	14	3	7	3	40	
Décembre	4	5	1	1	0	11	
Total	23	27	4	14	8	76	

Ce graphique, tirée du tableau ci-dessus, valide les tendances identifiées par la *Figure 1* et la *Figure 2* dans le cas de la presse parisienne. En effet, le mois de novembre représente un pic dans la publication des articles. De même, les journaux les plus intéressées par l'initiative de Theodore Roosevelt sont les journaux d'informations générales, à savoir le journal *Le Temps* et *Le Petit Journal*.

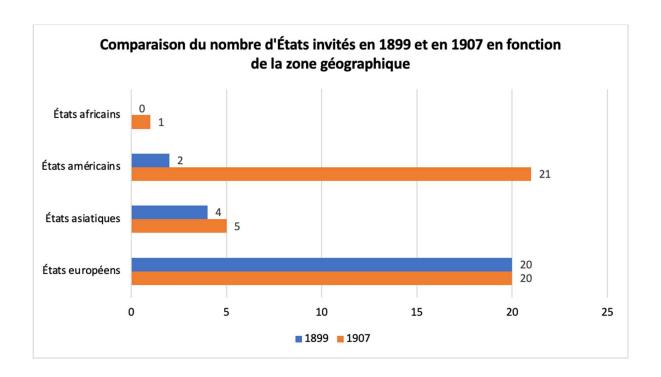
Figure 4 : Nombre d'articles sur l'initiative de Theodore Roosevelt publiés entre septembre et décembre 1904 par la presse new-yorkaise



	Presse new-yorkaise				
Année 1904	The New-York Times	The New-York Post	The New-York Sun	The New York World	Total
Septembre	9	3	6	1	19
Octobre	9	1	9	2	21
Novembre	5	1	11	0	17
Décembre	3	2	6	1	12
Total	26	7	32	4	69

Ce graphique, tirée du tableau ci-dessus, ne valide pas totalement les tendances identifiées par la *Figure 1* et la *Figure 2* dans le cas de la presse new-yorkaise. En effet, nous observons un accroissement du nombre d'articles au mois de novembre 1904 seulement de la part du journal *The New-York Sun*. Les trois autres journaux enregistrent un déclin, c'est-à-dire un amoindrissement de l'intérêt pour l'initiative de Theodore Roosevelt.

Figure 5 : Comparaison du nombre d'États invités en 1899 et en 1907 en fonction de la zone géographique



	États européens	États asiatiques	États américains	États africains	Total
1907	20	5	21	1	47
1899	20	4	2	0	26

Ce graphique, tirée du tableau ci-dessus, représente le nombre d'États invités à la Conférence de La Haye en 1899 et en 1907 en fonction de la zone géographique. Le nombre de nations européennes invitées en 1907 correspond à celui de 1899. En ce qui concerne les pays asiatiques, il y a une invitation en plus par rapport à la conférence de 1899, qui correspond à celle de la Corée. Le nombre d'États africains est passé de zéro à un, avec l'invitation de l'Éthiopie. Néanmoins, c'est en analysant les États américains que nous remarquons le plus de changements. En effet, nous passons de deux États invités en 1899, à savoir les États-Unis d'Amérique et le Mexique, à vingt-et-un États en 1907. Ainsi, en plus des pays qui ont participé à la première Conférence, la Corée, l'Éthiopie et les Républiques du Sud de l'Amérique ont été invitées à participer à cette deuxième Conférence de La Haye.

Figure 6 : Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye en fonction de l'année et du lieu de publication

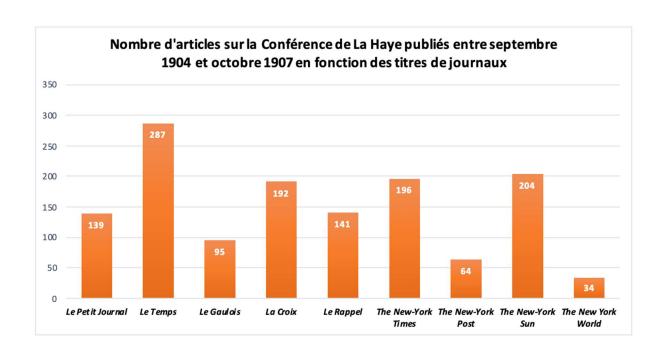
	Nombre d'articles parisiens	Nombre d'articles new-yorkais	Total
Année 1904	76	69	145
Année 1905	52	37	89
Année 1906	65	44	109
Année 1907	661	348	1009
Total	854	498	<u>1352</u>

Ce tableau représente le nombre d'articles publiés sur la deuxième Conférence de La Haye en fonction de l'année et du lieu de publication.

Au sein des neuf journaux étudiés, il a été publié un total de 1352 articles à propos de la Conférence de La Haye, répartis de la façon suivante : 145 articles ont été publiés en 1904, 89 en 1905, 109 en 1906 et 1009 en 1907. Le nombre d'articles publiés en 1907 représente 74 %, soit près de trois-quarts du total des articles publiés sur la deuxième Conférence de La Haye. Cela ne nous étonne pas puisque la conférence se tient du 15 juin au 18 octobre 1907. Les trois années précédentes ont seulement été des années de mise en place et de réflexion, avec de nombreux mois sans avancée, ce qui n'intéresse pas la presse.

Les journaux parisiens ont publié 854 articles, ce qui représente 63 % des articles. Quant aux journaux new-yorkais, ils ont publié 498 articles, ce qui représente 37% des articles. Il ne faut cependant pas en déduire que la presse new-yorkaise s'intéresse moins à la Conférence de La Haye que la presse parisienne car le corpus de sources est constitué de seulement quatre quotidiens new-yorkais contre cinq parisiens.

Figure 7 : Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye publiés entre septembre 1904 et octobre 1907 en fonction des titres de journaux



	Presse parisienne						
	Le Petit Journal Le Temps Le Gaulois La Croix Le Rappel						
Nombre d'articles	139	287	95	192	141		

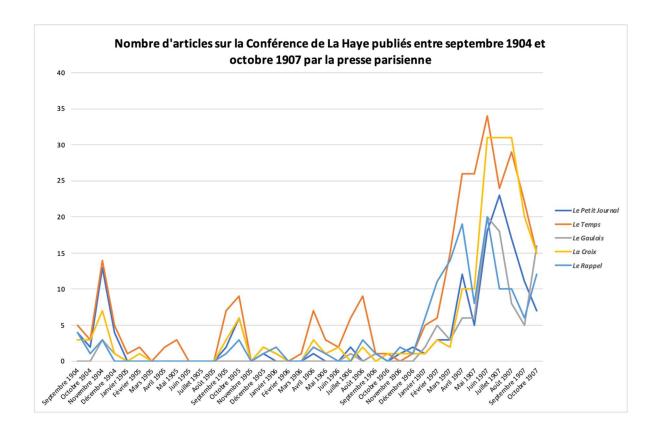
Presse newyorkaise				
The New-York Times		The New-York Sun	The New York World	
196	64	204	34	

Ce graphique, tirée du tableau ci-dessus, représente le nombre d'articles publiés sur la deuxième Conférence de La Haye entre septembre 1904 et octobre 1907 en fonction des titres de journaux. Ce graphique montre que l'intérêt porté à la Conférence de La Haye peut beaucoup varier suivant les journaux, et ce indépendamment de leur lieu de publication. Le journal *Le Temps* est le journal qui publie le plus d'articles à ce sujet, avec 287 articles publiés entre septembre 1904 et octobre 1907. Cela n'est pas étonnant puisque ce journal est connu pour la qualité de ses informations sur les pays étrangers et ses rubriques diplomatiques. C'est un journal très sérieux, qui bénéficie d'excellentes relations avec le quai d'Orsay, ce qui lui doit son surnom de « père des journaux ». Il est en fait l'organe officieux de la diplomatie française. Le deuxième

journal publiant le plus d'articles sur la Conférence de La Haye est le journal new-yorkais *The New-York Sun*, avec 204 articles. Ce résultat est plus surprenant. En effet, ce journal est un journal de masse, caractéristique de la *penny* press, destiné à « diffuser le savoir parmi les classes laborieuses de la société ». Au premier abord, nous ne pensons pas que les classes populaires soient intéressées par les questions diplomatiques internationales. Le troisième journal est le journal new-yorkais *The New-York Times*, avec 196 articles. Il peut être apparenté au journal parisien *Le Temps*, puisque l'un de ses points forts est l'interprétation des nouvelles étrangères. Il est réputé comme étant le journal sérieux par excellence. Il n'est donc pas étonnant de le trouver à une telle place. Le journal new-yorkais *The New York Times* est suivi de très près par le journal parisien *La Croix* et ses 192 articles. Ce journal catholique s'intéresse de près à la question de la Conférence de La Haye, la paix dans le monde étant un enjeu primordial au sein de la religion catholique. Suivre les avancées à ce propos est donc essentiel pour ce journal.

Les journaux les moins intéressés par la Conférence de La Haye sont deux journaux new-yorkais: *The New-York Post* et *The New York World*, avec respectivement 64 et 34 articles publiés. En ce qui concerne le journal *The New-York Post*, qui est l'un des journaux d'investigation les plus sérieux et les plus respectés aux États-Unis, les résultats sont étonnants. Le faible intérêt du journal *The New York World*, incarnant le *« yellow journalism »* est conforme à sa ligne éditoriale. Cette analyse témoigne d'un moindre intérêt de la presse new-yorkaise pour la deuxième Conférence de La Haye.

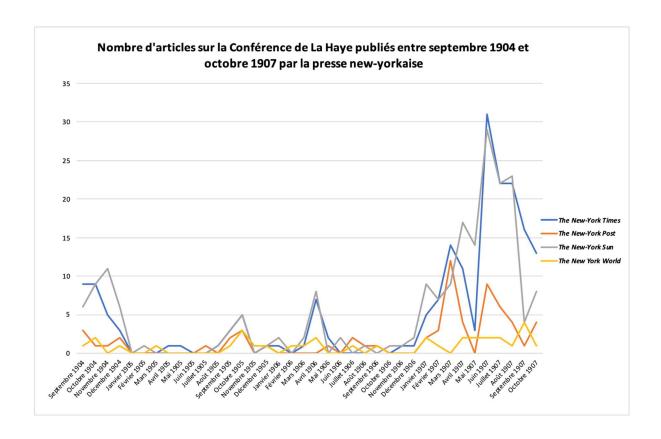
Figure 8 : Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye publiés entre septembre 1904 et octobre 1907 par la presse parisienne



Presse parisienne						
	Le Petit Journal	Le Temps	Le Gaulois	La Croix	Le Rappel	Total
Septembre 1904	4	5	0	3	4	16
Octobre 1904	2	3	0	3	1	9
Novembre 1904	13	14	3	7	3	40
Décembre 1904	4	5	1	1	0	11
Janvier 1905	0	1	0	0	0	1
Février 1905	0	2	0	1	0	3
Mars 1905	0	0	0	0	0	0
Avril 1905	0	2	0	0	0	2
Mai 1905	0	3	0	0	0	3
Juin 1905	0	0	0	0	0	0
Juillet 1905	0	0	0	0	0	0
Août 1905	0	0	0	0	0	0
Septembre 1905	2	7	0	3	1	13
Octobre 1905	6	9	0	6	3	24
Novembre 1905	0	0	0	0	0	0
Décembre 1905	1	2	0	2	1	6
Janvier 1906	0	1	0	1	2	4
Février 1906	0	0	0	0	0	0
Mars 1906	0	1	0	0	0	1
Avril 1906	1	7	0	3	2	13
Mai 1906	0	3	0	1	1	5
Juin 1906	0	2	0	2	0	4
Juillet 1906	2	6	1	0	0	9
Août 1906	0	9	0	2	3	14
Septembre 1906	1	1	1	0	1	4
Octobre 1906	0	1	0	1	0	2
Novembre 1906	1	0	0	1	2	4
Décembre 1906	2	1	0	1	1	5
Janvier 1907	1	5	2	1	6	15
Février 1907	3	6	5	3	11	28
Mars 1907	3	15	3	2	14	37
Avril 1907	12	26	6	10	19	73
Mai 1907	5	26	6	10	8	55
Juin 1907	18	34	20	31	20	123
Juillet 1907	23	24	18	31	10	106
Août 1907	17	29	8	31	10	95
Septembre 1907	11	22	5	20	6	64
Octobre 1907	7	15	16	15	12	65
Total	139	287	95	192	141	854

Ce graphique, tirée du tableau ci-dessus, représente le nombre d'articles publiés sur la deuxième Conférence de La Haye entre septembre 1904 et octobre 1907 par la presse parisienne. Grâce à ce graphique, nous pouvons identifier quatre vagues d'intérêt pour la question de la Conférence de La Haye de la part de la presse parisienne entre septembre 1904 et octobre 1907. Le premier pic de publication d'articles apparaît entre octobre et décembre 1904. Il correspond à l'initiative du président Theodore Roosevelt de convoquer une deuxième conférence pour la paix et montre l'existence de réactions suite à cette initiative. Le deuxième pic se dessine entre les mois d'août et de novembre 1905. Il coïncide avec la fin de la guerre russo-japonaise et la reprise de l'initiative par le tsar Nicolas II. Nous pouvons constater un troisième pic autour du mois d'avril 1906, relatif à la publication du programme de la deuxième Conférence de La Haye par le gouvernement russe. Enfin, un quatrième pic se révèle, sans surprise, à l'aube de la convocation de la conférence, soit dès le mois de mai 1907. Ce pic est le plus important des quatre. Il est important de notifier que, durant ce pic, le nombre d'articles publiés par mois peut dépasser le nombre de jours dans le mois.

Figure 9 : Nombre d'articles sur la Conférence de La Haye publiés entre septembre 1904 et octobre 1907 par la presse new-yorkaise



Presse new-yorkaise					
	The New-York Times	Total			
Septembre 1904	9	3	6	1	19
Octobre 1904	9	1	9	2	21
Novembre 1904	5	1	11	0	17
Décembre 1904	3	2	6	1	12
Janvier 1905	0	0	0	0	0
Février 1905	0	0	1	0	1
Mars 1905	0	0	0	1	1
Avril 1905	1	0	0	0	1
Mai 1905	1	0	0	0	1
Juin 1905	0	0	0	0	0
Juillet 1905	0	1	0	0	1
Août 1905	1	0	1	0	2
Septembre 1905	3	2	3	1	9
Octobre 1905	5	3	5	3	16
Novembre 1905	0	0	0	1	1
Décembre 1905	1	1	1	1	4
Janvier 1906	1	0	2	0	3
Février 1906	0	0	0	1	1
Mars 1906	1	0	2	1	4
Avril 1906	7	0	8	2	17
Mai 1906	2	1	0	0	3
Juin 1906	0	0	2	0	2
Juillet 1906	0	2	0	1	3
Août 1906	0	1	1	0	2
Septembre 1906	1	1	0	1	3
Octobre 1906	0	0	1	0	1
Novembre 1906	1	0	1	0	2
Décembre 1906	1	0	2	0	3
Janvier 1907	5	2	9	2	18
Février 1907	7	3	7	1	18
Mars 1907	14	12	9	0	35
Avril 1907	11	4	17	2	34
Mai 1907	3	0	14	2	19
Juin 1907	31	9	29	2	71
Juillet 1907	22	6	22	2	52
Août 1907	22	4	23	1	50
Septembre 1907	16	1	4	4	25
Octobre 1907	13	4	8	1	26
Total	196	64	204	34	498

Ce graphique, tirée du tableau ci-dessus, représente le nombre d'articles publiés sur la deuxième Conférence de La Haye entre septembre 1904 et octobre 1907 par la presse new-yorkaise.

Les quatre vagues d'intérêt identifiées dans le cas de la presse parisienne (voir *Figure 8*) sont partiellement valables pour la presse new-yorkaise. En effet, ces vagues d'intérêt sont très clairs pour deux titres : *The New-York Times* et *The New-York Sun*. Le journal *The New-York Post* présente également ces pics d'intérêt mais de façon plus réduite. Il est important de préciser que le journal *The New York World* porte peu d'intérêt à la Conférence de La Haye, que ce soit au moment de l'initiative de Theodore Roosevelt ou encore au moment des discussions et des travaux des commissions.

Table des matières

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat	3
Remerciements	4
Sommaire	5
Introduction	6
PARTIE 1 - UNE CONFERENCE SINGULIERE ?	16
CHAPITRE 1 – D'UNE INITIATIVE AMERICAINE A UNE INITIATIVE RUSSE	18
L'initiative de Theodore Roosevelt	18
Le congrès interparlementaire de Saint-Louis (1904)	18
Theodore Roosevelt et l'idée d'une nouvelle Conférence de La Haye	20
La circulaire de M. Hay	21
La réception de l'initiative	22
Analyse quantitative de la réception de l'initiative de Theodore Roosevelt	22
Les adhésions : entre enthousiasme et perplexité	25
La Russie, le Japon et la Mandchourie	26
Les réelles intentions de Theodore Roosevelt	29
Une manœuvre électorale ?	29
Une manœuvre politique ?	31
Une manœuvre commerciale ?	32
Une initiative russe ?	33
Chapitre 2 – La conference de 1907 : continuite ou rupture par rapport a 1899 ?	36
La conférence de 1899 : quels résultats ?	36
Historique de la conférence de 1899	36
Les résultats	37
La remise en cause	40
D'une conférence européenne à une conférence internationale	41
La conférence de 1907 : une conférence internationale ?	41
Un élargissement américain	42
Le choix des délégués	44
Le programme de 1907 : tirer des leçons du passé	47
La guerre des Boers	48
La guerre russo-japonaise	49
L'incident de Hull : la question des navires neutres et de l'arbitrage	50
CHAPITRE 3 – UNE CONFERENCE PARMI TANT D'AUTRES ?	53
L'ère du pacifisme	53
Les parlementaires et les conférences interparlementaires	53
Les pacifistes et les congrès universels de la Paix	55
La sociologie des pacifistes et des diplomates	56

Une conférence sans cesse ajournée	57
La conférence de Genève	58
La conférence panaméricaine	60
L'ajournement de la Conférence de La Haye	62
PARTIE 2 - UNE CONFERENCE MEDIATISEE	64
CHAPITRE 4 – LA PRESSE ET LA CONFERENCE DE LA HAYE	66
L'âge d'or de la presse	66
Les progrès techniques	66
La presse de masse	68
Le tout-information	69
Analyse quantitative de la production journalistique sur la Conférence de La Haye	70
Les nouvelles étrangères	71
L'attractivité de la Conférence	72
CHAPITRE 5 – LA PRESSE A LA CONFERENCE DE LA HAYE	78
La question de l'admission de la presse à la Conférence	78
La première Conférence de La Haye et le huis-clos	78
La question du huis-clos à la deuxième Conférence de La Haye	79
Les journalistes et la Conférence de La Haye	81
Les pratiques journalistiques	82
Les correspondants à l'étranger	82
Les agences d'information	84
Les dépêches et l'anonymat	86
PARTIE 3 - DEBATS ET TENSIONS AUTOUR DE LA CONFERENCE	89
CHAPITRE 6 – UN PROGRAMME TRES DISCUTE	91
La question de la limitation des armements	91
Une initiative britannique	91
La réception de la résolution Vivian	92
Les alliances européennes	93
La position réfractaire de l'Allemagne	95
La limitation des armements et la Conférence de La Haye	97
Les questions annexes	98
La question de la doctrine Drago	99
Le Pape et la deuxième Conférence de La Haye	102
Le voyage de M. de Martens	105
La tournée des capitales européennes	106
Les résultats de la mission de M. de Martens	108
CHAPITRE 7 – LES COMMISSIONS: ENTRE ALLIANCES ET OPPOSITIONS	110
L'arbitrage	110
Le règlement pacifique des conflits internationaux	110

La Cour internationale des prises.	113
La guerre terrestre	115
Les lois et usages de la guerre sur terre	115
L'ouverture des hostilités	116
Les droits et devoirs des neutres dans la guerre sur terre	118
La guerre maritime	119
Le bombardement par des forces navales en temps de guerre	119
La question des mines sous-marines	120
Le régime des bâtiments des belligérants dans les ports neutres	122
L'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève	122
Le droit maritime international	124
La transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre	124
La propriété privée sur mer	125
La contrebande de guerre	127
CHAPITRE 8 – UNE CONFERENCE CONTESTEE	129
La presse et ses articles d'opinion	129
Le journal et la contestation	130
Le journal et la caricature	132
Les délégués : entre dîners, réceptions et excursions	136
Les dîners entre délégués	136
Les réceptions officielles	137
Les excursions	138
Le coût de la Conférence	139
Des résultats mitigés et non approuvés par tous	140
Les résultats concrets de la Conférence	141
Des résultats remis en cause	144
Conclusion	147
Sources	150
Bibliographie	151
Table des annexes	157
Table des illustrations	163
Table des figures	167
Table des matières	183

RÉSUMÉ

Ce travail porte sur la deuxième Conférence de La Haye, véritable enjeu de la diplomatie mondiale au début du XXe siècle : initiée par le président des États-Unis, Theodore Roosevelt, en octobre 1904 puis reprise par le tsar Nicolas II en octobre 1905, elle s'ouvre finalement le 15 juin 1907. Ce travail questionne la singularité de cette conférence : elle prend suite à la première Conférence de La Haye de 1899 mais se distingue de par son ampleur, son programme et son ajournement. La presse parisienne et la presse new-yorkaise du début du XXe siècle s'intéressent de près à la question de la deuxième Conférence de La Haye. De l'initiative de Theodore Roosevelt, en passant par l'avancée des travaux des commissions, jusqu'aux résultats de la Conférence, elles analysent la Conférence de La Haye sous tous les angles. Cependant, tous les titres de journaux ne sont pas autant intéressés par cette dernière. De plus, les délégués de la Conférence sont réticents vis-à-vis de la présence des journalistes, qui doivent alors réinventer leurs pratiques journalistiques pour pouvoir recueillir des informations. Dans leurs articles, les différents journaux mettent en avant les débats et les tensions qui émergent autour de la Conférence, que ce soit par rapport au programme proposé, aux travaux des commissions ou aux résultats décevants. En somme, cette étude consiste à analyser la deuxième Conférence de La Haye par le biais de la presse parisienne et de la presse new-yorkaise afin de comprendre l'influence de ces dernières sur la diplomatie du début du XXe siècle.

MOTS CLÉS : pacifisme, Conférence de La Haye, Conférence internationale de la Paix, 1907, diplomatie, presse parisienne, presse new-yorkaise, débats.

SUMMARY

This paper focuses on the Second Hague Conference, a real issue of world diplomacy at the beginning of the 20th century: initiated by the President of the United States, Theodore Roosevelt, in October 1904, then taken up by Tsar Nicholas II in October 1905, it finally opened on June, 15th 1907. This work questions the singularity of this conference: it followed on from the first Hague Conference of 1899 but was different in its scope, its programme and its postponement. The Parisian and New York press, at the beginning of the twentieth century, took a close interest in the issue of the Second Hague Conference. From Theodore Roosevelt's initiative, through the progress of the commissions' work, to the results of the Conference, they analysed the Hague Conference from all angles. However, not all newspaper headlines are as interested in the Conference. Moreover, the Conference delegates were reluctant to have journalists present, so they had to reinvent their journalistic practices in order to gather information. In their articles, the different newspapers highlight the debates and tensions that emerge around the Conference, whether it be in relation to the proposed programme, the work of the commissions or the disappointing results. In a nutshell, the present paper analyses the Second Hague Conference through the Parisian and New York press in order to understand the influence of the latter on early twentieth century diplomacy.

KEYWORDS: pacifism, Hague Conference, International Peace Conference, 1907, diplomacy, Paris press, New York press, debates.